

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18-19

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL
PEOPLES

Chair:
The Honourable LILLIAN EVA DYCK

Tuesday, March 19, 2019
Wednesday, March 20, 2019

Issue No. 50

First and second meetings:
Subject matter of Bill C-91,
An Act respecting Indigenous languages

APPEARING:
The Honourable Pablo Rodriguez, P.C., M.P.,
Minister of Canadian Heritage and Multiculturalism

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018-2019

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES
AUTOCHTONES

Présidente :
L'honorable LILLIAN EVA DYCK

Le mardi 19 mars 2019
Le mercredi 20 mars 2019

Fascicule n° 50

Première et deuxième réunions :
Teneur du projet de loi C-91,
Loi concernant les langues autochtones

COMPARAÎT :
L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député,
ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Chair*

The Honourable Scott Tannas, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Christmas	McCallum
Coyle	McInnis
* Day	McPhedran
(or Mercer)	Ngo
Doyle	Pate
Francis	Patterson
* Harder, P.C.	Plett
(or Bellemare)	* Smith
(or Mitchell)	(or Martin)
LaBoucane-Benson	* Woo
Lovelace Nicholas	(or Saint-Germain)

*Ex officio members
(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

Vice-président : L'honorable Scott Tannas

et

Les honorables sénateurs :

Christmas	McCallum
Coyle	McInnis
* Day	McPhedran
(ou Mercer)	Ngo
Doyle	Pate
Francis	Patterson
* Harder, C.P.	Plett
(ou Bellemare)	* Smith
(ou Mitchell)	(ou Martin)
LaBoucane-Benson	* Woo
Lovelace Nicholas	(ou Saint-Germain)

* Membres d'office
(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, February 28, 2019:

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C.:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine the subject matter of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages, introduced in the House of Commons on February 5, 2019, in advance of the said bill coming before the Senate; and

That the committee submit its final report to the Senate no later than April 30, 2019.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 28 février 2019 :

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P.,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, déposé à la Chambre des communes le 5 février 2019, avant que ce projet de loi ne soit présenté au Sénat;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 30 avril 2019.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ATTESTÉ :

Le greffier du Sénat intérimaire,

Richard Denis

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 19, 2019
(110)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 8 a.m., in room C128, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Pate, Patterson and Tannas (12).

Other senator present: The Honourable Senator Sinclair (1).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 28, 2019, the committee began its examination of the subject matter of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages.

APPEARING:

The Honourable Pablo Rodriguez, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage and Multiculturalism.

WITNESSES:*Canadian Heritage:*

Hélène Laurendeau, Deputy Minister;

Stephen Gagnon, Federal Representative, Indigenous Languages Legislation, Citizenship, Heritage and Regions Sector.

Indigenous Services Canada:

Adrian Walraven, Acting Director General, Education, Education and Social Development Programs and Partnerships Sector.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

John Topping, Director, Strategic Policy Development Directorate, Treaties and Aboriginal Government Sector;

Allan MacDonald, Director General of Implementation, Implementation Sector.

Métis National Council:

Clément Chartier, President.

National Association of Friendship Centres:

Jocelyn Formsma, Executive Director.

Congress of Aboriginal Peoples:

Robert Bertrand, National Chief;

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 19 mars 2019
(110)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 8 heures, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Pate, Patterson et Tannas (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Sinclair (1).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 février 2019, le comité entreprend son étude de la teneur du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones.

COMPARAÎT :

L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme.

TÉMOINS :*Patrimoine canadien :*

Hélène Laurendeau, sous-ministre;

Stephen Gagnon, représentant fédéral, Législation sur les langues autochtones, Secteur de la citoyenneté, du patrimoine et des régions.

Services aux Autochtones Canada :

Adrian Walraven, directeur général par intérim, Éducation, Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

John Topping, directeur, Direction du développement des politiques stratégiques, Traités et gouvernement autochtone;

Allan MacDonald, directeur général de la mise en œuvre, Secteur de la mise en œuvre.

Ralliement national des Métis :

Clément Chartier, président.

Association nationale des centres d'amitié :

Jocelyn Formsma, directrice exécutive.

Congrès des peuples autochtones :

Robert Bertrand, chef national;

Melissa Cernigoy, Senior Policy Advisor.

Native Women's Association of Canada:

Francyne Joe, President;

Casey Hunley, Policy Advisor, Education.

The chair made a statement.

Minister Rodriguez made a statement and, together with Ms. Laurendeau, answered questions.

At 9:01 a.m., the committee suspended.

At 9:10 a.m., the committee resumed.

Mr. Chartier and Ms. Formsma each made a statement and answered questions.

At 10:04 a.m., the committee suspended.

At 10:10 a.m., the committee resumed.

Mr. Bertrand and Ms. Joe each made a statement and answered questions.

At 10:55 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, March 20, 2019
(111)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m., in room C128, Senate of Canada Building, the chair, the Honourable Lillian Eva Dyck, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Pate, Patterson and Tannas (12).

In attendance: Brittany Collier and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 28, 2019, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages.

WITNESSES:

Assembly of First Nations:

Perry Bellegarde, National Chief;

Roger Jones, Special Advisor to the National Chief.

Melissa Cernigoy, conseillère principale en politique.

Association des femmes autochtones du Canada :

Francyne Joe, présidente;

Casey Hunley, conseillère politique, Éducation.

La présidente ouvre la séance.

Le ministre Rodriguez fait un exposé puis, avec Mme Laurendeau, répond aux questions.

À 9 h 1, la séance est suspendue.

À 9 h 10, la séance reprend.

M. Chartier et Mme Formsma font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 10 h 4, la séance est suspendue.

À 10 h 10, la séance reprend.

M. Bertrand et Mme Joe font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 10 h 55, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 20 mars 2019
(111)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce C128 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Lillian Eva Dyck (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Christmas, Coyle, Doyle, Dyck, Francis, LaBoucane-Benson, Lovelace Nicholas, McCallum, McPhedran, Pate, Patterson et Tannas (12).

Également présentes : Brittany Collier et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 février 2019, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones.

TÉMOINS :

Assemblée des Premières Nations :

Perry Bellegarde, chef national;

Roger Jones, conseiller spécial du chef national.

Inuit Tapiriit Kanatami:

Natan Obed, President;

Tim Argetsinger, Political Advisor.

The chair made a statement.

Mr. Bellegarde made a statement and, together with Mr. Jones, answered questions.

At 7:47 p.m., the committee suspended.

At 7:53 p.m., the committee resumed.

Mr. Obed made a statement and, together with Mr. Argetsinger, answered questions.

At 9:03 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Inuit Tapiriit Kanatami :

Natan Obed, président;

Tim Argetsinger, conseiller politique.

La présidente ouvre la séance.

M. Bellegarde fait un exposé puis, avec M. Jones, répond aux questions.

À 19 h 47, la séance est suspendue.

À 19 h 53, la séance reprend.

M. Obed fait un exposé puis, avec M. Argetsinger, répond aux questions.

À 21 h 3, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Mireille K. Aubé

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 19, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred the subject matter of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages, met this day at 8 a.m. to consider the subject matter.

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room or watching via the web.

I would like to acknowledge, for the sake of reconciliation, that we are meeting on the traditional unceded lands of the Algonquin peoples. My name is Lillian Dyck from Saskatchewan, and I have the honour and privilege of chairing this committee.

This morning we are starting our pre-study of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages. Before we begin, I would like to invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator Pate: Kim Pate from Ontario.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

Senator Christmas: Dan Christmas from Membertou First Nation, Nova Scotia.

Senator Lovelace Nicholas: Sandra Lovelace Nicholas from New Brunswick.

Senator Sinclair: Murray Sinclair from Peguis First Nation, Manitoba.

Senator Francis: Brian Francis from Prince Edward Island.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Treaty 10, Manitoba region.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Inuit Nunangat, Nunavut.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you, senators.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 19 mars 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, se réunit aujourd'hui, à 8 heures pour en étudier la teneur.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux citoyens qui regardent cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ici ou sur le site web.

J'aimerais reconnaître, dans l'intérêt de la réconciliation, que nous nous réunissons sur les terres traditionnelles non cédées des peuples algonquins. Je m'appelle Lillian Dyck. Je suis de la Saskatchewan, et j'ai l'honneur et le privilège de présider ce comité.

Ce matin, nous commençons notre étude préalable du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones. Avant de commencer, j'aimerais inviter mes collègues sénateurs à se présenter.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire issu du traité n° 6, en Alberta.

Le sénateur Christmas : Dan Christmas, de la nation de Membertou, en Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sandra Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Sinclair : Murray Sinclair de la nation de Peguis, au Manitoba.

Le sénateur Francis : Brian Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du territoire issu du traité n° 10, dans la région du Manitoba.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, de l'Inuit Nunangat, au Nunavut.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La présidente : Merci, sénateurs.

I now would like to welcome to the committee the Honourable Pablo Rodriguez, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage and Multiculturalism. Good morning. The minister is joined by officials from Canadian Heritage, Indigenous Services Canada and Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. Thank you all for taking the time to meet us early this morning.

I have been informed that the minister will be offering opening remarks and the officials will help in answering questions. Minister Rodriguez, the floor is yours.

Hon. Pablo Rodriguez, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage and Multiculturalism: Thank you very much, Madam Chair, committee members. Thank you for inviting me to appear as part of your study of Bill C-91.

[*Translation*]

I am accompanied by Hélène Laurendeau, Deputy Minister of Canadian Heritage; Stephen Gagnon, Federal Representative, Indigenous Languages Legislation, Canadian Heritage; Adrian Walraven, Acting Director General, Indigenous Services Canada; and John Topping, Director, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada. Mr. Walraven and Mr. Topping are here at the request of your committee. They will be able to answer questions that specifically concern their portfolios.

[*English*]

I also want to acknowledge that we are gathered on the ancestral lands of the Algonquin Anishinabeg.

Senators, when I introduced the Indigenous language act last month, I spoke about the urgent need for it because, according to UNESCO, most of the 90 Indigenous languages spoken in Canada are now endangered. One elder from the Oneida Nation of the Thames explained her situation this way: If the people in her community lose their language, that's it. It's gone forever because there is no other country they can go to learn their language, no other homeland they could visit to reconnect with their roots. That's it. It's the horrifying result of decades of government discrimination against Indigenous people. Although we cannot change the past, we can — and we must — change the future. We have an opportunity to do this right now with this bill, but it's a race against time.

J'aimerais maintenant accueillir au comité l'honorable Pablo Rodriguez, membre du Conseil privé, député et ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme. Bonjour. Le ministre est accompagné par de hauts fonctionnaires de Patrimoine Canada, de Services aux autochtones Canada et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Je vous remercie tous de prendre le temps de venir nous rencontrer tôt ce matin.

J'ai été informée que le ministre présentera une déclaration d'ouverture et que les fonctionnaires l'aideront à répondre aux questions. Monsieur le ministre Rodriguez, vous avez la parole.

L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme : Merci beaucoup, madame la présidente, membres du comité. Merci de m'avoir invité à témoigner dans le cadre de votre étude du projet de loi C-91.

[*Français*]

Je suis accompagné de Mme Hélène Laurendeau, sous-ministre à Patrimoine canadien, de M. Stephen Gagnon, représentant fédéral, Législation sur les langues autochtones à Patrimoine canadien, de M. Adrian Walraven, directeur général par intérim à Services aux Autochtones Canada, et de M. John Topping, directeur à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. M. Walraven et M. Topping sont venus à la suite de l'invitation de votre comité. Ils pourront répondre aux questions qui touchent spécifiquement leur portefeuille.

[*Traduction*]

Je souhaite d'abord préciser que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel des Algonquins Anishinabeg.

Mesdames et messieurs les sénateurs, quand j'ai déposé le projet de loi concernant les langues autochtones le mois dernier, j'ai mentionné que nous devons agir le plus tôt possible parce que, selon l'UNESCO, la plupart des 90 langues autochtones parlées au Canada sont désormais en danger. Une aînée de la nation des Oneidas de la Thames a expliqué sa situation de la façon suivante : si les membres de sa communauté perdent leur langue, ce sera la fin. Elle disparaîtra à jamais parce qu'il n'existe aucun autre pays où ils peuvent aller pour apprendre leur langue. Il n'existe aucune autre terre d'accueil qu'ils pourraient visiter pour renouer avec leurs racines. C'est tout. C'est le résultat effroyable de la discrimination que le gouvernement a fait subir aux peuples autochtones pendant plusieurs décennies. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons, et nous devons, changer l'avenir. Nous avons la chance de le faire dès maintenant en adoptant ce projet de loi, mais c'est une course contre la montre.

I'm very pleased that your committee is studying the bill before it's referred to the Senate. I really want to thank you for that. I know it's a bit early this morning, so thank you for that.

[*Translation*]

This law is not for us. It is for all Indigenous people in Canada and, above all, for their children and grandchildren. I will take this opportunity to clarify certain elements that were raised when studying this bill. I will focus on three aspects: the approach to legislation, funding and the Commissioner of Indigenous Languages.

[*English*]

First and foremost, this legislation focuses on all Indigenous languages for all Indigenous people. We have worked very hard with the Assembly of First Nations, Inuit Tapiriit Kanatami and the Métis National Council to co-develop the legislation over the last 18 months. It's really the first time that the Government of Canada has engaged in such an extensive process to develop legislation with Indigenous people, and we are very proud of that.

This legislation recognizes Indigenous language rights as fundamental rights: rights guaranteed by our Constitution. This legislation implements the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People, a declaration that our Prime Minister has endorsed fully without qualification. This legislation will also be applied broadly so that all Indigenous people can reclaim, revitalize, maintain and strengthen their languages.

As we move forward, we are continuing our dialogue with ITK and the four rights-holding Inuit regional organizations. The Inuit can be assured that this legislation applies to them and their languages too. Being inclusive is important to us. More than important, Madam Chair, it's fundamental.

[*Translation*]

Then there is the issue of funding. Our objective is clear. We are going to provide adequate, sustainable and long-term funding to support indigenous languages. Clauses 7 to 10 of the bill provide for adaptable and flexible mechanisms, which will allow us to channel funds to Indigenous communities, regional and national Indigenous organizations, and self-governing Indigenous governments. All these groups are working on the front lines and know local needs better than we do. Thus, they are better positioned than we are to identify the solutions that will work best for them. At all times, we want to use the best means of ensuring that funding is given to those who need it the most, those who play a key role in revitalizing, reclaiming and

Je suis ravi que votre comité étudie le projet de loi avant qu'il soit renvoyé au Sénat et je vous en remercie. Je sais qu'il est encore tôt ce matin. Je vous en suis d'autant plus reconnaissant.

[*Français*]

Cette loi n'est pas pour nous. Elle est pour tous les Autochtones au pays et, surtout, pour leurs enfants et leurs petits-enfants. Je profite de ma présence pour préciser certains éléments qui ont été soulevés durant l'étude du projet de loi. Je vais me concentrer sur trois aspects : l'approche de la législation, le financement et le commissariat aux langues autochtones.

[*Traduction*]

D'abord et avant tout, cette loi vise toutes les langues autochtones et tous les peuples autochtones. Au cours des 18 derniers mois, nous avons déployé des efforts importants en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis pour élaborer la mesure législative. C'est vraiment la première fois que le gouvernement du Canada participe à un processus aussi exhaustif pour élaborer une loi de concert avec les peuples autochtones et nous en sommes très fiers.

Cette loi vise à reconnaître les droits linguistiques des Autochtones en tant que droits fondamentaux : des droits garantis par la Constitution canadienne. Cette loi contribue à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, déclaration que notre premier ministre appuie entièrement et sans réserve. Par ailleurs, cette loi sera appliquée largement, et ce, afin que tous les peuples autochtones puissent reconquérir, revitaliser, entretenir et renforcer leurs langues.

À mesure que nous allons de l'avant, nous continuons notre dialogue avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et les quatre organisations régionales inuites détentrices de droits. Les Inuits peuvent être rassurés : cette loi s'applique à eux et à leurs langues également parce que pour nous, être inclusifs, c'est important. En fait, madame la présidente, c'est plus qu'important, c'est fondamental.

[*Français*]

Ensuite vient la question du financement. Notre but est clair. Nous allons soutenir les langues autochtones grâce à un financement adéquat, stable et à long terme. Les articles 7 à 10 du projet de loi offrent des mécanismes souples et flexibles, qui nous permettent d'acheminer des fonds vers les communautés autochtones, les organisations autochtones régionales et nationales et les gouvernements autochtones autonomes. Tous ces groupes travaillent sur le terrain et connaissent mieux que nous l'ensemble des besoins locaux. Ils sont donc beaucoup mieux placés que nous pour identifier les solutions les plus efficaces pour eux. À travers tout cela, nous voulons utiliser les meilleurs moyens pour que le financement soit remis à ceux qui

promoting Indigenous languages. This base funding will give these communities and organizations the flexibility needed to distribute funds appropriately. These agreements will be entered into with Indigenous communities, self-governing Indigenous governments, partners to modern treaties, and Indigenous organizations.

[*English*]

Clause 9 of the bill also provides for other multiparty arrangements and agreements. It will allow agreements with organizations that are not necessarily Indigenous managed but have mandates to support Indigenous languages and cultures. This could include school boards, universities, post-secondary institutions or provinces and territories. Madam Chair, this is what we mean when we talk about flexibility, about leaving it to Indigenous people to determine the best way forward.

To further support Indigenous communities, we intend to establish a commissioner of Indigenous languages. Let me turn to this now.

[*Translation*]

The Truth and Reconciliation Commission's Call to Action 15 asks the federal government to appoint, in consultation with Indigenous groups, an Aboriginal Languages Commissioner. During our consultations on the legislation, many stakeholders confirmed that an Office of Aboriginal Languages Commissioner needs to be created. To create this position, we studied the mandates of Official Languages Commissioners in Canada, for example, in the Northwest Territories and Nunavut. We also studied other international examples, such as New Zealand. We carefully noted the comments made during engagement sessions.

[*English*]

Among other duties, the independent commissioner will provide support like data collection, record keeping, increase Canadians' awareness and understanding of Indigenous languages, look into complaints if the law is not being followed and hold the government to account by reporting on the adequacy of federal funding for Indigenous-language initiatives.

This is not about checking off a box to say we have done it. It is not about creating more bureaucracy. It is about providing legal protections to Indigenous languages protections that have never existed before.

en ont le plus besoin, ceux qui jouent un rôle déterminant dans la revitalisation, la réappropriation et la promotion des langues autochtones. Ce financement de base permettra de donner à ces communautés et organisations toute la latitude nécessaire pour répartir les fonds comme il se doit. Ces ententes se feront notamment avec les communautés autochtones, les gouvernements autochtones autonomes, les partenaires visés par les traités modernes et les organisations autochtones.

[*Traduction*]

L'article 9 du projet de loi prévoit également d'autres arrangements et ententes multipartites. En vertu de cet article, il serait possible de conclure des ententes avec des organismes qui ne sont pas nécessairement gérés par des Autochtones, mais qui ont pour mandat de soutenir les langues et les cultures autochtones. Par exemple, il pourrait s'agir de commissions scolaires, d'universités, d'établissements d'enseignement postsecondaire et de gouvernements provinciaux ou territoriaux. Madame la présidente, voilà de quoi il est question quand nous parlons de latitude et de l'importance de permettre aux peuples autochtones de décider de la meilleure marche à suivre.

Afin d'appuyer les communautés autochtones, nous créons un poste de commissaire aux langues autochtones. Permettez-moi de vous en parler maintenant.

[*Français*]

L'appel à l'action n° 15 de la Commission de vérité et réconciliation demande que le gouvernement fédéral nomme, en consultation avec les groupes autochtones, un commissaire aux langues autochtones. Lors de nos consultations sur la législation, de nombreux intervenants nous ont confirmé qu'il était nécessaire de créer un commissariat aux langues autochtones. Pour créer ce poste, nous avons étudié les rôles confiés à des commissaires aux langues en fonction au Canada, par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Nous avons également étudié des exemples ailleurs dans le monde, comme en Nouvelle-Zélande. Nous avons également pris bonne note des commentaires formulés lors des séances de mobilisation.

[*Traduction*]

Le commissaire indépendant sera notamment chargé de fournir du soutien, par exemple pour la collecte de données et la tenue de dossiers, d'accroître la sensibilisation et les connaissances des Canadiens au sujet des langues autochtones, d'examiner les plaintes dans l'éventualité où la loi ne serait pas respectée, de tenir le gouvernement du Canada responsable en faisant état de la pertinence du financement fédéral versé dans le cadre d'initiatives axées sur les langues autochtones.

Il ne suffit pas de cocher un élément sur une liste de choses à faire. L'objectif n'est pas d'alourdir le fardeau bureaucratique. L'objectif est plutôt de prévoir des mécanismes de protection des langues autochtones qui n'ont jamais existé auparavant.

Madam Chair, this bill is about the future of Indigenous communities. Along with improving access to clean water and reducing the number of Indigenous children in care, this bill is part of our larger commitment to advancing reconciliation.

Last month, after we tabled the bill, we held a press conference at the National Arts Centre to celebrate this historical occasion. When National Chief Perry Bellegarde got up to address the packed room, he said, “Language is life.” It really is. Without language we lose our stories and we lose a part of ourselves. This is why the bill is so important.

[*Translation*]

I recognize that the road to reconciliation is a long one. However, with this bill, we are on the right road. Together, we will ensure that Indigenous languages are very much alive for future generations. Together, we will build a future where Indigenous children can grow and be proud to be Inuit, Metis and members of First Nations. Thank you for your time. I now welcome your questions.

[*English*]

Senator McCallum: I have quite a few questions about this because I have a lot of concerns with this bill. I’m going to be reading a few questions, but asking that you send the answers back in. Would that be okay?

A language that is not taught is killed. I’ve done a limited review of the existing programs, and there are so many gaps. When Canada endorsed the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, it failed to implement the commitments effectively, especially Article 14 of the declaration. Under section 35 of the Constitution Act, it says that Aboriginal peoples have the right to govern themselves in relation to various matters, but the one I’m looking at is languages.

In order to revitalize the language — which is where I’m coming from, not from promotion or protection — a community must restore the capacity of its speakers to transmit the language from one generation to the next, and that has not happened so far. I have gone to Isaac Brock in Winnipeg where they have an immersion program, and they are having a difficult time in many areas.

We must also be aware of the situation in Nunavut where they have three pieces of legislation that are supposed to assist with revitalization and protection of the Inuit language: The Inuit Language Protection Act, the Official Languages Act and the Education Act. Unfortunately, the legislation created a complex bureaucracy that allows only certified teachers to teach Inuit, and

Madame la présidente, ce projet de loi concerne l’avenir des communautés autochtones. Outre l’amélioration de l’accès à l’eau potable et la réduction du nombre d’enfants autochtones pris en charge, ce projet de loi fait partie de notre engagement plus vaste visant à faire progresser la réconciliation.

Le mois dernier, après le dépôt du projet de loi, nous avons tenu une conférence de presse au Centre national des Arts pour souligner cette occasion historique. Lorsque le chef national Perry Bellegarde s’est levé pour prendre la parole devant une salle comble, il a affirmé : « Les langues, c’est la vie. » Effectivement. Sans les langues, il n’y a pas d’histoires et nous perdons une partie de nous-mêmes. C’est pourquoi ce projet de loi est si important.

[*Français*]

Je reconnais que le chemin vers la réconciliation est long, mais, avec ce projet de loi, nous sommes sur la bonne voie. Ensemble, nous ferons en sorte que les langues autochtones sont bien vivantes, et ce, pour les générations à venir. Ensemble, nous allons bâtir un avenir où les enfants autochtones pourront grandir en étant fiers d’être Inuits, Métis et membres des Premières Nations. Je vous remercie du temps que vous m’avez accordé. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : J’ai un bon nombre de questions à ce sujet, parce que j’ai beaucoup de préoccupations concernant ce projet de loi. Je vais lire quelques questions, mais je vous demande d’envoyer les réponses. Cela vous convient-il?

Une langue qui n’est pas enseignée finit par mourir. J’ai fait un bref examen des programmes existants, et il y a tellement de lacunes. Lorsque le Canada a endossé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il n’a pas réussi à mettre en œuvre les engagements pris, en particulier l’article 14 de la déclaration. En vertu de l’article 35 de la Loi constitutionnelle, les peuples autochtones ont le droit de se gouverner eux-mêmes en ce qui a trait à diverses questions, mais je m’intéresse ici aux langues.

Pour revitaliser la langue — et c’est de là que je suis partie, et non de la promotion ou de la protection —, une communauté doit rétablir la capacité de ceux qui la parlent à transmettre la langue d’une génération à l’autre, et cela ne s’est pas produit jusqu’ici. Je suis allée à Isaac Brock, à Winnipeg, où ils ont un programme d’immersion, et ils ont des difficultés à maints égards.

Nous devons également être au courant de la situation au Nunavut, où trois mesures législatives sont censées contribuer à la revitalisation et à la protection de la langue inuite : la Loi sur la protection de la langue inuit, la Loi sur les langues officielles et la Loi sur l’éducation. Malheureusement, la loi a créé une bureaucratie complexe qui ne permet qu’aux enseignants

it will take them five years to be recertified. The language isn't being taught. I quote Aluki Kotierk in her speech given to the Inuit Circumpolar Council Education Summit in Greenland, February 2018:

There are 90 French-speaking students in Nunavut. They have their own school in Iqaluit, built with funds from the Canadian government because French is an official language of Canada. Canada delivers \$8,189 per francophone for language programs in Nunavut, while providing \$186 per Inuktitut speaker. Nunavut is home to about 90 French-speaking students, and 430 English mother-tongue students, mostly non-Inuit; and 9,300 Inuit students. It is the only jurisdiction in Canada that has a homogenous majority language spoken that is a language other than English and French.

Poorly drafted legislation can do more harm than good.

I have six questions that I will ask, but my main question is: Why is this bill not accomplishing language revitalization by following UNDRIP and section 35? If it is not, it will be just another empty box because the rights related to language are too vague and not specific enough to be enforceable and leaves control with the government. The wording is so different from the language in section 23 of the Charter of Rights and Freedoms, which guarantees French and English language education at the public's expense. That's one of the questions and the concerns I have. So I'll submit this and ask for your responses in writing to the committee.

Mr. Rodriguez: Yes. Thank you very much for the question, and thank you to all members of this committee for your work on this.

The bill recognizes Indigenous languages as a right as in section 35. I think it's a very important advancement and key for us. We consider it a fundamental right. Why? Because language is how we tell our stories and feel proud of ourselves. What the succession of governments did to Indigenous people across the country is unacceptable. We cannot change the past, but we will together change the future.

That is why it is advancing the objectives of UNDRIP. It's clearly mentioned in the document, and also stating that Indigenous languages are a fundamental right as in section 35.

The bill also has mechanisms and funding to start working right now in terms of funding education, trying to ensure kids are able to learn their language in order to maintain it and to pass it

certifiés d'enseigner aux Inuits, et il leur faudra cinq ans pour obtenir une nouvelle accréditation. La langue n'est pas enseignée. Je cite Aluki Kotierk dans son discours prononcé au Sommet sur l'éducation du Conseil circumpolaire inuit au Groenland, en février 2018 :

Il y a 90 étudiants francophones au Nunavut. Ils ont leur propre école à Iqaluit, construite avec des fonds du gouvernement canadien parce que le français est une langue officielle du Canada. Le Canada verse 8 189 \$ par francophone pour les programmes linguistiques au Nunavut et 186 \$ par locuteur de l'inuktitut. Le Nunavut compte environ 90 élèves francophones et 430 élèves anglophones de langue maternelle, pour la plupart non inuits, et 9 300 élèves inuits. C'est le seul territoire au Canada où l'on parle une langue majoritaire homogène autre que le français et l'anglais.

Une loi mal rédigée peut faire plus de mal que de bien.

J'ai six questions à poser, mais ma principale question est la suivante : pourquoi ce projet de loi n'opère-t-il pas la revitalisation linguistique en suivant la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones et l'article 35 ? Si ce n'est pas le cas, ce ne sera qu'une autre boîte vide parce que les droits liés à la langue sont trop vagues et pas assez précis pour être exécutoires et laissent le contrôle au gouvernement. Le libellé est tellement différent de celui de l'article 23 de la Charte des droits et libertés, qui garantit le financement public de l'éducation en français et en anglais. C'est l'une des questions et l'une des préoccupations que j'ai. Je vais donc soumettre ceci et demander vos réponses par écrit au comité.

M. Rodriguez : Oui. Je vous remercie beaucoup de votre question, et je remercie tous les membres du comité de leur travail dans ce dossier.

Le projet de loi reconnaît les langues autochtones comme un droit aux termes de l'article 35. Je pense qu'il s'agit là d'un très important pas en avant, et que c'est quelque chose d'indispensable pour nous. Nous considérons ces langues comme un droit fondamental. Pourquoi? C'est parce que les langues nous permettent de raconter notre histoire et d'être fiers de nous-mêmes. Ce que les gouvernements successifs ont fait aux Autochtones partout au pays est inacceptable. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais, ensemble, nous changerons l'avenir.

C'est pourquoi le projet de loi est conforme aux objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le document le mentionne clairement, en plus d'indiquer que les langues autochtones constituent un droit fondamental aux termes de l'article 35.

Le projet de loi prévoit des mécanismes et des fonds afin de commencer maintenant à travailler pour financer l'éducation en vue de faire en sorte que les enfants puissent apprendre leur

on to other generations. That's the fundamental objective of this bill.

Senator LaBoucane-Benson: Good morning. The question that I have is about how funding flows. I'll give two examples.

Language learning at the public school level. School boards would probably be able to access or write proposals to get money from the federal government to teach Indigenous language, but then those school boards that are run completely by non-Indigenous people — there are no Indigenous people on the school boards or in senior management, there are probably no Indigenous people in the lower management at the vice principal level — they will make the rules around who can instruct. They'll place rules like, you must be a certified teacher to teach the Cree language. That means *mushums* and *kohkoms* can't come in and they can't teach the language. They can't bring the culture with the language.

As another example, we have a network of Indigenous First Nations universities across this country. They are vastly underfunded. They struggle to write proposals. People work 50, 60 hours a week to get funding for their university. They will be competing with the larger universities, such as the University of Alberta and the University of Toronto, where they have people who do nothing but write proposals.

How will this piece of legislation guarantee that the money flows to organizations that will ensure that First Nations universities get this money, are privileged on top of large universities, but that there is still money for other universities? If it goes to school boards, they need to open it up to include more than just language. It's the culture that comes with the language that is an important piece.

Mr. Rodriguez: Thank you for your question. First of all, I want to say that it is not the Government of Canada that will decide what the priorities or the projects are that will be funded: it will be the organizations and the communities. It's going to be done through agreements between the Government of Canada and Indigenous governments, governing bodies and communities.

We will provide the funding, but we will not decide what to do with the funding because we are not the ones who know what to do with it, it's the people on the ground. We have people who are expert. I see President Kotierk right behind me and she knows a million times more than I do. She knows what is good for her community and her people, and that's how we are going to function with agreements between us and them to do what they want to do.

langue, la maintenir et la transmettre à d'autres générations. Voilà l'objectif fondamental du projet de loi.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Bonjour. Je veux poser une question sur la façon dont les fonds sont acheminés. Je donnerai deux exemples.

Premièrement, je vais parler de l'apprentissage des langues dans les écoles publiques. Les commissions scolaires seraient probablement en mesure d'accéder à des propositions ou d'en rédiger afin d'obtenir de l'argent du gouvernement fédéral pour enseigner les langues autochtones. Cependant, ces commissions sont dirigées entièrement par des non-Autochtones. Il n'y a pas d'Autochtones dans les commissions scolaires ou la haute direction, et il n'y en a probablement pas non plus parmi les cadres subalternes ou les directeurs adjoints. Ce sont donc des non-Autochtones qui détermineront les personnes qui pourront enseigner les langues. Ils exigeront, par exemple, que seul un enseignant certifié puisse enseigner la langue crie. Cela signifie que les *mushums* et les *kohkoms* ne peuvent pas enseigner la langue. Ils ne peuvent pas intégrer la culture à l'enseignement de la langue.

Deuxièmement, le Canada compte un réseau d'universités autochtones. Ces universités sont gravement sous-financées. Elles ont du mal à rédiger des propositions. Les gens travaillent 50 à 60 heures par semaine pour obtenir des fonds pour leur université. Ces universités doivent faire concurrence à des grandes universités, comme l'Université de l'Alberta et l'Université de Toronto, qui ont à leur service des gens qui ne font rien d'autre que rédiger des propositions.

Comment cette mesure législative garantira-t-elle que l'argent est versé à des organisations qui s'assureront que les universités des Premières Nations reçoivent cet argent et sont privilégiées par rapport aux grandes universités, tout en veillant à ce qu'il reste des fonds pour les autres universités? Si l'argent est versé à des commissions scolaires, ces dernières devront s'assurer que cet argent ne sert pas juste à enseigner les langues, mais aussi à enseigner la culture associée à ces langues. C'est important.

M. Rodriguez : Merci de votre question. Tout d'abord, je veux dire que ce n'est pas le gouvernement du Canada qui déterminera les priorités ou les projets qui seront financés, mais les organismes et les collectivités. Cela se fera au moyen d'accords conclus entre le gouvernement du Canada et des gouvernements, des corps dirigeants et des collectivités autochtones.

Nous fournirons les fonds, mais nous ne déciderons pas quoi faire avec ceux-ci parce que, contrairement aux gens sur le terrain, nous ne savons pas comment nous en servir. Or, il y a des experts en la matière. Par exemple, la présidente Kotierk, qui est assise juste derrière moi, sait infiniment mieux que moi quoi faire avec cet argent. Elle sait ce qui est bon pour sa collectivité et son peuple, et nous allons utiliser les accords conclus entre eux et nous pour faire ce qu'ils veulent.

Senator LaBoucane-Benson: How do you see that happening? Can you give an example of how? Is this a committee? How does this decision-making roll out?

Hélène Laurendeau, Deputy Minister, Canadian Heritage: Thank you for your question. It's an important one. The intent behind the funding mechanism put in place is to engage directly with Indigenous organizations and, if they see fit, to have a partnership with them with a provincial institution, a non-Indigenous university or any other group. Funding will occur through them and with them so that the priorities are defined by Indigenous people, but the partnership is also defined by them.

For example, we started discussions with NTI and the Government of Nunavut. They came together to see how they could tap into that mechanism. The intention is to ensure we do not get ourselves into a myriad of proposals but to go with the definition of needs as articulated by the Indigenous groups that will approach us, at the community level, at the regional level and at the national level, if any initiative can be done at the national level.

Senator LaBoucane-Benson: What clause are you referring to in the proposal? Where would we find that?

Ms. Laurendeau: It's a combination of proposed sections 8 and 9. I would add proposed section 10, if we are talking about a government that is either self-governing or an autonomous government. It's a permutation among the three.

Mr. Rodriguez: That allows you to enter into different agreements.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much.

Senator Lovelace Nicholas: Am I correct in assuming interpretation will be offered in the court system? You mentioned schools and every place else.

Ms. Laurendeau: The bill allows support for interpretation services. However, once again, how it will be done will be determined at either the community or the regional level because there will be various priorities. If that is a priority that is fine in a certain area, there is a possibility to fund interpretation services.

Mr. Rodriguez: I hesitated because it depends on what is requested. The bill doesn't say "there will be this," but if it is indicated as a priority and is requested, then the funding is there to do what they want. It doesn't say "will" or "won't." It says, "You tell us and it's possible."

La sénatrice LaBoucane-Benson : Comment croyez-vous que cela se passera? Pouvez-vous donner un exemple? S'agit-il d'un comité? Comment se déroule le processus décisionnel?

Hélène Laurendeau, sous-ministre, Patrimoine canadien : Je vous remercie de votre question. Elle est importante. L'objet du mécanisme de financement mis en place est de collaborer directement avec des organismes autochtones et, s'ils le jugent opportun, de les faire travailler en partenariat avec un établissement provincial, une université non autochtone ou tout autre groupe. Les fonds seront octroyés par leur entremise et en collaboration avec eux de manière à ce que les priorités soient définies par les peuples autochtones, tout comme les partenariats.

Par exemple, nous avons entamé des discussions avec NTI et le gouvernement du Nunavut. Ils ont uni leurs efforts pour voir comment ils peuvent exploiter ce mécanisme. Nous voulons nous assurer de ne pas donner suite à une myriade de propositions, mais de mettre l'accent plutôt sur les besoins exprimés par les groupes autochtones qui feront appel à nous au niveau communautaire, au niveau régional et au niveau national, si une initiative peut être prise au niveau national.

La sénatrice LaBoucane-Benson : De quel article parlez-vous dans la proposition? Où pourrions-nous le trouver?

Mme Laurendeau : C'est une combinaison des articles 8 et 9. J'ajouterais l'article 10 s'il est question d'un gouvernement autonome. Il s'agit d'une permutation entre les trois.

M. Rodriguez : Cela permet de conclure divers accords.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci beaucoup.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ai-je raison de présumer que des services d'interprétation seront offerts dans le système judiciaire? Vous avez mentionné les écoles et tous les autres endroits.

Mme Laurendeau : Le projet de loi permet le financement de services d'interprétation. Toutefois, encore une fois, la façon dont cela se fera sera déterminée au niveau communautaire ou régional parce qu'il y aura diverses priorités. Si les services d'interprétation sont considérés comme une priorité dans une certaine région, il sera possible de les financer.

M. Rodriguez : J'ai hésité parce que cela dépend de ce qui est demandé. Le projet de loi ne précise pas que des services d'interprétation seront offerts. Il dit seulement que si des particuliers ou des organismes jugent ces services prioritaires et les réclament, ils auront des fonds à leur disposition qu'ils pourront utiliser à leur guise. Le projet de loi ne précise pas si ces services seront offerts ou non. Il dit seulement qu'ils peuvent être offerts sur demande.

Senator Lovelace Nicholas: I asked that question because it was brought to my attention that an Indigenous family is going to court in a French region, and they are being refused English interpretation. I'm wondering if this has any effect on that.

Mr. Rodriguez: This is for Indigenous language?

Senator Lovelace Nicholas: No; they don't speak their language because they lost their language. They want interpretation in English because they were forced to learn English. They want it interpreted into English, because it's in a French court.

Mr. Rodriguez: This is more related to the Official Languages Act, which normally would provide access to one or the other language in court. They should have access, not based on this bill but the other act. Anyone going to court should be able to understand what's going on. This makes no sense.

Senator Lovelace Nicholas: I don't understand, because they are not allowing it. Thank you.

Senator Patterson: Thank you for being here, minister. I was astonished that you would say you are proud of the co-development process in this bill. As a critic of the bill and a representative of Inuit in Nunavut, I want to focus on Inuktitut and the Inuit.

As far as the Inuit are concerned, everything I've learned leads me to believe consultation was, shall I say, abysmal and disrespectful. The Inuit engaged in good faith beginning as far back as November 2017, recognizing the unique status of Inuktitut as probably the healthiest Aboriginal language, uniquely strong though eroding, but needing support as much as the other Indigenous languages. The Inuit developed three thoughtful documents: a national Inuit position paper on Indigenous language legislation, November 20, 2017; a draft stand-alone Inuktitut bill, August 2018; and a core Inuktitut provisions document, which was demanded by your officials near the end of the process.

This led to a series of engagements in which Inuit communicated ideas which the federal government was either unwilling or unable to provide responses to. Now, on the eve of considering this important bill — I understand it's important to First Nations and Métis and I don't want to speak for them — there is talk of a parallel legislative process alongside our review of Bill C-91. I thank your officials for the briefing they gave me, but they even talked about a possible section 9 side agreement.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je pose cette question parce que j'ai appris qu'une famille autochtone se présente devant le tribunal dans une région francophone et qu'on leur refuse des services d'interprétation en anglais. Je me demande si le projet de loi aura une incidence là-dessus.

M. Rodriguez : Est-ce que la famille réclame des services d'interprétation dans une langue autochtone?

La sénatrice Lovelace Nicholas : Non, les membres de la famille ne parlent pas leur langue parce qu'ils l'ont perdue. Ils veulent des services d'interprétation en anglais parce qu'ils ont été forcés d'apprendre l'anglais. Ils veulent des services d'interprétation en anglais parce que le tribunal devant lequel ils se présentent est francophone.

M. Rodriguez : Cette question se rapporte davantage à la Loi sur les langues officielles, qui permet généralement l'accès à la justice dans l'une ou l'autre des langues officielles. La famille devrait avoir cet accès aux termes non pas du projet de loi, mais de cette loi. Toute personne se présentant devant les tribunaux devrait être en mesure de comprendre ce qui s'y passe. Cela n'a aucun sens.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je ne comprends pas pourquoi on ne permet pas à la famille de recevoir des services d'interprétation. Merci.

Le sénateur Patterson : Merci de votre présence parmi nous, monsieur le ministre. J'ai été étonné de vous entendre dire que vous êtes fier du processus d'élaboration concertée prévu dans le projet de loi. À titre de porte-parole pour le projet de loi et de représentant des Inuits au Nunavut, je souhaite mettre l'accent sur l'inuktitut et les Inuits.

En ce qui concerne les Inuits, tout ce que j'ai appris m'amène à croire que les consultations qui ont été menées étaient, dirais-je, lamentables et irrespectueuses. Dès novembre 2017, les Inuits ont participé de bonne foi au processus, reconnaissant le statut unique de l'inuktitut comme étant probablement la langue autochtone la plus vigoureuse, la plus forte, même si elle est en déclin, car ils savaient qu'elle a besoin d'appui autant que les autres langues autochtones. Les Inuits ont donc élaboré trois documents réfléchis : un exposé national inuit de position sur la loi concernant les langues autochtones, le 20 novembre 2017; un avant-projet de loi distinct en inuktitut, en août 2018; et, enfin, un document sur les principales dispositions en inuktitut, qui a été réclamé par vos fonctionnaires vers la fin du processus.

Cela a mené à une série de séances de discussion dans le cadre desquelles les Inuits ont communiqué des idées auxquelles le gouvernement fédéral n'était pas disposé ou capable de répondre. Maintenant, à la veille de l'examen de ce projet de loi crucial — je comprends qu'il revêt de l'importance pour les Premières Nations et les Métis, et je ne désire pas parler en leur nom —, on parle d'un processus législatif parallèle à notre examen du projet de loi C-91. Je remercie vos fonctionnaires de la séance

You've appointed Special Ministerial Representative Tom Isaac, a respected person, to work on this serious problem for the Inuit.

There were 25 amendments introduced in committee in the other place yesterday, all of which were rejected by the committee. I think this bill should be called the "First Nations and Metis Indigenous Languages Bill." I don't see what's in it for Inuit. There is already a Language Commissioner in Nunavut. There is a fear that the money that is now within your department for Indigenous languages will be diverted to this Language Commissioner and the related bureaucracy.

I'd like to ask you, please, what is going on with the Inuit?

Mr. Rodriguez: Thank you for your question, senator.

This bill has been co-developed. I maintain that. It has been co-developed with Inuit, First Nations and Metis. There have been many meetings across the country. We all agreed on many things. There was consensus, including with the ITK, on this. There was consensus among all the national groups in the government on many things: First, on the 12 principles that are the basis of the bill; second, on points recognizing Indigenous languages as a fundamental right; third advancing UNDRIP; fourth, that there should be long-term and stable funding, that there should be a commissioner and that we should start right now.

We all agreed on that. No one disagreed. Now, the Inuit people want to go further. I understand that, and I agree with that 100 per cent. I was there in Iqaluit two weeks ago. We had the chance to have discussions, not only with President Kotierk but also with many of the people who worked with her, many experts on Inuit languages. We're still discussing that in good faith — all of us.

However, that doesn't mean that there were no meetings, agreements and consensus around all the rest, because there was consensus around the rest. It's just that they want to go a step further. Again, I understand that 100 per cent. We now have to see how that's feasible, because in some cases it doesn't depend only on me. If it touches justice, education or other departments, I have to have my colleagues on board, which I'm working on. We're meeting and discussing this with them, but I would be lying today if I said "yes" to everything that is on the table because I don't have the authority to do that. I'm sure you understand that I have to discuss this with my colleagues. If today I could give them everything they want, I would do so because I know how important this is. But there are other players

d'information qu'ils m'ont offerte, mais ils ont même parlé de la possibilité d'un accord parallèle à l'article 9. Vous avez nommé un représentant ministériel spécial, Tom Isaac, un homme respecté, pour s'attaquer à ce grave problème pour les Inuits.

Il y a eu 25 amendements présentés au comité de l'autre endroit hier, et ils ont tous été rejetés par le comité. Je pense que ce projet de loi devrait s'appeler le « projet de loi concernant les langues autochtones des Métis et des Premières Nations ». Je ne comprends pas ce qu'il prévoit pour les Inuits. Il y a déjà un commissaire aux langues au Nunavut. On craint que l'argent que votre ministère destine aux langues autochtones soit détourné vers ce commissaire aux langues et son administration.

Pourriez-vous me dire ce qui se passe avec les Inuits?

M. Rodriguez : Merci de votre question, sénateur.

Ce projet de loi a été élaboré de façon concertée. Je tiens à le souligner. Il a été conçu en concertation avec les Inuits, les Premières Nations et les Métis. Il y a eu de nombreuses rencontres dans l'ensemble du pays. Nous nous sommes mis d'accord sur différentes questions. Il y avait consensus à ce sujet, ce qui comprend l'ITK. Il y avait consensus parmi tous les groupes nationaux au gouvernement sur de nombreuses questions : premièrement, sur les 12 principes qui sous-tendent le projet de loi; deuxièmement, sur les questions relatives à la reconnaissance des langues autochtones comme un droit fondamental; troisièmement, sur l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; quatrièmement, sur la nécessité d'offrir un financement stable à long terme, de créer un poste de commissaire et de commencer à agir dès maintenant.

Nous étions tous d'accord sur ces points; il n'y avait aucune voix discordante. Aujourd'hui, les Inuits veulent qu'on aille plus loin. Je comprends et je suis entièrement d'accord. Je me suis rendu à Iqaluit il y a deux semaines. Nous avons eu l'occasion de discuter avec la présidente Kotierk, ainsi qu'avec plusieurs des personnes qui travaillent avec elle, de nombreux spécialistes des langues autochtones. Nous discutons encore de ces questions en toute bonne foi, comme tous les autres intervenants.

Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de rencontres, d'ententes et de consensus au sujet des autres questions, car il y avait aussi consensus au sujet des autres questions. C'est seulement qu'ils souhaitent qu'on aille plus loin. Je le répète, je suis entièrement d'accord. Il reste à voir comment cela pourrait se faire, car, dans certains cas, cela ne dépend pas uniquement de moi. S'il est question de justice, d'éducation ou d'autres ministères, mes collègues doivent être impliqués et j'y travaille. Nous tenons des réunions et nous discutons de ces questions, mais je mentirais si je disais oui à tout ce qui est proposé, car je n'ai pas l'autorité pour le faire. Je suis certain que vous comprenez que je dois en discuter avec mes collègues. Si j'étais en mesure de leur accorder immédiatement tout ce qu'ils

around the table, and their roles are fundamental. I will not say something that I cannot deliver.

Senator Patterson: So you're saying that you understand the Inuit want more than they are getting. I'd really like to know what they are getting out of this bill that they don't already have in services provided by the Government of Nunavut.

What can the Inuit do now? They lose any leverage that they might have if the bill passes, and I know they don't want to hold up the small steps that are being made for First Nations and Metis.

If you are still discussing, for example, the provision of government services in Inuktitut where numbers warrant, which was all they asked for, can you give a commitment that there will be a time frame in which these concerns of the Inuit will be addressed? If there is going to be a funding agreement, will you commit that it be put together in a timely manner alongside the consideration of this bill over the next few months?

The Inuit, to me, are left hanging here, having participated in good faith. Frankly, if this is co-development, I don't think a non-response to serious, thoughtful proposals is respectful co-development. I even heard that at one point the Inuit were asked to sign a confidentiality agreement where they wouldn't talk about what was in the bill, and it was proposed they be given three pages at a time on a different day. It sounded like an extremely disrespectful process.

What will the Inuit get out of this? As you say, we are still discussing this. You have a special representative. Do we wait for the results of these important discussions before we finalize this bill? What's the time frame?

Mr. Rodriguez: Thank you for the questions. There are many elements, senator.

First of all, anyone who was provided with the bill or elements of the bill before it was introduced in the house had to sign agreements, which is normal and also very rare. That's why I'm saying we are co-developing, because there are segments or things that were shown to the different groups before anyone else had the chance to see it. That's co-development, in my perspective.

When you say that it's only language or service that was discussed, the discussion was much broader than that.

demandent, je le ferais, car je sais à quel point c'est important. Cependant, il y a d'autres intervenants à la table et leur rôle est fondamental. Je ne promettrai pas quelque chose que je ne peux pas livrer.

Le sénateur Patterson : Donc, vous dites comprendre que les Inuits en veulent plus que ce qu'ils obtiennent présentement. J'aimerais savoir ce qu'ils obtiennent dans ce projet de loi qu'ils n'obtiennent pas déjà au moyen des services offerts par le gouvernement du Nunavut.

Que peuvent maintenant faire les Inuits? Ils perdront tout levier qu'ils pourraient avoir si le projet de loi est adopté et je sais qu'ils ne veulent pas empêcher la mise en œuvre des maigres mesures prévues pour les Premières Nations et les Métis.

Si vous discutez toujours, par exemple, de la prestation de services gouvernementaux en inuktitut là où le nombre de personnes le justifie — c'est tout ce qu'ils ont demandé —, pouvez-vous vous engager à ce qu'il y ait un échéancier pour répondre aux préoccupations des Inuits à cet égard? Si une entente de financement doit être conclue, pouvez-vous vous engager à ce qu'elle soit achevée rapidement en parallèle avec l'étude du projet de loi au cours des prochains mois?

À mon avis, après avoir participé de bonne foi, les Inuits ont été laissés de côté. Honnêtement, si on veut parler d'élaboration concertée, je ne crois pas qu'on puisse simplement ignorer des propositions sérieuses et réfléchies. On m'a même rapporté que, à un certain moment, on a demandé aux Inuits de signer une entente de confidentialité leur interdisant de parler de ce qui se trouvait dans le projet de loi et, qu'à un autre moment, on a suggéré de leur remettre trois pages à la fois. Cela me semblait être une façon de faire très irrespectueuse.

Qu'est-ce que les Inuits obtiendront de ce processus? Comme vous le dites, les discussions sont toujours en cours. Vous avez un représentant spécial. Devons-nous attendre les résultats de ces importantes discussions avant d'achever le projet de loi? Quel est l'échéancier?

M. Rodriguez : Je vous remercie de vos questions. Il y a plusieurs volets, sénateur.

D'abord et avant tout, tous ceux qui ont reçu le projet de loi ou des parties du projet de loi avant qu'il soit présenté à la Chambre, une mesure exceptionnelle, ont dû signer de telles ententes, ce qui est normal. C'est pour cette raison que je parle d'élaboration concertée, parce que certains éléments ont été communiqués à différents groupes avant que quiconque ait l'occasion de voir le projet de loi. De mon point de vue, il s'agit d'élaboration concertée.

Vous dites que les seules questions abordées lors des discussions étaient la langue et les services, mais il y avait beaucoup d'autres sujets.

Senator Patterson: I know that. I gave that as an example.

Mr. Rodriguez: You're right. Maybe it's there where we can come to an agreement. We are working hard on that, senator.

The timeline is as soon as possible. We took every chance we had to meet. We even met in New York for a meeting because we were all there at the United Nations. I went to Iqaluit two weeks ago, and through this person we're still discussing and seeing how we can make things advance.

It is as important for me, because I want this to happen, senator, but it has to be possible. I will never say "yes" if I cannot deliver. Thank you. I don't know what else to say.

Senator Patterson: I want to see some results before we conclude our discussion of this bill in the Senate. By the way, we can't even make money amendments in the Senate, as you know, and some of these important issues will require money amendments.

In conclusion, sir, with all respect, you said you are proud of the co-development process. The truth is the Inuit left the table midway through the process and said that the government had negotiated in bad faith.

This has to be made up in a very short time frame, or, as critic of the bill, I'm going to find myself very hesitant about supporting it. Thank you.

Mr. Rodriguez: May I say something? The co-development process brought us where we were this summer, which was the base for the bill. It has been in discussion for two years. The base for the bill was there, and then we entered into supplementary discussions with the Inuit for things that go beyond the bill a bit further, which is fine, but we have to be able to conclude those conversations.

You ask, "Is it there for them?" Right away, the bill starts for everybody. If we agree or not on the rest, this is there for them. The funding will allow us to start working right away on preserving and revitalizing language, including Inuktitut.

Senator Patterson: What's the mechanism for the supplementary issues that you are now discussing? What comfort can the Inuit have if this bill is passed?

I don't believe they want to stand in the way of First Nations and Metis who support the bill. What's the mechanism for dealing with these issues that you agree have to be worked on? Is it another bill? Is it a subsequent amendment to the bill? Is it a

Le sénateur Patterson : J'en suis conscient. Je donnais un exemple.

M. Rodriguez : Vous avez raison. C'est peut-être là où nous pouvons en arriver à une entente. Nous travaillons très fort là-dessus, sénateur.

L'échéancier sera le plus court possible. Nous avons saisi toutes les occasions de nous réunir. Nous avons même tenu une réunion à New York, parce que nous étions tous aux Nations Unies. Je suis allé à Iqaluit il y a deux semaines et nous discutons toujours avec la personne concernée et nous cherchons des moyens de faire avancer les choses.

C'est tout aussi important pour moi, parce que je veux que cela arrive, sénateur, mais il faut que ce soit possible. Je ne dirai jamais oui si je ne peux pas livrer ce que je promets. Merci. Je ne sais pas quoi ajouter.

Le sénateur Patterson : Je voudrais que des progrès soient réalisés avant que nous ayons terminé l'étude du projet de loi au Sénat. En passant, comme vous le savez, le Sénat n'a pas la possibilité de faire des amendements qui entraîneraient des dépenses et certains des enjeux importants dont il est question nécessiteraient de tels amendements.

En conclusion, monsieur, en tout respect, vous dites être fier du processus d'élaboration concertée. Or, la réalité, c'est que les Inuits ont quitté la table à mi-chemin dans le processus et qu'ils ont affirmé que le gouvernement avait négocié de mauvaise foi.

Il faut qu'une solution soit trouvée très rapidement, sans quoi, en tant que porte-parole pour le projet de loi, j'aurai bien du mal à l'appuyer. Merci.

M. Rodriguez : Puis-je ajouter quelque chose? Le processus d'élaboration concertée nous a amenés jusqu'au point où nous étions l'été dernier et a servi de fondement au projet de loi. Les discussions durent depuis deux ans. Les bases du projet de loi étaient en place, puis nous avons tenu des discussions supplémentaires avec les Inuits sur des questions qui dépassent un peu le cadre du projet de loi, ce qui est correct, mais il faut finir par achever les discussions.

Vous demandez ce qu'il y a pour eux. En premier lieu, le projet de loi concerne tout le monde. Qu'on soit d'accord sur le reste ou pas, ils sont concernés. Le financement nous permettra de commencer à travailler immédiatement sur la protection et la revitalisation des langues, y compris de l'inuktitut.

Le sénateur Patterson : Quel est le mécanisme pour les questions supplémentaires dont vous parlez? Qu'est-ce qui pourrait rassurer les Inuits, advenant l'adoption du projet de loi?

Je ne crois pas qu'ils veulent faire obstacle aux Premières Nations et aux Métis qui appuient le projet de loi. Quel est le mécanisme pour répondre aux questions qui, de votre aveu, doivent être réglées? Y aura-t-il un autre projet de loi? Le

clause 9 agreement? Can all this be done before Parliament recesses for this term?

Mr. Rodriguez: Yes. There are different options, but the important thing is to start now and have a base, and be ready to go right now and get the funding. We are still discussing and sitting down and trying to make this happen.

Ms. Laurendeau: The only thing I would add is that we had very productive conversations with the Inuit. Many of the things they are asking could be accommodated through agreements under clauses 9 and 10. There might be a few things that could be improved upon and done down the road to the legislation, but a lot of the starting points could be done through agreements, as I said, either under clauses 9 or 10.

When you are asking what can be done now, sitting down now and starting to have discussion on those agreements would actually be a very significant starting point.

Senator Patterson: Are you or your officials willing to come back before we conclude our review of this bill and report on the progress of these discussions with the Inuit?

Mr. Rodriguez: I'm ready to do anything we can to make this bill even better. I think it's a very strong starting point. I think it brings a lot to Indigenous people across the country. I would like us to move further wherever and whenever possible with the Inuit. This is an absolute priority, not only for me but for the Prime Minister, the government and Indigenous people across the land.

Senator Patterson: Will you come back and report on the discussions?

Mr. Rodriguez: I'm open to the idea. I'm not saying no to anything. I want us to move forward with this. It's too important.

The Chair: Thank you.

Senator Coyle: I know that was an important discussion we just had. It's of importance not just to Senator Patterson but to all of us at this table.

I want to thank you for being with us. I believe this is a very important, historic piece of legislation. We are all very anxious because we feel the importance of it. As my colleague Senator LaBoucane-Benson said, we feel that language is closely associated with culture. It's the bearer of culture and something we are all charged, along with you, with getting right.

présent projet de loi devra-t-il être amendé? S'agira-t-il d'une entente aux termes de l'article 9? Arrivera-t-on à accomplir tout cela avant la fin de la présente législature?

M. Rodriguez : Oui. Il y a différentes solutions, mais l'important, c'est de commencer maintenant afin de jeter les bases, d'être prêts dès maintenant et de sécuriser le financement. Nous poursuivons les discussions et les rencontres afin d'y arriver.

Mme Laurendeau : La seule chose que j'ajouterais, c'est que nos discussions avec les Inuits ont été très productives. Il serait possible de répondre à plusieurs de leurs demandes au moyen d'ententes conclues aux termes des articles 9 et 10. Certaines choses pourraient être améliorées et changées dans le projet de loi, mais, en grande partie, on pourrait commencer par se servir d'ententes conclues aux termes des articles 9 ou 10, comme je l'ai mentionné.

Vous demandez ce qui pourrait être fait maintenant; se rencontrer pour commencer à discuter de telles ententes serait un très bon point de départ.

Le sénateur Patterson : Vos fonctionnaires ou vous seriez-vous prêts à revenir avant que nous ayons terminé l'étude du projet de loi afin de faire rapport de la progression de ces discussions avec les Inuits?

M. Rodriguez : Je suis ouvert à tout ce qui pourra rendre le projet de loi encore meilleur. Je crois qu'il s'agit d'un excellent point de départ. Je crois que cela rejoindrait bien des peuples autochtones au pays. J'aimerais que nous puissions en faire plus avec les Inuits aussitôt que possible. C'est une priorité absolue, pas seulement pour moi, mais aussi pour le premier ministre, pour le gouvernement et pour les peuples autochtones de partout au pays.

Le sénateur Patterson : Reviendrez-vous faire rapport au sujet des discussions?

M. Rodriguez : Je suis ouvert à cette idée. Je ne dis pas non à quoi que ce soit. Je veux que nous réalisions des progrès. C'est une question trop importante.

La présidente : Merci.

La sénatrice Coyle : Je sais que la discussion que nous venons d'avoir est très importante. Elle n'est pas seulement importante pour le sénateur Patterson, mais pour nous tous.

Je veux vous remercier d'être avec nous aujourd'hui. Je crois qu'il s'agit d'un projet de loi important et historique. Nous sommes tous très impliqués, parce que nous sommes conscients de cette importance. Comme l'a dit ma collègue, la sénatrice LaBoucane-Benson, nous considérons que la langue et la culture sont étroitement liées. La langue porte la culture et nous avons tous le devoir, vous compris, de bien faire les choses.

My question, now that the very detailed ones on Inuktitut and Inuit have been covered very well, is about other groups. Consultation with youth, women and urban Indigenous peoples, could you talk about what you did and what your findings were from any such consultations and how those groups will be benefiting from this legislation?

Mr. Rodriguez: Thank you, senator. That is also a very important question. We have been in discussion with many groups. I have mentioned the national organizations, but there were also smaller ones. There were women's groups.

The importance of being able to intervene in an urban context was raised many times. It's extremely important, and we understand why. We could forget — not voluntarily — these people, and we could move forward with bills that will do great things everywhere but in big cities. We wanted to make sure that we were able to have similar programs and interventions in urban centres. That's why this bill allows us, through the agreements, to enter into agreements with community groups that work in cities that would be able to dispense the education, training and what's necessary.

Ms. Laurendeau: There are a few things I could add, if you will allow me. There was both direct and indirect engagement. A key component of the indirect engagement, which we don't talk enough about, included an online survey that was completed by close to 150 respondents. We had a very good distribution of male and female; 66 per cent of the respondents were female who expressed themselves through that indirect engagement. There was also a number of people who identified themselves as being among the youth.

Among the things that we heard in those consultations, direct and indirect, was that it is very important to say that languages should be recognized as a right, which is something that the bill does. It was also said, as you mentioned, that each Indigenous language, culture and history is distinct and unique and whatever mechanism we put in place must be respectful and accommodate that uniqueness. This is what the funding mechanism is trying to do and will do once we enter into specific agreements. So those are examples of the things that we have heard. There are a few other things that I could also send to the committee in terms of what we have heard.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Sinclair: Thank you, minister, and your team, for being here. As you know, I have a number of concerns about the legislation and I have communicated many of them to you. I note that this particular bill does not have a royal recommendation, and I note that no reference to the government's obligation to fund language recovery and revitalization exists in the bill.

Maintenant que les enjeux concernant l'inuktitut et les Inuits ont été abordés en profondeur, ma question concerne d'autres groupes. En ce qui a trait aux consultations menées auprès des jeunes, des femmes et des Autochtones dans les centres urbains, pourriez-vous dire ce que vous avez accompli, quelles ont été les conclusions de ces consultations et ce que le projet de loi apportera à ces groupes?

M. Rodriguez : Je vous remercie, madame la sénatrice. C'est aussi une question très importante. Nous discutons avec de nombreux groupes. J'ai déjà évoqué les organismes nationaux, mais il y en a également de moindre envergure. Il y a les groupes de défense des femmes.

Il a souvent été question de la nécessité de pouvoir intervenir dans un contexte urbain. C'est extrêmement important, et nous comprenons pourquoi. On pourrait oublier — quoique de façon involontaire — les citoyens et présenter des projets de loi qui accompliraient de grandes choses partout, sauf dans les grandes villes. Nous tenions à offrir des programmes et des interventions semblables dans les centres urbains. C'est pourquoi, grâce aux accords, le projet de loi nous permettra de conclure des ententes avec des groupes communautaires urbains, qui seront en mesure de fournir l'enseignement, la formation et tout ce qui est nécessaire.

Mme Laurendeau : J'ai quelques points à ajouter, si vous me le permettez. La mobilisation s'est faite de façon à la fois directe et indirecte. Pour ce qui est de la mobilisation indirecte, dont il est trop peu question, il y a eu en particulier un cybersondage; près de 150 personnes y ont répondu. La répartition hommes-femmes était largement adéquate; les femmes représentaient 66 p. 100 des personnes qui se sont ainsi exprimées. Un certain nombre de jeunes se sont aussi manifestés parmi les répondants.

Parmi les éléments qui sont ressortis de ces consultations, tant directes qu'indirectes, il y a la nécessité de faire reconnaître les langues en tant que droit, ce que fait le projet de loi. Il a aussi été dit, comme vous l'avez mentionné, que chaque langue autochtone, chaque culture autochtone et chaque histoire autochtone est distincte et unique et que tout mécanisme mis en place, quel qu'il soit, doit respecter cette réalité et être adapté en conséquence. Voilà ce que le mécanisme de financement vise à accomplir, et c'est ce qu'il accomplira lorsque l'on conclura des accords précis. Ce sont là des exemples de ce que l'on nous a dit, mais je pourrais en fournir quelques autres au comité.

La sénatrice Coyle : Merci.

Le sénateur Sinclair : Je vous remercie, votre équipe et vous, de votre présence, monsieur le ministre. Comme vous le savez, le projet de loi suscite des réserves chez moi. Je vous en ai d'ailleurs fait part d'un certain nombre. Je constate que le projet de loi n'est assorti d'aucune recommandation royale et aussi qu'il ne fait aucunement état d'une obligation pour l'État de financer la revitalisation des langues.

This is contrary to, in fact, the provision in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. There is a promise that there will be agreements that will be negotiated. I understand that. Ms. Laurendeau has pointed to clauses 8, 9 and 10 as a rationale for that, and I accept there will probably be funding agreements which will be arranged.

However, there doesn't seem to be a recognition of the fact that, historically, it was the Government of Canada that effectively destroyed Indigenous languages through its actions. At present, and in accordance with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, the government has a legal obligation to make funds available for language revitalization. Why is there not a royal recommendation? That suggests to me you are going to try to get the funding out of existing monies. Why is there no commitment, no statement that the government recognizes it is obliged to fund Indigenous language programs?

Mr. Rodriguez: Thank you, senator, for the question and also for your hard work and ability to discuss this. It is very important to me.

As you know, we refer in the preamble to the fact that we will provide adequate, sustainable and long-term funding for the recovery and revitalization, maintenance and strengthening of Indigenous languages. We are very clear on that. It's something very rare in a bill, and it's there.

It will not be through existing money. It will be through new money. Why? Because this is an absolute priority for the government. We already have a program in place, but it's not going to take money from there or other programs. This will be new money, because it's required and necessary.

As you say, this is a consequence of the actions of a succession of governments that acted in horrible ways to Indigenous peoples. So this is trying to do the opposite, in a way. We cannot change the past. We have to change the future.

It says here there will be stable and long-term funding. We will be able to enter into multi-year agreements, which is also extremely important, and this was requested by the different organizations. Of course, as you know, it is not in the budget. We don't put the numbers in the bills. But it's through documents like, for example, the budget and others, where we can get the new funding.

Senator Sinclair: I appreciate that. Just so you know, putting it in a preamble to the legislation does not make it a legal obligation or a legal requirement. So we'll take a look at the provisions that have been referenced to determine whether, in fact, it satisfies that need.

Or, cela va à l'encontre d'une disposition de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. On promet que des accords seront négociés. Je le comprends. Mme Laurendeau s'est appuyée sur les articles 8, 9 et 10 à ce sujet. Je conviens que des accords de financement seront sans doute conclus.

Néanmoins, on ne semble pas reconnaître le fait que, historiquement, c'est le gouvernement du Canada qui, concrètement, a saccagé les langues autochtones par ses décisions. Actuellement, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'État est légalement tenu de prévoir une enveloppe pour la revitalisation linguistique. Pourquoi n'y a-t-il pas de recommandation royale? J'en déduis que vous tenterez de dégager des fonds à même les budgets existants. Pourquoi n'y a-t-il aucun engagement, aucune déclaration à savoir que l'État reconnaît avoir l'obligation de financer les programmes linguistiques en langues autochtones?

M. Rodriguez : Merci beaucoup de la question, monsieur le sénateur, mais aussi de votre excellent travail et de votre capacité à discuter du sujet. C'est très important pour moi.

Comme vous le savez, le préambule indique que nous fournirons un financement adéquat, stable et à long terme pour soutenir la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones. C'est écrit noir sur blanc. Pour un projet de loi, c'est très rare, mais, en l'occurrence, cela s'y trouve.

Le financement ne proviendra pas d'enveloppes existantes. Ce sera de l'argent frais. Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'une priorité absolue pour le gouvernement. Il y a déjà un programme, mais il ne puisera pas son budget à même celui d'autres programmes. Il s'agira d'argent frais parce que c'est ce qu'il faut, parce que c'est une nécessité.

La situation actuelle, comme vous le dites, découle des actions de gouvernements successifs, qui ont agi de façon horrible envers les peuples autochtones. D'une certaine façon, le projet de loi vise à renverser la vapeur. Nous ne pouvons rien changer au passé. Nous devons changer l'avenir.

On peut lire qu'il y aura un financement stable et à long terme. Nous pourrions conclure des accords pluriannuels, ce qui, là aussi, est absolument crucial. C'est ce qu'ont réclamé les divers organismes. Bien sûr, comme vous le savez, ce n'est pas dans le budget. On n'inscrit pas de chiffres dans les projets de loi, mais plutôt dans des documents tels que le budget. C'est là que l'on trouve l'argent frais.

Le sénateur Sinclair : Je comprends. Cependant, à titre d'information, je précise que le fait d'indiquer quelque chose dans le préambule d'un projet de loi n'en fait aucunement une obligation légale. Il faudra donc analyser les dispositions qui ont été mentionnées pour déterminer si tout correspond bel et bien aux besoins.

The other concern I have with respect to the bill, and it's contained in a number of provisions within the legislation, is the repeated reference to recognition and respect for provincial rights, provincial jurisdiction. My concern is not with provinces trying to tell First Nations communities on reserves how to manage their education monies. My concern is if there is a family in the city of Winnipeg that wants to ensure their children are educated in their language, they have no recourse to do so because the province can say no. Provincial school boards are under provincial jurisdiction and provinces can say, "We don't have an obligation to do that," because provinces control education within provincial jurisdiction.

So my concern with the bill is that it does not provide for supremacy of individual language rights for Indigenous people versus provincial rights over education. This is unlike the Official Languages Act which, in section 23 of our Charter, requires provinces, where there is sufficient demand, to provide language rights and language instruction to children of parents who can speak the official language that's at issue. Why is that not there?

[Translation]

Mr. Rodriguez: The intent of the bill is not to be subject to the good will of the provinces. On the contrary, the bill seeks to enable different Indigenous groups, organizations and governments to define what is fundamental for them and to be able to provide these services to their people to promote, protect, revitalize and transmit their Indigenous languages. We will look at this issue and get back to you on that, senator. The intent of the bill is not to be subject to the good will of the provinces.

[English]

Senator Sinclair: There is a very strong need for collective rights to be recognized in section 35. The question that arises, though, is what about individual rights to language? This is not specifically recognized by this bill, so I'm concerned about that. That's something that will have to be addressed.

Mr. Rodriguez: The commissioner has a job there to report not only on the funding, to go back to your previous questions, but also are we doing what we are saying we are going to go? That's fundamental, too.

Senator Christmas: Thank you, minister, and your officials for being here. As you know quite well, Indigenous languages are quickly eroding. And I believe one of the biggest challenges today is the widespread use of modern technology, especially our mobile devices. I have an eight-year-old, and I can confirm that a large part of her daily communication is through mobile devices. Right now, in her stage of life, she is hooked on a lot of online games. As you know, almost all of those operate through non-Indigenous languages.

L'autre problème que j'ai avec le projet de loi revient à divers endroits dans celui-ci : les multiples mentions de la reconnaissance et du respect des droits des provinces, de leurs compétences. Ce que je redoute, ce n'est pas que les provinces tentent de dicter aux communautés des Premières Nations dans les réserves comment gérer leur enveloppe destinée à l'éducation; non, ce que je redoute, c'est qu'une famille de Winnipeg qui tient à ce que ses enfants soient instruits dans leur langue n'ait aucun recours si la province dit non. Les conseils scolaires relèvent de la compétence des provinces, et les provinces peuvent dire qu'elles ne sont aucunement obligées d'agir en ce sens, puisque l'éducation relève de leur compétence.

Mon problème, c'est donc que le projet de loi ne prime pas les droits linguistiques individuels des Autochtones par rapport aux droits des provinces dans le domaine de l'éducation. C'est le contraire de la Loi sur les langues officielles. L'article 23 de la Charte oblige les provinces, lorsque la demande le justifie, à tenir compte des droits linguistiques en fournissant aux enfants de parents qui parlent l'autre langue officielle un enseignement dans la langue officielle en cause. Pourquoi n'y a-t-il rien de tout cela?

[Français]

M. Rodriguez : L'intention du projet de loi n'est pas d'être assujéti au bon vouloir des provinces. Au contraire, le projet de loi vise à permettre aux différents groupes, organisations et gouvernements autochtones de définir ce qui est fondamental pour eux et d'offrir ces services à leur population afin de promouvoir, protéger, revitaliser et transmettre les langues autochtones. Nous nous pencherons sur cet aspect et nous vous reviendrons là-dessus, sénateur. L'intention du projet de loi n'est pas d'être assujéti au bon vouloir des provinces.

[Traduction]

Le sénateur Sinclair : Il est tout à fait nécessaire que les droits collectifs figurent dans l'article 35. Cependant, qu'en est-il du droit individuel à sa langue? Le projet de loi ne le reconnaît pas expressément. J'ai donc des réserves à ce sujet. Il faudra régler cette question.

M. Rodriguez : Le commissaire est chargé de produire des rapports non seulement sur le financement, pour en revenir à votre question précédente, mais aussi sur le respect de nos engagements. Là aussi, c'est fondamental.

Le sénateur Christmas : Je vous remercie, votre équipe et vous, monsieur le ministre, d'être parmi nous aujourd'hui. Vous en êtes bien conscient : les langues autochtones s'érodent rapidement. Je crois d'ailleurs que, de nos jours, l'un des plus grands périls réside dans le recours généralisé à la technologie moderne, surtout les appareils mobiles. Ma fille a 8 ans, et je confirme que l'essentiel de ses communications quotidiennes se fait au moyen d'appareils mobiles. À ce stade-ci de sa vie, elle se passionne pour toutes sortes de jeux en ligne. Or, comme vous le

So given the threat of erosion of Indigenous languages because of online games, modern technology and mobile devices, I was searching through the bill to see what means are available, through the bill that would face that kind of threat and challenge that our young people face because of modern technologies.

Mr. Rodriguez: That's a very good and also interesting question, because I have an 18-year-old, senator, and she is always on her phone. If I have to tell her to go to her room, I have to send her a text message. She's 18, and it's the same thing.

This has been raised during many of the consultations. We have to be able, through this bill, to support those who develop the applications so that they can have access in their own language. I have seen things done with some Indigenous languages.

Again, it's not the Government of Canada that will say, "We are going to do this." I would never say that, because it's not my job to say that. But if Indigenous organizations say — I'm sure it's going to come, because we've heard it — that some funding has to go to the development of applications, then it will be and it will happen. I totally understand you.

Senator Christmas: To make sure I heard this correctly, the bill will allow resources for Indigenous organizations to be able to develop or bring to development some of those technologies, games and apps that are already out there, and allow for the development of those kinds of things using Indigenous languages?

Mr. Rodriguez: Yes. I'll pass it to Hélène after. But if it's the intention of the people who want to do this, yes, it would be allowed.

Ms. Laurendeau: This is a very important question, senator. When we developed the purpose of the act, one of the things that was represented to us was to give very specific examples of things that were already happening that should be supported by the bill and would inspire Indigenous groups to go even further.

I would draw your attention to the purpose of the act, paragraph 5(b)(iii), where there is a reference to creating technological tools. Whether it would go as far as creating games, that would be the choice of the people who would want to see that as part of their priorities. But the purpose of the act is to make sure those examples are well supported and to inspire other types of examples. It is there as a "such as" type of thing, as examples of things that could find their way into agreements with Indigenous people, at their choice.

savez, ces jeux ne sont quasi jamais offerts en langues autochtones.

À la lumière de la menace d'érosion des langues autochtones qu'accroissent les jeux en ligne, la technologie moderne et les appareils mobiles, j'ai donc cherché dans le projet de loi les moyens qu'il mettrait en œuvre pour contrer le genre de menace que l'évolution technologique représente pour les jeunes.

M. Rodriguez : Voilà une question aussi judicieuse que pertinente. J'ai moi-même une fille de 18 ans, monsieur le sénateur, et elle est accrochée à son téléphone. Pour lui dire d'aller dans sa chambre, je dois lui envoyer un texto. Elle a 18 ans, et c'est la même chose.

Cette question est souvent revenue durant les consultations. Le projet de loi doit nous aider à soutenir les concepteurs pour que les utilisateurs aient accès aux applications dans leur propre langue. J'ai vu des choses se faire dans des langues autochtones.

Encore là, ce n'est pas au gouvernement du Canada de dire que l'on va faire ceci ou cela. Je ne dirai jamais rien de tel, car ce n'est pas à moi de le faire. En revanche, si des organismes autochtones font savoir — et je sais qu'ils le feront, car c'est un discours que nous avons déjà entendu — qu'une partie du financement doit être affectée à la conception d'applications, alors c'est ce qui se fera. Je vous comprends parfaitement.

Le sénateur Christmas : Je veux m'assurer d'avoir bien compris : le projet de loi permettra de fournir des ressources aux organismes autochtones en vue de la mise au point de technologies, de jeux et d'applications qui existent déjà, ce genre de choses? On pourra concevoir tout cela dans des langues autochtones?

M. Rodriguez : Oui. Je laisserai ensuite la parole à Hélène. Quoi qu'il en soit, si des peuples autochtones entendent s'engager sur cette voie, alors oui, ce sera permis.

Mme Laurendeau : C'est une question éminemment pertinente, monsieur le sénateur. Lorsque nous avons défini l'objet du projet de loi, on nous a, entre autres, fait valoir la nécessité de fournir des exemples très précis de choses qui se font déjà et que le projet de loi devrait soutenir, de façon à inspirer les groupes autochtones à aller encore plus loin.

J'attire votre attention sur l'objet du projet de loi, où, au sous-alinéa 5b)(iii), il est question de créer des outils technologiques. Faut-il pousser cela jusqu'à la création de jeux vidéos? Il suffira qu'un peuple autochtone décide de l'inscrire dans ses priorités. Néanmoins, le projet de loi vise à assurer un soutien approprié dans ce genre d'éventualité et à inspirer d'autres initiatives. Le libellé ne fait que donner des exemples de choses qui pourraient figurer dans les accords, si les peuples autochtones le désirent.

Senator Christmas: Thank you.

The Chair: I would like to ask a supplementary, following up on Senator LaBoucane-Benson's question with regard to funding. I noticed in a news release from March 14, 2019, that the Government of Nunavut has actually suspended their Inuktitut instruction. One of the reasons, it sounds like, is that there are insufficient numbers of certified teachers able to provide Inuit language instruction in Grades 4 to 12. It seems ironic that the area of the country that has the largest number of first speakers of Indigenous languages is not able to have the required number of certified teachers.

In the bill, will there be funding for language teacher education, or would it be agreeable to have some sort of mechanism for certifying or acknowledging fluent elders, or *kohkoms* and *mushums*, so that deficit in so-called certified teachers can be made up in other ways?

Mr. Rodriguez: I hope it's in there, senator. It's going to depend on what they decide, but it certainly allows that. Actually, it's fundamental. How do we transmit our language? Through teaching. We transmit it to another generation, which transmits it to another generation. We need more teachers. I'm sure that will probably be in the communities' or local governments' asks, and would be allowed.

Ms. Laurendeau: I have to say that we have been approached jointly by NTI and the Nunavut government to look precisely at this question, in two forms: increase support for the number of certified teachers but also, interestingly, to give space for non-certified teachers but speakers who can be inserted into the school system to promote the use of Inuktitut. We are in discussions. It would be nice if we could say today that we have reached an agreement, but we are very enthusiastic in pursuing those discussions. It is precisely what this bill is supposed to provide for. Of course, right now we don't have the bill, but it doesn't prevent us from starting the conversations in order to be ready when the bill and authorities come into place.

The Chair: I think it was Senator Sinclair who asked the question about provincial jurisdiction, and that would relate to the provincial Education Act. How will this interact, then, with the Education Act that's being apparently amended in Nunavut? So there will be an interaction between provincial and federal legislation then.

Ms. Laurendeau: Of course, we cannot comment on what the Nunavut government does with their legislation, but we have been approached by them, jointly with NTI, to look at what can be done about that. The beauty of that particular initiative is that it is in partnership, which alleviates some of the issues that could occur elsewhere with respect to provincial jurisdiction. In this

Le sénateur Christmas : Merci.

La présidente : J'ai une question supplémentaire qui fait fond sur la question de la sénatrice LaBoucane-Benson sur le financement. Dans un communiqué en date du 14 mars 2019, j'ai lu que le gouvernement du Nunavut a carrément suspendu l'instruction en inuktitut, notamment, selon mon impression, parce qu'il n'y a pas assez d'enseignants agréés pour fournir un enseignement en langue inuite aux élèves de la 4^e à la 12^e année. Je trouve paradoxal que la région du pays qui compte le plus grand nombre de personnes de langue maternelle autochtone soit incapable de trouver assez d'enseignants agréés.

Le projet de loi prévoit-il une enveloppe pour la formation des enseignants de langue? Faudrait-il instaurer un mécanisme quelconque pour faire agréer ou reconnaître des anciens qui parlent couramment une langue autochtone, ou des *kohkoms* et des *mushums*, afin de pallier autrement la pénurie d'enseignants dits agréés?

M. Rodriguez : J'espère que ce sera le cas, sénatrice. Cela dépendra de ce qu'ils décideront, mais ce sera certainement possible. En fait, c'est essentiel. Comment transmettons-nous notre langue? Nous le faisons par l'enseignement. C'est ainsi que nous la transmettons à la prochaine génération, qui la transmet à la suivante. Nous avons besoin de plus d'enseignants. Cela fera probablement partie des demandes des collectivités et des administrations locales, et ce sera possible.

Mme Laurendeau : Je dois dire que la NTI et le gouvernement du Nunavut nous ont tous deux demandé de nous pencher sur la possibilité d'augmenter le soutien aux enseignants certifié, et aussi — chose intéressante — de permettre aux enseignants qui ne sont pas certifiés, mais qui parlent la langue, d'intégrer le système scolaire pour promouvoir l'usage de l'inuktitut. Nous sommes en pourparlers. J'aimerais dire que nous sommes déjà parvenus à une entente, mais nous poursuivons ces discussions avec beaucoup d'enthousiasme. C'est exactement ce que ce projet de loi est censé permettre. Bien sûr, il n'a pas encore été adopté, mais cela ne nous empêche pas d'amorcer les conversations afin d'être prêts lorsqu'il le sera et que les autorisations nécessaires auront été accordées.

La présidente : Je crois que c'est le sénateur Sinclair qui avait soulevé la question de la compétence provinciale, et cela se rapporte à la loi provinciale sur l'éducation. Comment cela interagirait-il avec la loi sur l'éducation du Nunavut, qui semble en train d'être modifiée? Il y aura une certaine interaction entre les lois provinciales et fédérales.

Mme Laurendeau : Bien sûr, nous ne pouvons pas commenter ce que le gouvernement du Nunavut fait d'un point de vue législatif, mais celui-ci et la NTI nous ont approchés afin de voir ce qui peut être fait à ce sujet. L'avantage de cette initiative en particulier est qu'elle se fait en partenariat, ce qui atténue certains des problèmes liés à la compétence provinciale

particular instance, the territory was engaging with us, with NTI, and we are very excited about that, I can say.

The Chair: Thank you.

Senator Sinclair: Thank you very much. The issue I want to come back to is what you picked up on, minister, just after my last question. It has to do with the role of the commissioner.

I'm a little concerned that we are placing upon the shoulders of the commissioner an obligation that we don't place upon any other commissioner with similar responsibility. The Official Languages Commissioner, for example, only has to worry about two languages in Canada, and we fund that office quite significantly.

We are placing upon this commissioner not only the obligation to monitor and assist in the recovery of Indigenous languages all across the country, which number well over 200 different languages, but my concern is that we are also requiring them to start up from nothing. So whoever this person is going to be, he or she is literally starting from scratch to create a bureaucracy. This bureaucracy is going to be huge, given all the responsibilities.

Why did you not think of possibly amalgamating some of these responsibilities or learning from or working with the Official Languages Commissioner to ensure that the expertise from that office is also available to this particular commissioner?

Mr. Rodriguez: Thank you for the question, senator. You are right; that person is going to be busy. But that person will also be supported by three directors: one in consultation with First Nations, one with Inuit, one with the Metis. So there will be the national commissioner and three directors.

Their job is extremely important, as you said. It starts by helping us identify where we are in terms of languages. It's going to help us through data, research and advice. It's also going to help us promote Indigenous languages and the importance of Indigenous languages, and also to tell us what we are doing right and, most importantly, what we are doing wrong, whether the funding provided is sufficient, and, if not, what is the level of funding we should provide, and other actions that we are not doing and that we should be doing.

Ms. Laurendeau: The commissioner will have the authority to strike any partnership that he or she sees fit.

Part of the reason why we structured the commissioner's office the way it is now was a direct result of the consultation we had. The structure was influenced by the engagement we had, which was to strike the right balance between a lean but efficient

qui pourraient survenir ailleurs. Dans ce cas-ci, le territoire a collaboré avec nous, et avec la NTI, et nous en sommes extrêmement heureux.

La présidente : Merci.

Le sénateur Sinclair : Merci beaucoup. Le point sur lequel je reviens est celui que vous avez soulevé suite à ma dernière question, madame la ministre, relativement au rôle du commissariat.

Je m'inquiète un peu que l'on impose à ce commissariat une obligation qui n'est imposée à aucun autre commissariat ayant des responsabilités semblables. Le Commissariat aux langues officielles, par exemple, n'a à se préoccuper que des deux langues officielles du Canada, et nous accordons à celui-ci un financement très considérable.

Nous demandons non seulement au commissariat de surveiller et de soutenir le rétablissement de plus de 200 langues autochtones partout au pays, mais aussi de le faire en partant de zéro. Voilà ce qui me préoccupe. La personne qui occupera ce poste devra partir de zéro pour mettre en place un appareil bureaucratique qui sera énorme, étant donné tout ce dont il sera responsable.

Pourquoi n'avez-vous pas songé à la possibilité de fusionner certaines de ces responsabilités ou d'apprendre du Commissariat aux langues officielles ou de collaborer avec lui pour que son expertise soit également à la disposition de ce commissariat?

M. Rodriguez : Merci de votre question, sénateur. Vous avez raison : la personne qui occupera ce poste sera occupée. Cela dit, elle sera également appuyée par trois directeurs : un pour les Premières Nations, un pour les Métis et un pour les Inuits. Il y aura donc un commissaire national et trois directeurs.

Comme vous l'avez souligné, le travail qu'ils feront est extrêmement important. Ce travail commence en nous aidant à cerner où nous en sommes en ce qui concerne les langues. Le commissariat nous aidera par l'intermédiaire de données, de recherches et de conseils. Il nous aidera aussi à faire la promotion des langues autochtones et de leur importance. De plus, il nous dira ce que l'on fait correctement, et surtout, ce qui devrait être fait autrement, de même que si le financement est suffisant, et s'il ne l'est pas, il pourra nous indiquer le niveau de financement nécessaire et les autres mesures que nous devrions prendre.

Mme Laurendeau : Le commissariat aura le pouvoir d'établir tout partenariat qu'il juge nécessaire.

Si nous avons structuré le commissariat comme nous l'avons fait, c'est, entre autres, en réponse directe aux consultations que nous avons menées. Sa structure a été influencée par notre objectif, qui était d'établir une organisation rationalisée, mais

organization with the powers that it needed to oversee the government and ensure it is actually living up to the obligation of the act. It is a balance. Yes, it could have been cloned on the Official Languages Commissioner, but there was an understanding that we were not to create too large a bureaucracy but one that would be truly representative.

Senator Sinclair: More will be said about this, I'm sure.

The Chair: We are at the end of our time, and I know Senator McCallum will submit questions. Senator Sinclair, will you be submitting questions to which we will request a response?

Senator Sinclair: Absolutely.

The Chair: Thank you.

The committee is pleased to now welcome Clément Chartier, President of the Métis National Council, as well as Jocelyn Formsma, Executive Director of the National Association of Friendship Centres.

Thank you both for taking the time to appear before us this morning.

Clément Chartier, President, Métis National Council: Thank you. Good morning, senators.

The topic you're embracing here today is a very important one for all Indigenous peoples and, in my case, in particular for the Metis Nation. Just to make it clear, the Metis Nation is fully supportive and encourages Parliament to enact Bill C-91. That's not to say that amendments to make it better cannot be put forward and adopted. As we know, all legislation could be better than what we have.

This bill was co-developed by the national representatives of Indigenous peoples and nations and, in our case, the national government of the Metis Nation. I can't sit here and speak against it, because I'm one of the creators of this particular bill, not necessarily having the pen on the last word, but we were engaged throughout. We had a good working relationship with the former minister, Ms. Joly and, of course, with Minister Rodriguez who just appeared before you.

For those who are not aware, the Metis Nation is a people based in Western Canada with our own language, culture, history, struggles — both political and armed — against Canada. Our story is not as well-known as others. If it were, I think there would be some outrage in Canada, I would hope. This includes the reign of terror that we experienced after we joined Confederation as the fifth province in 1870, the one hundred fiftieth anniversary of which we will celebrate in 2020. Canada

efficace, dotée des pouvoirs nécessaires pour surveiller le gouvernement et veiller à ce qu'il respecte ses obligations en vertu de la loi. C'est une question d'équilibre. Oui, nous aurions pu cloner le Commissariat aux langues officielles, mais il a été établi que nous ne souhaitons pas créer une bureaucratie trop vaste, mais plutôt une qui serait véritablement représentative.

Le sénateur Sinclair : Nous reviendrons sur cette question, j'en suis certain.

La présidente : Notre temps est maintenant écoulé, et je sais que la sénatrice McCallum tient à poser des questions. Sénateur Sinclair, aimeriez-vous poser des questions auxquelles nous demanderons des réponses?

Le sénateur Sinclair : Tout à fait.

La présidente : Je vous remercie.

Le comité est heureux d'accueillir Clément Chartier, président du Ralliement national des Métis, ainsi que Jocelyn Formsma, directrice exécutive de l'Association nationale des Centres d'amitié.

Je vous remercie tous deux d'avoir pris le temps de comparaître devant nous ce matin.

Clément Chartier, président, Ralliement national des Métis : Je vous remercie. Bonjour, honorables sénateurs.

Le sujet dont il est question aujourd'hui est très important pour tous les Autochtones, et notamment, dans mon cas, pour la nation métisse. D'abord, je voudrais souligner que la nation métisse appuie sans réserve le projet de loi C-91 et encourage le Parlement à l'adopter. Bien sûr, il sera toujours possible de proposer des amendements pour l'améliorer. Comme nous le savons, toute nouvelle mesure législative représenterait une amélioration par rapport à la situation actuelle.

Ce projet de loi a été élaboré de façon concertée par les représentants nationaux des peuples autochtones et, en ce qui nous concerne, par le gouvernement national de la nation métisse. Je ne peux pas m'opposer à ce projet de loi, puisque je suis l'un de ses auteurs. Même si nous n'avons pas toujours eu le dernier mot, nous avons participé activement à l'élaboration de ce projet de loi. Nous avons entretenu de bonnes relations de travail avec l'ancienne ministre, Mme Joly, de même qu'avec le ministre Rodriguez, qui vient tout juste d'offrir son témoignage.

Pour ceux qui l'ignorent peut-être, la nation métisse est un peuple établi dans l'Ouest canadien. Nous sommes dotés d'une langue qui nous est propre, d'une culture et d'une histoire, et nous avons mené des luttes — à la fois politiques et armées contre le Canada. Notre histoire n'est pas aussi connue que celles d'autres peuples autochtones. Si tel était le cas, j'ose espérer que cela créerait un scandale dans tout le pays. Je pense entre autres au règne de terreur que nous avons vécu lorsque nous sommes

celebrated “our” one hundred fiftieth anniversary of forming as a country in 2017.

The Metis Nation will be celebrating. I use that term with great emphasis because, up until the past few years, I would be saying marking the year. Since the election of the Trudeau Liberal government in 2015, the Metis Nation has seen an unprecedented, swift and deep relationship with Canada in terms of services.

For example, in the budget last year, for the first time in the history of the Metis Nation, we were included somewhere at about \$1.5 billion. That doesn't sound big compared to the rest of the Indigenous peoples, but for us it is a significant development. In our history we've been denied childcare where other Indigenous peoples have it, in conjunction with training and other programs. We did not have those, but now we have \$450 million over 10 years. This is a big breakthrough for us, our families very much require this. Today we're hoping we'll have part two and see substantial allocations to the Metis Nation, including in the area of health, scholarships and bursaries, which our students do not get, and economic development.

I have to say, we are going to be celebrating our one hundred fiftieth anniversary.

This legislation is premised on the basis of distinctions, and that's something I was pushing for the last 15 years at intergovernmental tables. I have been President of the Métis Nation since October 2003. Some say that is much too long, but I've been there anyway and at intergovernmental tables. I always pushed for distinctions-based because when we say “Indigenous,” “native,” or “Aboriginal,” particularly when the government makes announcements, it means First Nations or, in some cases, Inuit, but never the Metis Nation.

We wanted to ensure the Canadian public knew that was the case. I would have rather had them say \$8 billion for First Nations, like in the first budget on Kelowna, X million for Inuit and 0 for the Metis Nation. At least people would know we got 0 as opposed to thinking we are part of this \$8 billion. That is just an example.

entrés dans la Confédération comme cinquième province en 1870. D'ailleurs, nous allons célébrer notre 150^e anniversaire en 2020, bien que le Canada ait déjà célébré le 150^e anniversaire de la formation de « notre » pays.

La nation métisse s'apprête donc à organiser ses propres célébrations. J'insiste sur le terme « célébrer », alors qu'il y a quelques années à peine, j'aurais plutôt employé l'expression « souligner l'année ». Depuis l'élection du gouvernement Trudeau en 2015, la nation métisse a amélioré en profondeur ses relations avec le Canada en ce qui concerne la prestation de services. C'est du jamais vu.

À titre d'exemple, la nation métisse figure dans le budget de l'an dernier pour la première fois de son histoire. En effet, le gouvernement nous a octroyé 1,5 milliard de dollars. Bien que cette somme ne semble pas très élevée par rapport à celles qu'ont reçues les autres peuples autochtones, il s'agit pour nous d'un progrès important. Au cours de notre histoire, on nous a refusé le financement des services de garde et de plusieurs programmes, alors que d'autres peuples autochtones y ont eu droit. En revanche, nous venons de recevoir 450 millions de dollars sur une période de 10 ans, ce qui représente une avancée majeure pour nos familles, qui en ont absolument besoin. Nous espérons aujourd'hui recevoir à nouveau des allocations substantielles, notamment en matière de santé, de bourses d'études — auxquelles nos étudiants n'ont pas droit — et de développement économique.

Je tiens à le répéter : nous allons bientôt célébrer notre 150^e anniversaire.

Cette mesure législative s'appuie sur plusieurs distinctions, comme je le demande depuis les 15 dernières années lors de réunions intergouvernementales. Je suis président de la nation métisse depuis octobre 2003. Certains avancent que cela fait beaucoup trop longtemps que j'occupe ces fonctions, mais bon, je fais mon travail et j'ai participé à de nombreuses réunions intergouvernementales. J'ai toujours réclamé une approche fondée sur les distinctions, car lorsque le gouvernement fait des annonces concernant les « Indigènes », les « Autochtones » ou encore les « Aborigènes », il s'agit dans les faits des Premières Nations, ou, dans certains cas, des Inuits, mais jamais de la nation métisse.

Nous voulions nous assurer que le public canadien prenne conscience de cette situation. J'aurais préféré que le budget indique clairement que 8 milliards de dollars étaient destinés aux Premières Nations, comme c'était le cas dans l'Accord de Kelowna, X millions pour les Inuits et rien pour la nation métisse. Ainsi, au moins les gens auraient compris que nous n'avons pas reçu un seul sou, au lieu d'être induits en erreur et de penser que nous sommes inclus dans les 8 milliards. Il ne s'agit que d'un exemple.

Now, this particular piece of legislation acknowledges the Metis Nation and acknowledges a need to deal with languages, in our case Michif, the official language of the Metis Nation. Now there are fewer than a thousand — perhaps fewer than 700 — Michif speakers, all of whom are primarily over the age of 65. It's something we cherish and want to ensure that we revitalize and be able to use it in common in our nation.

Of course, some of our people speak Dene, particularly the Metis village of La Loche speak Dene. The Metis village of Ile-à-la-Crosse, which is where I went to residential schools for 10 years, which Canada still has not dealt with. Another thing where we have been ignored in terms of restitution or recognition from Canada, including our WWII Metis veterans and so on.

We want to ensure that those languages, as well as Saulteaux, particularly in Manitoba many of our Metis speak Saulteaux there. We treasure all of those languages, but for the Metis our official language is Michif. In May, in Ile-à-la-Crosse they will be celebrating their twentieth anniversary of Michif in the school. That's a significant milestone for them.

The bill is broad and general. It's not prescriptive. When we are talking about this, it's quite hard to come up with overly specific things because there are so many different Indigenous peoples and nations, and there are so many different Indigenous languages. Some of the nations are on the verge of having their languages become extinct. They need to have some special attention paid in order to avoid that happening.

In other areas, as was raised this morning, for example, the Inuit still live in large numbers in their own territory, and their language is very much alive and well. On that note, I know the Inuit Tapiriit Kanatami is still pushing for amendments and during the process and, just to make it clear, the Metis Nation gave our full support to the Inuit in terms of their aspirations because we believe that in such a place as Nunavut, which is a territory, that they should have recognition of their language and should have services in their language. We're fully supportive of that.

At the end of the day, we do need to have a foundation from which to work. Hopefully, amendments that are required by Indigenous peoples can be accommodated but my caution is that we need to start somewhere. We need a foundation, because once you have the foundation you can always build on it. At a minimum, we envision having a bill that enables us to do that. The mere fact of Parliament passing such legislation, including child and family services legislation, shows that Canada is actually sincere in its reconciliation with Indigenous peoples.

Ce projet de loi reconnaît l'existence de la nation métisse et tient compte de la nécessité de protéger les langues autochtones, le michif en ce qui nous concerne. Le michif est la langue officielle de la nation métisse, mais ne compte plus que quelques centaines de locuteurs — peut-être même moins de 700 — qui sont tous âgés de plus de 65 ans. Le michif nous tient à cœur; nous souhaitons le revaloriser et en faire notre langue commune.

Bien entendu, certains membres de notre communauté parlent le déné, notamment deux villages métis: La Loche et l'Île-à-la-Crosse, où j'ai été envoyé dans un pensionnat pendant 10 ans. Le Canada n'a d'ailleurs toujours pas offert de dédommagement à la nation métisse dans le dossier des pensionnats ni reconnu l'engagement des anciens combattants métis qui ont participé à la Seconde Guerre mondiale.

Nous tenons à préserver cette langue, de même que le saulteaux, parlé par de nombreux Métis qui habitent au Manitoba. Nous chérissons toutes ces langues, mais notre langue officielle est le michif. L'Île-à-la-Crosse s'apprête à célébrer en mai le 20^e anniversaire du michif en tant que langue parlée à l'école, un jalon important pour les villageois.

Ce projet de loi présente une approche générale et n'a pas de caractère normatif. Dans ce dossier, il est difficile de s'en tenir à des solutions précises, étant donné la grande diversité des peuples, des nations et des langues autochtones. Les langues de certaines nations autochtones frôlent l'extinction. Par conséquent, nous devons canaliser nos efforts pour éviter qu'une telle situation se produise.

Comme on l'a souligné plus tôt aujourd'hui, le contexte est différent dans d'autres régions. Je pense par exemple aux Inuits, qui sont encore nombreux à habiter sur leur propre territoire, et dont la langue est encore bel et bien vivante. À ce propos, je sais que l'Inuit Tapiriit Kanatami réclame toujours certains amendements et je rappelle que la nation métisse appuie sans réserve les aspirations du peuple inuit. En effet, nous croyons que leurs droits linguistiques doivent être respectés sur leur territoire, le Nunavut, et qu'ils ont le droit de demander des services dans leur langue. Nous sommes tout à fait favorables à ces revendications.

En fin de compte, nous devons disposer d'assises solides. Idéalement, de nouveaux amendements visant à satisfaire les demandes des peuples autochtones devraient être proposés, mais il faut un début à tout. Nous avons besoin d'une base à partir de laquelle d'autres éléments pourront éventuellement s'ajouter. À tout le moins, nous devrions pouvoir envisager un projet de loi qui nous permet d'édifier une telle base. Le simple fait que le Parlement s'efforce d'adopter des mesures législatives en matière de services à l'enfance et à la famille indique que le Canada souhaite sincèrement mener à bien la réconciliation avec les peuples autochtones.

I think Brian Mulroney said that perfection is the enemy of the good. I will end it with that and say that in terms of the Metis Nation, we see our government as one of the three orders of government in this country at the forefront of Indigenous languages. We will work out ways and mechanisms for our constituent parts and their communities to be able to enjoy whatever comes out of this bill.

Jocelyn Formsma, Executive Director, National Association of Friendship Centres: Before I begin, I want to acknowledge the unceded territory of the Algonquin nation.

[Ms. Formsma spoke in her Indigenous language.]

I've submitted an electronic copy in both French and English of the NAFC discussion paper entitled *Our Languages, Our Stories: Towards the Revitalization and Retention of Indigenous Languages in Urban Environments*.

To give an idea of who we are, we are a network of 112 member friendship centres and provincial territorial associations from coast to coast to coast. Friendship centres are the most significant off-reserve Indigenous civil society network, service delivery infrastructure in Canada and are the primary providers of culturally relevant programs for Indigenous peoples living in urban environments.

For over 70 years, friendship centres have facilitated the transition of Indigenous people from rural, remote and reserve life to an urban environment, and increasingly support those who were born and raised in the urban environment. For many Indigenous people, friendship centres are the first and main point of contact to find community, receive support and obtain referrals to culturally based socioeconomic programs and services, which include Indigenous language programs.

As our President Christopher Sheppard reported on May 9 to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, in 2015 alone the National Association of Friendship Centres saw over 2.3 million client contacts and provided over 1,800 different programs and services in many areas, including languages.

For example, the First Light St. John's Friendship Centre offers language programming in Mi'kmaq to anyone in the community. The classrooms and conversations are recorded and available on WebEx so anyone can join, either in person or online. They originally submitted a proposal for three languages, Mi'kmaq, Inuktitut and Innu-aimun, but that proposal was not accepted. The Under One Sky Friendship Centre in Fredericton has a Take It Outside Head Start Program that takes children on the land to learn Maliseet in all seasons. The native centre in

Je crois que Brian Mulroney avait dit que le mieux est l'ennemi du bien. Je terminerai en disant que le gouvernement fédéral et les autres ordres de gouvernement jouent un rôle de premier plan dans le dossier des langues autochtones. Nous allons trouver des moyens pour que nos communautés puissent bénéficier de ce projet de loi, et ce, peut importe la forme qu'il prendra.

Jocelyn Formsma, directrice exécutive, Association nationale des centres d'amitié : Avant de commencer, je souhaite prendre acte du territoire non cédé à la nation algonquaine.

[Mme Formsma s'exprime dans une langue autochtone.]

J'ai présenté un exemplaire en version numérique en français et en anglais du document de travail de l'Association nationale des centres d'amitié, intitulé *Nos langues, nos récits : Pour une revitalisation et un maintien des langues autochtones en milieu urbain*.

Pour vous donner une idée, nous sommes un réseau constitué de 112 centres d'amitié et d'associations provinciales-territoriales d'un bout à l'autre du pays. Au Canada, les centres d'amitié représentent les sociétés civiles et les infrastructures de prestation de services aux Autochtones les plus importantes à l'extérieur des réserves. Ce sont également les premiers fournisseurs de programmes et de services culturellement adaptés aux Autochtones vivant en milieu urbain.

Pendant plus de 70 ans, les centres d'amitié ont facilité le passage des Autochtones depuis la vie rurale, éloignée et dans une réserve jusqu'au milieu urbain. Par ailleurs, ils appuient les Autochtones qui sont nés et ont grandi dans un milieu urbain. Pour de nombreux Autochtones, les centres d'amitié sont les premiers points de contact pour s'intégrer à une communauté, obtenir de l'aide et être orientés vers des services et des programmes socioéconomiques — y compris des programmes de langues autochtones — fondés sur leur culture.

Comme l'a indiqué notre président, Christopher Sheppard, dans le témoignage qu'il a présenté le 9 mai devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, en 2015 seulement, l'Association nationale des centres d'amitié a établi plus de 2,3 millions de contacts avec des clients et a été en mesure d'offrir plus de 1 800 programmes et services dans plusieurs domaines, y compris les langues.

Par exemple, le centre d'amitié First Light St. John's offre des programmes en langue micmaque à tous les membres de la communauté. Le contenu des classes et des conversations est enregistré et on peut le visionner sur WebEx. Ainsi, n'importe qui peut s'y joindre, en personne ou en ligne. Ce centre d'amitié avait initialement présenté une demande pour offrir des programmes dans trois langues — le micmac, l'inuktitut et l'innu-aimun — mais elle a été refusée. Le centre d'amitié Under One Sky, à Fredericton, offre un programme intitulé Take It

Montreal has for three years offered free weekly language classes in Innu, Cree, Anishinaabemowin, Atikamekw, Wendat and Inuktitut for both children and adults.

The friendship centre in Calgary offers Cree, Michif and Blackfoot and the Canadian Native Friendship Centre in Edmonton provides Cree classes. In B.C. they were able to secure \$6 million for language programming from the provincial government.

We are here to speak to Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages, because we are in it. We are providing language programming and we will continue to do so because we are accountable to the Indigenous communities that own and operate our centres on shoestring budgets. We offer ourselves as a mechanism.

Urban Indigenous people hold a strong connection to their identity while navigating ways to maintain cultural connections outside of their communities, and increasingly within the urban Indigenous communities they are part of or have created. Language use and revitalization need to be where the people are living. This includes in Canada's urban landscape.

A bit about the "Our Languages" discussion paper that we submitted. We held a two-day forum with representation from all parts of Canada to discuss and contribute input into the development of Indigenous languages legislation and, in particular, to discuss the urban perspective on the state of Indigenous languages. There are several recommendations and highlights that speak directly to the intent of Bill C-91. Participants shared the challenge of learning their Indigenous language as a second language and the importance of immersive language learning. They said it must be incorporated into every aspect of people's lives in a holistic way, and there must be opportunity to speak the language at every age through the life cycle. Strong support was expressed for friendship centres acting as central hubs for language revitalization, including providing safe and culturally relevant spaces for language learning.

This gathering provided further affirmation of how proud Indigenous people are of their languages and ways of knowing and being, and the youth shared how integral language is to their pride and understanding of where they come from.

We outlined some recommendations in my speaking notes, which you have. In the interests of time, I'll continue to the specifics around Bill C-91.

Outside Head Start, qui permet aux enfants de faire des sorties en toute saison dans le but d'apprendre la langue malécite. Quant au centre situé à Montréal, il offre depuis trois ans des cours de langues gratuits sur une base hebdomadaire. On y enseigne aux enfants et aux adultes l'innu, le cri, l'anishinaabemowin, l'atikamekw, le wendat-huron et l'inuktitut.

Le centre d'amitié de Calgary propose des cours en cri, en michif et en piikani, tandis que le Canadian Native Friendship Centre d'Edmonton offre des cours en cri. En Colombie-Britannique, nous avons été en mesure d'obtenir 6 millions de dollars du gouvernement provincial pour les programmes de langues.

Nous sommes ici pour discuter du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones, car ce projet nous touche directement. Nous offrons des programmes de langues autochtones et nous allons continuer de le faire, car nous sommes redevables aux communautés autochtones qui doivent exploiter nos centres avec peu de moyens à leur disposition. Nous comptons leur proposer des solutions.

Les Autochtones vivant en milieu urbain ont conservé des liens étroits avec leur identité, tout en cherchant des moyens de conserver des liens culturels en dehors de leurs communautés. L'utilisation des langues et leur revitalisation doivent se faire là où les gens vivent, y compris au sein des milieux urbains.

Laissez-moi glisser quelques mots sur le document de travail que nous avons présenté, « Nos langues ». Nous avons organisé un forum de deux jours en veillant à ce que toutes les régions du Canada soient représentées. Nous avons discuté de l'élaboration de mesures législatives en matière de langues autochtones, en nous penchant notamment sur la situation des langues autochtones en milieu urbain. Plusieurs recommandations ont été fournies par rapport au projet de loi C-91. Certains intervenants ont fait part du défi que représente l'apprentissage de leur langue autochtone en tant que langue seconde, et de l'importance d'apprendre une langue en milieu immersif. Ils ont affirmé que l'apprentissage d'une langue autochtone devrait être intégré dans toutes les sphères de la vie d'une personne, de façon holistique. Ainsi, un Autochtone devrait avoir l'occasion de parler sa langue à tout âge, tout au long de sa vie. Beaucoup de participants se sont fortement ralliés à l'idée d'utiliser les centres d'amitié comme plaques tournantes pour la revitalisation linguistique et comme espaces sécuritaires favorisant l'apprentissage des langues autochtones.

Ce rassemblement nous a permis de confirmer à quel point les Autochtones sont fiers de leurs langues et de leur identité. Par ailleurs, les jeunes ont souligné le caractère essentiel des langues, qui les aident à mieux comprendre leurs origines.

Nous avons indiqué certaines recommandations dans les notes d'allocation, que vous avez en main. Comme j'ai peu de temps, je vais parler de points précis concernant le projet de loi C-91.

Bill C-91 reflects the commitment to provide adequate, sustainable and long-term funding for the reclamation, revitalization, maintenance and strengthening of Indigenous languages, and that the Government of Canada realizes Indigenous Peoples are best placed to take the leading role in reclaiming, revitalizing, maintaining and strengthening Indigenous languages.

Friendship centres are Indigenous-owned and operated civil society organizations operating in urban settings. This is the opportunity to draw on the extensive NAFC network and expertise in program delivery throughout Canada. There are friendship centres in every province and territory except P.E.I., and each of them provides direct services to urban Indigenous people.

In the definition section, the “Indigenous organization” definition is unclear as to whether friendship centres, who provide direct services to Indigenous peoples, or Indigenous media organizations, who broadcast language over radio and TV, are considered an Indigenous organization. It’s defined as an “entity that represents the interests of an Indigenous group,” but friendship centres do not claim to represent the interests of one Indigenous group or its members. In fact, we represent an urban perspective and serve all Indigenous peoples and their members, whether they’re recognized by their communities or not.

Regarding the definition of “Indigenous peoples” and the reference to section 35(2), which is Indian, Inuit and Metis, the NFC would encourage the definition be expanded to ensure inclusion of all Indigenous people, including non-status Indians, non-beneficiary Inuit, including the Inuit in the South and the Metis outside of their homeland. Like all services, Indigenous peoples should not have to define who they are in order to revitalize their languages.

Under proposed section 5(b)(iii), under “Purposes,” it mentions creating technological tools, as was mentioned earlier here. The NAFC would like to encourage the purpose to expand and support the technological tools, educational materials and permanent records that have already been developed. There are Indigenous organizations that have databases, tapes, documents, materials, creative apps and so on. They have already been developed. There are Indigenous media organizations that have worked for decades and have reels of language material. If they can access the right supports, they would be able to mobilize and, for example, digitize these materials to make them more readily available to the public and Indigenous communities and organizations such as friendship centres to use.

Le projet de loi C-91 reflète l’engagement de fournir un financement adéquat, stable et à long terme en ce qui touche la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones. Il montre aussi que le gouvernement du Canada est conscient que les peuples autochtones sont les mieux placés pour jouer un rôle de premier plan en ce qui touche la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones.

Les centres d’amitié sont des organismes de la société civile en milieu urbain qui appartiennent à des Autochtones et qui sont gérés par eux. L’Association nationale des centres d’amitié au Canada, l’ANCA, nous offre l’occasion de tirer parti de son vaste réseau et de son expertise dans la prestation de programmes partout au Canada. On trouve des centres d’amitié dans toutes les provinces et tous les territoires, exception faite de l’Île-du-Prince-Édouard, et chacun d’eux fournit des services directs aux Autochtones vivant en milieu urbain.

Dans la partie sur les définitions, celle d’« organisme autochtone » ne permet pas de savoir clairement si les centres d’amitié, qui offrent des services directs aux Autochtones, ou les médias autochtones, qui offrent du contenu linguistique à la radio et à la télévision, sont pris en considération. Dans la définition, on peut lire : « [e]ntité [...] qui représente les intérêts d’un groupe autochtone », mais les centres d’amitié n’ont pas la prétention de représenter les intérêts d’un groupe autochtone ou de ses membres. En fait, nous représentons une perspective urbaine et nous sommes au service de tous les Autochtones, qu’ils soient reconnus par leur communauté ou non.

Dans la définition de « peuples autochtones », il y a un renvoi au paragraphe 35(2), où l’on parle des Indiens, des Inuits et des Métis. L’ANCA suggère d’élargir la définition pour qu’elle englobe tous les Autochtones, y compris les Indiens non inscrits, les Inuits non bénéficiaires, notamment les Inuits qui vivent au sud du pays et les Métis qui ne vivent pas dans leur territoire d’origine. Comme pour tous les services, les Autochtones ne devraient pas avoir à définir qui ils sont pour revitaliser leurs langues.

Comme on l’a indiqué précédemment, il est question d’outils technologiques sous « objet », au sous-alinéa 5b)(iii). L’ANCA veut encourager le développement et le soutien des outils technologiques, des documents éducatifs et des documents permanents déjà existants. Il y a des organismes autochtones qui ont déjà des bases de données, des enregistrements, des ouvrages, des applications originales, et ainsi de suite. Ce matériel existe déjà. Il y a des médias autochtones qui sont à l’œuvre depuis des dizaines d’années et qui ont des bobines de matériel linguistique. S’ils avaient accès à du financement et à du soutien, ils seraient en mesure, par exemple, de mobiliser et de numériser ces documents pour en faciliter l’utilisation par le public, les communautés autochtones et les organismes comme les centres d’amitié.

Through Bill C-91, a commissioner position will lead the implementation and oversight. However, it's not clear how this will be rolled out in Canada and lacks the assurance of accountability to Indigenous people. This gap leads to a potential implication for key stakeholders in Indigenous communities, including the friendship centres movement.

The NAFC will want to see direct measures clearly outlined to connect the impacts of Bill C-91 to the urban Indigenous populations, including equitable access to resources. Further, we recommend that the commissioner and three directors be given a special mandate to consider language revitalization within urban Indigenous communities or establish a fourth director whose mandate is solely focused on monitoring the revitalization of languages within urban settings.

I'll stop there. Thank you.

The Chair: Thank you very much. We'll now open the floor to questions from senators.

Senator Patterson: I'd like to thank Mr. Chartier for his acknowledgement of the concerns of the Inuit and support for those concerns. As critic for the bill, I totally respect that the Métis National Council is supportive of the bill.

I would like to ask about a point made by Ms. Formsma. I'm almost sure I can speak for the committee when I say that we were most impressed with the presentation we heard earlier this year from the National Association of Friendship Centres. We think they are a very important organization. We understand that a majority of First Nations people are now living off reserve. Your services are vital and impressive and should be better supported.

I welcome your willingness to work on Indigenous languages for people who patronize your excellent facilities. You asked the question about how the commissioner position will be rolled out in Canada. I just want to share with the committee that I asked this question at a briefing that I got as critic. And I was told not to worry, that this will not be a regular staffing approach for the commissioner and the three directors. It won't go through the Public Service Commission route. We are going to consult widely and extensively with Indigenous organizations across the country to select the commissioner and the three directors. We are going to take our time to do this. The officials admitted to me that this could take up to two years.

I'll ask Mr. Chartier in particular, having been involved with the co-development process, if your organization was made aware of this lengthy process — maybe it's a good process, but I

Le projet de loi C-91 prévoit la création d'un poste de commissaire chargé de la mise en œuvre et de la surveillance. Or, rien n'indique comment on procédera au Canada ni ne garantit une obligation de rendre des comptes aux peuples autochtones. Cette lacune peut avoir des répercussions pour les principaux intervenants dans les communautés autochtones, y compris pour le mouvement des centres d'amitié.

L'ANCA voudra que des mesures directes soient clairement définies pour que la population autochtone en milieu urbain bénéficie du projet de loi C-91, y compris d'un accès équitable aux ressources. Nous recommandons aussi de donner au commissaire et aux trois directeurs le mandat spécial de se pencher sur la revitalisation des langues dans les communautés autochtones urbaines ou encore de nommer un quatrième directeur dont le seul mandat sera de surveiller la revitalisation des langues en milieu urbain.

Je vais m'arrêter là. Merci.

La présidente : Merci beaucoup. Nous allons maintenant donner la parole aux sénateurs pour qu'ils posent leurs questions.

Le sénateur Patterson : Je remercie M. Chartier d'avoir parlé des préoccupations des Inuits et de l'appui qu'il a manifesté à cet égard. En tant que porte-parole du projet de loi, je fais grand cas de l'appui du Ralliement national des Métis envers le projet de loi.

J'aimerais lui poser une question concernant un point soulevé par Mme Formsma. Je suis à peu près certain de parler au nom du comité en disant que la présentation de l'Association nationale des centres d'amitié que nous avons entendue plus tôt cette année nous a fort impressionnés. Nous pensons qu'il s'agit d'un organisme très important. Nous croyons comprendre que la majorité des membres des Premières Nations n'habitent plus dans les réserves. Vos services sont cruciaux et impressionnants; ils méritent un meilleur soutien.

Je me réjouis de votre volonté de vous occuper des langues autochtones pour la clientèle de vos excellents centres. Vous avez demandé comment on procédera pour le poste de commissaire au Canada. Je veux simplement indiquer au comité que j'ai posé la question lors de la séance d'information que j'ai reçue à titre de porte-parole. On m'a dit de ne pas m'inquiéter, car la méthode de dotation pour les postes de commissaire et de directeur ne serait pas la même qu'à l'habitude. Ce n'est pas la Commission de la fonction publique qui s'en occupera. Nous allons consulter abondamment et largement les organismes autochtones du pays pour choisir le commissaire et les trois directeurs. Nous prendrons notre temps pour le faire. Les responsables m'ont avoué que le processus pourrait prendre jusqu'à deux ans.

Ma question s'adresse à M. Chartier en particulier. Puisque vous avez pris part à l'élaboration concertée, votre organisme a-t-il été informé de la longueur du processus — qui est peut-être

fear a lengthy one — to get the language commissioner and directors appointed? Were you told of this timeline of up to two years?

Mr. Chartier: That's a direct question.

Senator Patterson: I'd like to ask you.

Mr. Chartier: I was not intimately involved in all of the negotiations. As you well know, we have officials who do that. What I do know is that two years isn't a long time. We have waited generations to get to this stage. And even being at this stage is a success in itself.

Now, I wasn't aware of the exact details of how long it will take. I know it will probably take at least a year, I would think, two years perhaps. But I would recommend perhaps a shorter year, but I don't know if we were told specifically it's going to be two years. Things take time to get organized. When you look at it, I don't think that necessarily two years is going to make that much difference, but if we can have it speedier, so much the better.

Senator Patterson: I would like to thank you for your support for the Inuit. They pulled out of the co-development process in August 2018 and were promised bilateral discussions which have led nowhere. I have to correct myself: there were 20 amendments that were rejected by the committee yesterday in the other place, not 25. I misspoke. They believe there is nothing in the bill that addresses their unique concerns.

Mr. Chartier, I have been told that negotiations are going on with the Inuit now, that there has been a special representative appointed, that they are having discussions about a possible agreement, as allowed for in the bill under clauses 9 and 10. I know that President Kotierk is very anxious to have these negotiations come to fruition before the bill is finalized. Would you agree that we should have some clear answers about what will be done with the unique situation of Inuktitut before the bill is finalized?

Mr. Chartier: That's a difficult one for me, because we have our own interests as well. Inuktitut is not a threatened language in the way that Michif is a threatened language. We have to wait another two years, we can do that, although that will probably mean the death of another hundred of our speakers before then and will diminish it even further. Time is of the essence for us.

We could be making Michif and Metis Nation specific interventions as well. Not speaking for anybody else, but for us we feel that what we have in front of us is relatively good. The old program didn't really work for the Metis Nation, like a lot of federal programs have not worked for the Metis Nation. Up until now. Things are changing.

bon, mais qui risque, à mon avis d'être très long — de nomination du commissaire et des directeurs? Vous a-t-on informé du calendrier il y a deux ans?

M. Chartier : Voilà une question directe.

Le sénateur Patterson : J'aimerais vous la poser.

M. Chartier : Je n'ai pas participé personnellement à toutes les négociations. Comme vous le savez très bien, nous avons des représentants dont c'est le rôle. Ce que je sais, c'est que deux ans, ce n'est pas long. Il a fallu attendre pendant des générations pour en venir à cette étape. Le seul fait d'en être là est une victoire.

Je ne savais pas avec précision combien de temps il faudrait. Je sais qu'il faudra probablement au moins un an, à mon avis, deux peut-être. Je recommanderais peut-être une petite année, mais je ne sais pas si on nous a précisé qu'il faudrait deux ans. Il faut du temps pour s'organiser. Je ne crois pas que deux ans feront une grande différence, mais le plus tôt le mieux.

Le sénateur Patterson : J'aimerais vous remercier de votre appui envers les Inuits. Ils se sont retirés du processus d'élaboration concertée en août 2018 et se sont vu promettre des discussions bilatérales qui n'ont rien donné. Je dois corriger mes propos : le comité a rejeté 20 amendements hier à l'autre endroit, pas 25. Je me suis trompé. Selon eux, il n'y a rien dans le projet de loi qui répond aux préoccupations qui leur sont propres.

Monsieur Chartier, on m'a dit que des négociations sont en cours avec les Inuits à l'heure actuelle, qu'un représentant spécial a été nommé, qu'il y a des discussions concernant un accord éventuel, comme le permettent les articles 9 et 10 du projet de loi. Je sais que la présidente Kotierk souhaite vivement que ces négociations aboutissent avant l'adoption du projet de loi. Convenez-vous qu'avant de mettre la dernière main à celui-ci, il faut obtenir des réponses claires sur ce qui sera fait dans le cas bien particulier de l'inuktitut?

M. Chartier : Voilà une question à laquelle il m'est difficile de répondre, car nous avons aussi nos propres intérêts. L'inuktitut n'est pas une langue menacée comme l'est le michif. Certes, nous pouvons attendre deux autres années, mais cela signifie qu'une autre centaine de nos locuteurs s'éteindront d'ici là et que leur nombre s'amenuisera encore plus. Le temps presse pour nous.

Il pourrait aussi y avoir des interventions propres à la nation métisse et au michif. Je ne parle pas pour les autres, mais nous pensons que la mesure actuelle est assez bonne. L'ancien programme ne fonctionnait pas vraiment pour les Métis, comme bien des programmes fédéraux d'ailleurs, du moins jusqu'ici. Les choses changent.

So we would want to see — if it came to it, and I hope it doesn't — is if you want to break it up into three bills, one for the Metis Nation, one for the First Nations, and one for the Inuit, that's fine. Then if any one of those three don't wish to move forward at this particular time, it wouldn't be holding up the rest. For the Metis Nation, we would want to see the bill passed in this sitting. We don't wish to roll the dice, because we don't know which party will form the next government. Depending on the outcome of the election, we may never see this again for a very long time.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Coyle: Thank you, Mr. Chartier and Ms. Formsma. My question is for you, Ms. Formsma, regarding the friendship centres and two of your points on Bill C-91. I'm looking at point number 18 where you have a concern about the definition of Indigenous organization and whether friendship centres would be eligible under this bill. Have you not had a dialogue with Canadian Heritage regarding this? Could you just tell us what the status is of this particular point at this time?

Ms. Formsma: We presented before the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage, and we raised the same concern. The committee had asked us to draft some language that we felt would suit the amendment, which is kind of difficult to say. Trying to craft something that would capture the essence of what we are trying to get at, I think the words that really concern me are “represents the interests.” We don't want to claim to represent an Indigenous group. We have organizations that politically represent their peoples. As I mentioned, our organizations, friendship centres, are owned and operated by Indigenous peoples, which is why we say we are a civil society. We are peoples who are providing assistance to other people.

So I don't know if the wording “an Indigenous entity owned and operated by Indigenous peoples” would get at that. That would be some of the language I would propose.

Senator Coyle: Did you have any response to that?

Ms. Formsma: It was just to send it in. There has been no response. I understand they are going through their line-by-line assessment of the bill right now.

Senator Coyle: Were the friendship centres consulted? Were they part of this co-development that we heard from Mr. Chartier?

Ms. Formsma: My understanding is that the co-development was with the Métis National Council, the Assembly of First Nations and the Inuit Tapiriit Kanatami, and details around their engagement have been discussed. We submitted the paper I

Nous serions d'accord — s'il le faut, mais j'espère que non — pour que l'on fasse trois projets de loi, un pour la nation métisse, un pour les Premières Nations et un pour les Inuits. Ainsi, s'il l'un de ces trois groupes ne veut pas aller de l'avant à ce moment-ci, il n'empêchera pas les autres d'aller de l'avant. La nation métisse souhaite que le projet de loi soit adopté au cours de cette session-ci. Nous ne voulons pas prendre de risque, car nous ne savons pas quel parti formera le prochain gouvernement. Suivant le résultat de l'élection, il est possible qu'une telle mesure ne se représente pas avant très longtemps.

Le sénateur Patterson : Merci.

La sénatrice Coyle : Merci, monsieur Chartier et madame Formsma. Ma question est pour vous, madame Formsma. Elle porte sur les centres d'amitié et deux points que vous avez soulevés au sujet du projet de loi C-91. Au point 18, vous vous dites préoccupée par la définition d'organisme autochtone et l'admissibilité des centres d'amitié au titre du projet de loi. N'en avez-vous pas parlé avec Patrimoine canadien? Pouvez-vous simplement nous dire où en sont les choses en ce qui concerne ce point en particulier?

Mme Formsma : Nous avons fait une présentation devant le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes, où nous avons soulevé la même préoccupation. Le comité nous a demandé de rédiger un libellé qui conviendrait selon nous pour l'amendement, mais c'est plutôt difficile à formuler. En cherchant à composer quelque chose qui exprime le fond de notre pensée, je vois que ce qui m'inquiète, ce sont les mots « qui représente les intérêts ». Nous ne voulons pas prétendre représenter un groupe autochtone. Il y a des organismes qui représentent des gens sur le plan politique. Comme je l'ai indiqué, nos organismes, les centres d'amitié, appartiennent à des Autochtones et sont gérés par eux. Voilà pourquoi nous disons qu'ils font partie de la société civile. Nous sommes des personnes qui en aident d'autres.

Je ne suis pas sûre que l'expression « entité autochtone appartenant à des personnes autochtones et gérée par elles » rend bien cette idée. C'est l'une des formulations que je proposerais.

La sénatrice Coyle : Vous a-t-on répondu?

Mme Formsma : On m'a simplement demandé de l'envoyer. Il n'y a pas eu de réponse. Si j'ai bien compris, le comité en est actuellement à l'étude article par article.

La sénatrice Coyle : Les centres d'amitié ont-ils été consultés? Ont-ils participé à l'élaboration concertée dont M. Chartier nous a parlé?

Mme Formsma : Je crois comprendre que le Ralliement national des Métis, l'Assemblée des Premières Nations et l'Inuit Tapiriit Kanatami ont tous participé à l'élaboration concertée, et les détails de leur participation ont été discutés. Pour notre part,

referenced, and to my knowledge, that was the extent of our engagement in developing the bill.

I started in my position in November, so anything prior to that I haven't seen and I haven't read. When my president and I presented to the Heritage Committee, he had been in his position for quite some time and is very knowledgeable about what we had participated in. I feel like he would have told me if we had been engaged, so it's my understanding that we weren't.

Senator Coyle: That's interesting. I asked the minister and the representatives specifically about the urban context. All of us here at this table realize and recognize the importance of services, in particular language services, with regard to this bill for the Indigenous population living in Canada's cities and towns.

The second point that I wanted to ask you about is point 19, which is broadening out the definition, if you like, of those who could benefit from this. You don't discriminate, as I understand it. If someone self-identifies as Indigenous, be they a non-status person or a non-beneficiary Inuit, et cetera, then your services are there for them. I can imagine you would not want to be in a position, as friendship centres, to have to say, "Sorry, you can have some, and you cannot," because that's contrary to how you operate and probably contrary to your charters.

Did you have a dialogue around this particular issue with the powers that be, and what sort of response have you been receiving on that? These two seem to be really fundamental points.

Ms. Formsmma: Again, we submitted to the Heritage Committee the same comments and cautions as I have today. That was just a submission to the committee. Other than that, we haven't had any further dialogue.

If I could just note on your previous point that we are fully supportive of the language needs within the First Nations, Metis and Inuit communities. I don't want our comments to be seen as being in competition with that.

What we are trying to say is within the communities that we serve, we are trying to meet demands. When the communities in the urban settings demand that they really need language programming, we try to meet that need as best we can. We are just trying to reflect what our communities are telling us, and we are trying to meet those demands.

Senator Coyle: Thank you.

nous avons soumis le mémoire dont j'ai parlé, et à ma connaissance, nous n'avons rien contribué de plus à l'élaboration du projet de loi.

Je suis en poste depuis novembre, je n'aurais donc pas connaissance de ce qui s'est fait avant cela. Lorsque mon président et moi sommes comparus devant le Comité du patrimoine, il était en poste depuis assez longtemps et avait une très bonne connaissance de ce qui avait été fait. J'ai l'impression qu'il me l'aurait dit si nous avions été invités à participer, c'est pourquoi j'estime que nous ne l'avons pas été.

La sénatrice Coyle : C'est intéressant. J'ai soulevé la question du contexte urbain avec la ministre et ses représentants. Tout le monde ici présent comprend et reconnaît l'importance des services, notamment les services de langue, dans le projet de loi aux yeux de la population autochtone vivant dans les villes et les villages canadiens.

La deuxième chose que je voulais vous demander porte sur le point 19, qui porte sur l'élargissement de la définition des éventuels bénéficiaires de la mesure. Si j'ai bien compris, vous ne faites pas de discrimination. Il suffit de s'identifier en tant qu'Autochtone, qu'il s'agisse d'une personne non inscrite ou d'un Inuit non bénéficiaire, pour pouvoir accéder à vos services. Je suppose que les centres d'amitié préfèrent ne pas avoir à être en position de devoir décider à qui rendre des services, parce que ce serait contraire à votre façon de faire et contraire à vos chartes.

Avez-vous discuté de cette question-là avec les décideurs, et quel genre de réponse vous a-t-on donné? Ce sont, selon moi, deux points vraiment fondamentaux.

Mme Formsmma : Comme je l'ai dit précédemment, nous avons soumis au Comité du patrimoine les mêmes observations et réserves que je vous exprime aujourd'hui. Un mémoire a été soumis au comité; c'est tout. Nous n'avons eu aucun autre échange à part cela.

J'aimerais élaborer sur le dernier point que vous avez fait sur l'appui total que nous accordons aux besoins linguistiques des collectivités métisses, inuites et des Premières Nations. Je voudrais éviter que l'on interprète nos observations comme étant en contradiction avec cela.

Notre objectif est de tenter de répondre à la demande au sein des collectivités que nous desservons. Quand des collectivités urbaines ont de grands besoins en matière de cours de langue, nous nous efforçons d'y répondre le mieux possible. Nous cherchons simplement à refléter ce que nous disent les collectivités que nous desservons et à répondre à leurs besoins.

La sénatrice Coyle : Merci.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. I wanted to ask, Ms. Formsma, about the comment you made in point 7, on the funding and the proposals that were denied to you. I have quite a few questions on this one.

How are you getting funding for the classes that you have now? I notice that B.C. received it from the provincial government, but what about all the other provinces?

Ms. Formsma: The friendship centres, these are just a few of the ones that we are aware of. We know that some of the funding comes from the province; some are able to leverage some own-source revenue; and some are able to, through partnerships within the municipalities, also meet some of those demands.

The Under One Sky Friendship Centre in Fredericton, the Take It Outside is a Head Start program, so I'm not sure if that fully covers the language component of it, but I know that they do get some funding in part from Head Start.

If my president were here, he would be able to speak to the St. John's Native Friendship Centre. They have the technological component to it of where they got their funding, but I think it was to the province that they submitted the language. They requested three and were essentially told, from my understanding, that the demand for Inuktitut and Innu-aimun was not sufficient to be able to have a program, even though the community members were telling them, "We want to be learning Inuktitut." They were able to offer just the Mi'kmaq language for now.

Senator McCallum: Despite the knowledge that there is a uniqueness of language and the context specificity of communities, including the urban where the uniqueness occurs, there is still a pan-Canadian approach to funding, and this approach blurs the distinctions between First Nations, Inuit and Metis, and does not respond effectively to their specific needs. That is based on competitiveness, because there was insufficient funding in the past.

What do you think of the proposal-driven strategy? Do you have any recommendations for us on how to make it easier for you to access funds through this bill?

Ms. Formsma: We don't like to be pitted against our own people, because often it's the same people. We know that there is a lot of transition of people from their communities into the urban settings and back. That's always a hardship when it's set up as an "us versus them" or those kinds of things.

That being said, for us, we have the network already. We have the infrastructure in place where if we were to get a national program and there was a component that said, "We'll provide

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés. J'aimerais revenir à ce que vous avez dit au point 7 à propos du financement qui ne vous a pas été accordé et des propositions qui ont été rejetées. J'ai un bon nombre de questions à ce sujet.

Comment obtenez-vous du financement pour les classes actuellement offertes? Je remarque que, en Colombie-Britannique, le financement provient du gouvernement provincial, mais qu'en est-il des autres provinces?

Mme Formsma : Nous sommes seulement au courant de ce que font une poignée de centres d'amitié. Nous savons que le financement vient en partie de la province; que certaines organisations ont accès à certains revenus autonomes; et que d'autres sont capables de répondre à la demande en entrant en partenariat avec les municipalités.

Le centre d'amitié Under One Sky à Fredericton offre un programme Head Start qui s'appelle Take It Outside, alors j'ignore si le volet linguistique est complètement couvert, mais je sais qu'ils obtiennent un certain financement de Head Start.

Si mon président était ici, il serait en mesure de parler du centre d'amitié autochtone de St. John's. Le centre obtient des fonds pour le volet technologique, mais je pense que la demande pour le volet linguistique a été présentée à la province. On en a demandé trois, et d'après ce que j'ai pu comprendre, on leur a répondu que la demande pour l'inuktitut et l'innu-aimun était trop faible pour justifier un programme, et ce, malgré le fait que les membres de la communauté manifestaient un intérêt pour apprendre l'inuktitut. Pour l'instant, le centre offre seulement des cours de mi'kmaq.

La sénatrice McCallum : Malgré le fait qu'on sait que chaque langue est unique et se rattache à un contexte communautaire précis, notamment en milieu urbain, il y a toujours une approche pancanadienne au financement qui ne fait aucune distinction entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et qui répond assez mal aux besoins particuliers de chacun. Cette approche encourage la compétition, car le financement était insuffisant par le passé.

Que pensez-vous de la stratégie fondée sur les propositions? Avez-vous des recommandations à nous faire afin que vous puissiez plus facilement obtenir des fonds aux termes du projet de loi à l'étude?

Mme Formsma : Nous n'aimons pas quand on cherche à monter un peuple contre un autre, parce que souvent, c'est le même peuple. Nous savons qu'il arrive souvent aux gens de migrer vers les milieux urbains avant de revenir dans leur collectivité. C'est toujours difficile lorsqu'on sème la division et qu'on monte les intérêts des uns contre ceux des autres.

Cela dit, nous disposons déjà d'un réseau. Dans l'éventualité où il y aurait un programme national dans le cadre duquel une certaine somme serait attribuée aux centres d'amitié, nous

this to friendship centres,” we would have no problem rolling that out to every single friendship centre across Canada, and then they could provide language programming based on the needs of the community.

It’s not to say that we could serve every language need, but when you are in Edmonton, the communities there are Cree and Blackfoot primarily, and then be able to offer Michif as well. In places like Vancouver and Toronto, it’s probably a little more difficult to find a single language and provide those services. We would leave that to the knowledge and dedication of the local friendship centres where they know the communities that they serve.

For us, it would be easy if we were able to get something. We could roll it out across the country, and at least that’s 130 sites where language programming would be happening.

Senator McCallum: Where do you get your speakers at these sites? The schools that I have been to in Manitoba are having a difficult time because the teachers are under provincial jurisdiction. Fluent speakers are not allowed into the schools to help the teachers who are carrying out the immersion programs.

Ms. Formsma: I can’t speak to the specific language programs within each of the friendship centres. I think it’s a little more flexible because it’s a community. It would be community language classes, so the certification isn’t as key as it would be within the education system. They just find people who can speak and people who want to get together to do their best.

There was some mention of technology. I know, for example, in Toronto it wasn’t associated with a friendship centre, but people were just getting together with the resources they had available to them and doing the best they could and trying to speak.

One of the reasons First Light, the St. John’s Friendship Centre, recorded it and had it available on WebEX was so people didn’t physically have to come into the centre to access the language programming. It was available there once a week if people could make it, but if you were at home you could either watch it online live, or you could watch the webcast later and be able to speak with people.

I think the important part is just getting people together to use the language in conversation more than just having the tools available to say words like “water” and “paper.” It needs to be more conversational than that.

Senator Pate: Thank you to both of you for attending.

aurions l’infrastructure nécessaire pour pouvoir facilement répartir les fonds parmi tous les centres d’amitié au Canada qui, eux, se chargeraient d’offrir les cours de langue correspondant aux besoins de la communauté en question.

Je ne prétends pas qu’on pourrait offrir des cours dans toutes les langues, mais peut-être qu’à Edmonton, où les gens sont principalement cris et pieds-noirs, on pourrait également offrir des cours de michif. Dans des endroits comme Vancouver et Toronto, il est un peu plus difficile de cerner une seule langue et offrir des services en conséquence. Nous nous en remettrions au savoir et au dévouement des centres d’amitié locaux, qui connaissent mieux que quiconque les communautés qu’ils desservent.

Pour nous, ce serait facile si on pouvait avoir quelque chose. On pourrait verser des sommes à tous les centres d’amitié, et il y aurait au moins 130 endroits où suivre des cours de langue.

La sénatrice McCallum : Où donc trouvez-vous des locuteurs sur place? Les écoles que j’ai visitées au Manitoba ont du mal parce que les enseignants relèvent de la province. Celles et ceux qui parlent couramment la langue n’ont pas le droit de travailler dans les écoles avec les enseignants qui donnent les programmes d’immersion.

Mme Formsma : Je ne peux pas me prononcer sur chacun des programmes offerts dans tous les centres d’amitié. Je pense que nous avons un peu plus de flexibilité puisqu’il s’agit d’une organisation communautaire. Ce seraient des cours de langues communautaires, où l’attestation n’est pas aussi essentielle que dans le système scolaire. Les centres trouvent des gens qui parlent la langue et qui sont prêts à contribuer et à faire de leur mieux.

On a aussi parlé de technologie. Ce n’est pas dans le contexte des centres d’amitié, mais à Toronto, par exemple, j’ai entendu dire que des gens se réunissaient avec les ressources qu’ils avaient à leur disposition et faisaient de leur mieux pour essayer de pratiquer la langue.

Si First Light, le centre d’amitié à St. John’s, a voulu enregistrer les cours et les rendre disponibles sur WebEx, c’était en partie pour que les gens n’aient pas à se rendre sur place, au centre, pour pouvoir accéder au cours de langue. Des cours étaient offerts une fois par semaine pour que les gens puissent y assister, mais ils pouvaient également les suivre en ligne, en direct, à partir de chez eux, ou encore visionner la diffusion web par la suite afin de pouvoir parler aux gens.

Je pense qu’il faut d’abord et avant tout que les gens puissent se réunir et parler la langue en conversation plutôt que de se contenter d’apprendre les mots pour dire « eau » et « papier ». Il faut vraiment mettre l’accent sur la conversation.

La sénatrice Pate : Merci à vous deux d’être venus.

Ms. Formsma, I want to echo the comments that were made by other members of the committee about the incredible work we have witnessed, both in our previous capacities and certainly in the work this committee has done, that the friendship centres have done and recognizing the increasing numbers of urban Indigenous peoples in this country.

Some components of the question I wanted to ask have already been answered, so I would like to provide you, at this point, with an opportunity to perhaps elucidate further what would be most helpful from this committee in terms of some of the recommendations to assist friendship centres in providing supports for more language development. Adding to Senator McCallum's question, what kinds of resources have you been able to use, and what would be helpful in terms of suggestions, pressure, guidelines to provinces and territories in terms of educational supports to enhance language development for your centres?

Ms. Formsma: Making sure that we are reflected in the act is important. It doesn't have to say "friendship centres" all over it, but if there were some reference that we can latch onto when the bill is passed that says that we have a mandate to also ensure that language revitalization within the urban setting is important and a recognition that increasingly that is where the people are, that would be very helpful.

The funding issue has been brought up within this committee and has been talked about in the media, and I think that is key. People need access to supports and resources to be able to enact these Indigenous languages initiatives.

For example, the friendship centre in Montreal is offering free weekly classes in five different languages for \$100,000. If you can think of any other program that can offer five different languages for \$100,000, imagine what they would be able to do if they had more support. I think the funding piece is really important, as well as something that is sustainable. The ad hoc languages here and there aren't going to bring our languages back. It's not going to encourage people to be fluent, and that is the goal. We actually want people to be able to converse with one another, not just say specific words and count to 10.

Senator Pate: Thank you.

Senator Christmas: Thank you to both of you for being here. I have a question for both of you.

Mr. Chartier, you mentioned there were fewer than 700 speakers of Michif in the Metis community. I heard your comment to Senator Patterson that you didn't think the language was endangered, but I get the impression that if you lose 100 speakers a year that would be very serious. Given that, what

Madame Formsma, je tiens à faire écho aux déclarations qu'on a faites les autres membres du comité à propos du travail incroyable que font les centres d'amitié, qui ont également su reconnaître le nombre croissant d'Autochtones vivant en milieu urbain au Canada. C'est quelque chose que nous constatons dans le cadre du travail du comité et que nous constatons également dans nos fonctions antérieures.

J'ai déjà eu des réponses à certains éléments de la question que je voulais poser, j'aimerais donc vous donner l'occasion de développer un peu votre pensée quant aux choses que le comité pourrait faire pour vous être utile; peut-être auriez-vous des recommandations qui permettraient aux centres d'amitié de développer leurs cours de langues. Pour faire suite à la question de la sénatrice McCallum, quel genre de ressources avez-vous pu utiliser, et qu'est-ce qui pourrait vous être utile en termes de suggestions, de pression et de lignes directrices pour les provinces et les territoires à l'égard du soutien pour contribuer au développement des programmes de langue dans vos centres?

Mme Formsma : Il faudrait s'assurer que l'on apparaisse dans le projet de loi. Je ne dis pas qu'il faut nécessairement qu'on y répète mille fois les mots « centres d'amitié », mais il serait très utile pour nous que la loi reconnaisse que l'on vit de plus en plus souvent en ville et qu'il y soit précisé que nous avons également le mandat de veiller à la revitalisation des langues dans un contexte urbain; ainsi, nous aurions quelque chose à quoi nous en tenir.

La question du financement a été soulevée par le comité et aussi dans les médias, et je pense que c'est essentiel. Les gens ont besoin d'aide et de ressources pour pouvoir mener à bien ces initiatives liées aux langues autochtones.

Par exemple, avec un budget de 100 000 \$, le centre d'amitié à Montréal offre des cours hebdomadaires gratuits en cinq langues différentes. Si vous connaissez d'autres programmes qui sont capables d'offrir cinq cours de langues différents avec 100 000 \$, pensez à ce qu'ils pourraient offrir avec plus de soutien. Je pense que le financement est un élément essentiel, mais encore faut-il qu'il soit permanent. Le financement ponctuel ne permettra pas à nos langues de revivre. Ça ne suffira pas pour encourager les gens à parler couramment leur langue, ce qui est notre objectif. Nous voulons que les gens puissent avoir des conversations et pas seulement apprendre des mots et compter jusqu'à 10.

La sénatrice Pate : Merci.

Le sénateur Christmas : Merci à vous deux d'être venus. J'ai une question pour chacun d'entre vous.

Monsieur Chartier, vous avez mentionné qu'il y a moins de 700 locuteurs de michif dans la communauté métisse. Je pense vous avoir entendu dire au sénateur Patterson que vous ne pensiez pas que le michif est menacé, mais j'ai néanmoins l'impression que si vous deviez perdre 100 locuteurs par année,

aspects of this bill give you hope or some excitement about the possible revitalization of Michif?

Mr. Chartier: Thank you. What I tried to say is that, in my view, the Inuit language wasn't endangered but the Michif language is endangered. I based my comments on that.

I'm glad you asked that question. In 1983, I was in this building for the first ministers' conference on Aboriginal and Indigenous rights. We were here fighting for our rights as peoples and nations. Since then we have been pushing hard for the recognition of the inherent right of self-government. Not to offend anyone here, but I think the approach you are taking right now is the wrong one in dealing with details when we should be dealing with the broader issue.

Section 35, which everyone acknowledges, recognizes the inherent right of self-government. This bill was co-developed by the three national representatives of Indigenous peoples and nations. In our case, the government of the Metis Nation. We are not an NIO; we are the government of the Metis Nation. I agreed to come to this committee, and a day and a half ago I found out it wasn't the AFN I would be sitting with, which is what I had agreed to. No offence is meant to the NAFC, which is a service delivery organization.

It is uncomfortable for me to sit here as head of the Metis Nation government having this discussion about these details in terms of how to roll it out, as opposed to the bigger picture of the inherent right of self-government and the relationship between Canada and the First Nations, Inuit, and Metis peoples. I just needed to say that.

Basically, in terms of the Metis Nation, we have our government. I could go into what we are doing related to Michif through our Gabriel Dumont Institute, our Louis Riel Institute, our Rupertsland Institute, our communities, and all the things that are happening. Unfortunately, most of our people are urban-based, so we don't need anybody to come to us and say they will provide these services. We provide our own services and we will continue to do that. As I stated, for the first time we had \$105 billion coming to our government last year, with hopefully more this year, and we will continue building our government. That's the way we should be going. This is what I see this bill doing in terms of Indigenous languages.

ce serait plutôt grave. Dans ce contexte, quels éléments du projet de loi vous donnent espoir ou vous enthousiasment à l'égard de l'éventuelle revitalisation du michif?

M. Chartier : Merci. Ce que j'ai voulu dire, c'est que, selon moi, l'inuktitut n'est pas menacé, mais le michif l'est. Mon propos part de ce constat.

Je suis content que vous me posiez cette question. En 1983, je suis venu dans l'édifice où nous nous trouvons pour la conférence des premiers ministres sur les droits des Autochtones. Nous y étions pour revendiquer le respect des droits de nos peuples et de nos nations. Depuis lors, nous nous battons énergiquement pour que soit reconnu notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Sans vouloir offusquer qui que ce soit, je tiens à vous dire que vous n'avez pas choisi la bonne approche en travaillant sur des détails plutôt que de vous attaquer au problème plus globalement.

L'article 35, que tout le monde accepte, définit le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Le projet de loi actuel a été élaboré en concertation par les représentants nationaux des peuples et des nations autochtones. Dans notre cas, c'est le gouvernement de la nation métisse. Nous ne sommes pas une organisation autochtone nationale, mais bien le gouvernement de la nation métisse. J'ai accepté de venir témoigner devant votre comité, puis je me suis aperçu, il y a un jour et demi, qu'on ne m'avait pas convié à la même séance que l'Assemblée des Premières Nations, contrairement à la formule que j'avais acceptée. Je ne voudrais pas froisser l'Association nationale de centres d'amitié, mais c'est un organisme de services.

Je me sens mal à l'aise d'être ici, en tant que chef du gouvernement de la nation métisse, à discuter de détails comme la façon d'appliquer des mesures, plutôt que de parler de la question fondamentale du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et des relations entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Il faut que je le dise.

Nous, la nation métisse, avons notre gouvernement. Je pourrais vous parler de ce que nous faisons concernant le michif par l'entremise de l'Institut Gabriel-Dumont, de l'Institut Louis-Riel, de l'Institut Rupertsland et de nos communautés. Je pourrais vous parler de toutes nos activités. Malheureusement, la plupart des Métis vivent dans les agglomérations urbaines, alors nous n'avons pas besoin que des gens viennent nous dire qu'ils vont fournir ces services. Nous nous occupons nous-mêmes de fournir nos services et nous allons continuer de le faire. Comme je l'ai dit, notre gouvernement a reçu 105 milliards de dollars l'année dernière, pour la première fois, et nous espérons recevoir plus d'argent encore cette année. Nous continuerons de bâtir notre gouvernement. C'est la façon de faire que nous devrions privilégier. Selon moi, c'est ce que le projet de loi devrait permettre en ce qui a trait aux langues autochtones.

One more point on this, and again I say the three national representatives of Indigenous peoples and nations. I have no difficulty with lobby groups and service delivery agencies being involved, but we need to open up the space. Often parliament tries to narrow us down into these non-inherent-rights boxes, keeping us away from exercising our right of self-determination. We need to get away from that and start thinking more broadly.

For example, at the Council of the Federation for the last two years NWAC and CAP were the only participants there. We believe intergovernmental affairs should be representative of Indigenous nations, peoples and governments, not the service-delivery organizations or lobby groups at those intergovernmental tables as one of the three orders of government.

I see this bill going in that direction, and I would hope it continues to go in that direction and not become bogged down in who the service delivery agent involved should be. They will have ample opportunity to apply for services. The Metis Nation government may enter into agreements with the friendship centres. In my home village the friendship centre is the same people, with our Metis community and our municipal government. We all work fine together. I would hope this committee takes a broader view rather than getting caught up in these details.

Senator Christmas: Ms. Formsma, I appreciated your comments about the need to clarify the definition of “Indigenous organization” and “Indigenous peoples.” I think there is some merit in your proposal of creating a fourth director for urban settings, because you face a unique challenge. You are not dealing with one Indigenous language, you are dealing with multiple languages in urban settings. I would like to follow up on your comments about the creation of technological tools.

I want to bounce an idea off of you just to see what your reaction will be. If there were Indigenous companies — meaning for-profit Indigenous companies — who specialized in the creation of apps and games in Indigenous languages, would you look favourably at that kind of approach?

Ms. Formsma: I think technological tools are just that: a tool. It should be one of many in our language revitalization tool box. I’m thinking of the Take It Outside program with Under One Sky where they had the kids trying to follow language classes in the classrooms, and it was very hard to get the children to focus. As soon as they took them out on the land they suddenly had a lot

Permettez-moi d’ajouter un point sur le même sujet. Je veux insister sur la question des représentants nationaux des trois groupes de peuples et nations autochtones. Je n’ai pas d’objection à ce que des groupes de pression et des organismes de services participent aux discussions, mais nous devons en augmenter la portée. Souvent, le Parlement essaie de limiter notre action à des compartiments incompatibles avec les droits inhérents, ce qui nous empêche d’exercer notre droit à l’autonomie gouvernementale. Nous devons nous éloigner de cette façon de faire et adopter une optique plus large.

Par exemple, au cours des deux dernières années, l’Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones étaient les seuls à participer aux réunions du Conseil de la fédération. Nous croyons que les représentants des nations, des peuples et des gouvernements autochtones forment l’un des trois ordres de gouvernement et qu’il leur revient à eux d’être présents dans les forums d’affaires intergouvernementales, plutôt qu’aux organismes de services ou aux groupes de pression.

À mes yeux, le projet de loi découle de ce principe, et j’ose espérer que les gens continueront de travailler dans ce sens au lieu de tergiverser pour savoir qui fournira les services. Ceux qui le souhaitent auront amplement l’occasion de se proposer. Le gouvernement de la nation métisse pourrait conclure des ententes avec les centres d’amitié. Dans mon village, on retrouve les mêmes gens au centre d’amitié. Ils font partie de la communauté métisse et de notre administration municipale. Nous travaillons tous dans un climat de bonne entente. J’espère que votre comité adoptera une optique plus large au lieu de s’empêtrer dans ces détails.

Le sénateur Christmas : Madame Formsma, j’ai bien aimé vous entendre dire qu’il faut définir plus clairement ce que l’on entend par « organisation autochtone » et « peuples autochtones ». Je pense que votre proposition de créer un quatrième poste de directeur pour les milieux urbains est intéressante, car vous faites face à un problème particulier. En milieu urbain, ce n’est pas seulement une langue autochtone qui est concernée, mais bien plusieurs. J’aimerais que nous parlions de ce que vous disiez à propos de la création d’outils technologiques.

Je vous soumetts une idée pour savoir ce que vous en pensez. Verriez-vous d’un bon œil que des entreprises autochtones, c’est-à-dire des entreprises autochtones à but lucratif, se spécialisent dans la création d’applications et de jeux en langue autochtone?

Mme Formsma : Je pense que les outils technologiques doivent être considérés simplement comme des outils. Notre boîte à outils de revitalisation linguistique devrait en contenir beaucoup d’autres. Je pense au programme Take It Outside, du centre d’amitié Under One Sky. Lorsqu’on essayait d’enseigner une langue autochtone en classe à des enfants, il était très

more focus and the words they were learning had more meaning for them than when they were just sitting in a classroom. I wouldn't want to forsake one for the other. I think that if there were for-profit language technological tools, I would want them to be Indigenous owned and operated. I wouldn't want to see non-Indigenous companies profiting from our lack of languages. I would be supportive of that, but I don't think it should be the only solution.

Senator Christmas: Thank you.

Senator Tannas: Thank you for being here. Ms. Formsma, I wanted to come back to what a number of us have already said with respect to the high regard this committee has for friendship centres. We witnessed, in multiple cases, those organizations in action. I think this is the place where you will likely get the best hearing for an amendment that includes reference to you.

I wanted to ask about clause 9 where it says:

... an appropriate Minister may enter into an agreement or arrangement to further the purposes of this Act with a provincial government, an Indigenous government or other Indigenous governing body. . .

And then it says "or an Indigenous organization." If we simply say, "or other Indigenous organizations, including but not limited to friendship centres," I wonder if that would open up that box to other organizations that are not governments but are, in fact, delivering services worthy of consideration and that the minister ought to think about them as he or she is executing agreements on the delivery of the services under the act. We might specifically name the friendship centres, the largest service delivery organization, in aggregate, in the country for urban Indigenous people. To me, they ought to be mentioned specifically, and if we do it that way we haven't taken away from anybody we have simply inserted, for certainty, the work that you folks do. Would that accomplish what you need to have?

Ms. Formsma: I wouldn't be against it, absolutely, to be specifically named within the bill. Our focus was on the definition of "Indigenous organization," and expanding that. So I will say, "Yes, and —"

difficile de capter leur attention. Dès qu'on les emmenait dehors, dans la nature, leur concentration s'améliorait beaucoup. Les mots qu'ils apprenaient avaient beaucoup plus de sens que lorsqu'on tentait de les leur enseigner assis dans une salle de classe. Je ne voudrais pas abandonner des outils pour les remplacer par d'autres. Si des outils technologiques d'apprentissage des langues étaient vendus par des entreprises cherchant à en tirer un profit, j'aimerais que ce soit des entreprises exploitées par des Autochtones. Je ne souhaiterais pas que des entreprises non autochtones profitent de nos lacunes sur le plan linguistique. Je serais favorable à l'utilisation d'outils technologiques, mais il ne faudrait pas qu'ils soient la seule solution.

Le sénateur Christmas : Merci.

Le sénateur Tannas : Merci d'être présents. Madame Formsma, je voudrais que nous revenions à l'opinion très favorable que plusieurs d'entre nous ont exprimée au sujet des centres d'amitié. Nous les avons souvent vus à l'œuvre. Je pense que notre comité est votre meilleur interlocuteur que vous puissiez avoir pour tenter d'obtenir un amendement ayant pour effet de nommer les centres d'amitié dans la loi.

Je voudrais vous poser une question au sujet de l'article 9, qui dit ceci :

Le ministre et tout ministre compétent peuvent conclure avec des gouvernements provinciaux, des gouvernements autochtones et autres corps dirigeants autochtones et des organismes autochtones des accords visant la réalisation des objectifs de la présente loi [...]

Si on remplaçait l'expression « des organismes autochtones » par « des organismes autochtones, notamment des centres d'amitié », je me demande si on n'élargirait pas l'éventail des organismes avec lesquels des accords pourraient être conclus, de manière à inclure ceux qui ne sont pas de nature gouvernementale, mais qui se consacrent plutôt à la prestation de services et avec lesquels le ministre devrait songer à conclure des accords pour que les services soient fournis comme le prévoit la loi. Nous pourrions nommer les centres d'amitié dans la loi, eux qui constituent ensemble le plus grand organisme de prestation de services du pays pour les Autochtones en milieu urbain. Selon moi, on devrait les mentionner dans le texte de la loi, ce qui n'enlèverait rien aux autres, mais nous permettrait d'avoir la certitude que l'on tiendra compte du travail que vous faites dans ces centres. Est-ce que ce serait pour vous un moyen d'obtenir ce que vous voulez?

Mme Formsma : Je ne serais pas du tout contre l'idée de nommer les centres d'amitié dans le projet de loi. Nous cherchons principalement à élargir la définition des « organismes autochtones ». Donc, je vous répondrais oui, et encore...

The piece I'm not seeing in here is the Indigenous media organizations. Again, they aren't representative of an Indigenous group. I hear what Clément Chartier is saying and I don't disagree with him, but I think when it comes to languages, we need to ensure there is a role for Indigenous civil society. Then media organizations, people who are not associated with First Nations, Metis or Inuit governments have a role to play, especially with the languages aspect.

The Indigenous media organizations have been working in language revitalization and use for decades. Look at Wawatay Radio in northern Ontario, broadcasting consistently in the languages Cree, Oji-Cree and Ojibway. Look at the Inuit Broadcasting Corporation, which is creating children's programming on television in Inuktitut and all of the different dialects.

Similarly within the Yukon, Northwest Territories, northern Saskatchewan, all of these associations have been using their language consistently and finding the people within the communities to get the language out and into people's ears and on to televisions so that children are able to learn. That has been picked up by APTN and now their subsidiary radio station.

It needs to be supported and expanded, and I think if we just expand the term "Indigenous organization" we would ensure we were capturing those organizations, friendship centres, and also to the senator's point about technological organizations that might be looking to develop apps and technological tools that could be used for language revitalization.

Senator Tannas: I agree, and I think that you are being modest about the contribution that your national, in aggregate, organization makes. I respect what Mr. Chartier said, but the fact of the matter is that multiple times in your history you have been deliberately overlooked, and this is probably one time where we could make sure you are not.

Ms. Formsma: Thank you, and maybe I'll be less modest in the future.

The Chair: Thank you.

The committee is now pleased to welcome Robert Bertrand, National Chief of the Congress of Aboriginal Peoples; as well as Francyne Joe, President of the Native Women's Association of Canada, who is joined by Casey Hunley, Policy Advisor.

Thank you all for being here this morning. Chief Bertrand will make his remarks first, followed by remarks from Ms. Joe.

Il n'est pas question des médias autochtones dans le projet de loi. Bien sûr, ils ne sont pas là pour représenter un groupe autochtone. Je comprends ce que dit Clément Chartier et je ne suis pas en désaccord avec lui, mais je pense que, lorsqu'il est question de langues, nous devons permettre à la société civile autochtone de jouer un rôle. Puis, les médias autochtones, qui ne sont pas associés aux gouvernements des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, ont aussi un rôle à jouer, notamment en ce qui concerne les langues autochtones.

Les médias autochtones travaillent à la revitalisation des langues autochtones et favorisent leur usage depuis des dizaines d'années. Prenez, par exemple, la radio Wawatay, dans le Nord de l'Ontario, dont les émissions sont constamment en cri, oji-cri et ojibway. Voyez aussi le cas de l'Inuit Broadcasting Corporation, qui produit des émissions de télévision pour enfants en inuktitut, dans tous les dialectes.

De la même façon, les associations au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Nord de la Saskatchewan utilisent leur langue constamment et amènent les membres des communautés autochtones à parler leur langue pour que les enfants l'entendent et pour qu'elle puisse être présente à la télévision, ce qui permet aux enfants de l'apprendre. Le réseau APTN l'a bien saisi de même que sa filiale qui fait de la radio.

Il faut favoriser l'usage des langues autochtones dans les médias et lui donner de l'ampleur. Je pense que, s'il faut élargir le sens de l'expression « organismes autochtones », nous devrions nous assurer d'inclure les médias et les centres d'amitié. Pour reprendre ce que disait le sénateur, je pense aussi que des organisations du secteur des technologies pourraient développer des applications et des outils technologiques pouvant être utilisés pour revitaliser les langues.

Le sénateur Tannas : Je suis d'accord, et je pense que vous faites preuve de modestie en ce qui concerne la contribution globale de votre organisme, à l'échelle nationale. Je respecte ce qu'a dit M. Chartier, mais il reste qu'à de nombreuses reprises au cours de votre histoire, on vous a délibérément négligés, et c'est probablement l'occasion idéale de nous assurer que, pour une fois, vous ne le soyez pas.

Mme Formsma : Merci, et je serai peut-être moins modeste à l'avenir.

La présidente : Merci.

Le comité est heureux d'accueillir maintenant Robert Bertrand, chef national du Congrès des peuples autochtones, de même que Francyne Joe, présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, qui est accompagnée par Casey Hunley, conseillère politique.

Je vous remercie tous d'être présents ce matin. Le chef Bertrand prononcera son allocution en premier, puis ce sera le tour de Mme Joe.

Robert Bertrand, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples: Thank you very much. Good morning, senators, representatives and guests. I am National Chief Robert Bertrand from the Congress of Aboriginal Peoples, or CAP. I'm pleased to be with you all today and wish to acknowledge that we are on the traditional and unceded territory of the Algonquin peoples and their descendants.

For over 48 years, CAP has committed itself to advocating for the rights and needs of off-reserve status and non-status Indian and Métis peoples across Canada and southern Inuit, the majority of whom live in urban, rural and remote areas. CAP also serves as the national voice for its 10 provincial and territorial affiliates that are instrumental in providing us with a direct connection to the priorities and needs of their constituents.

I thank you for the invitation to be part of this significant discussion. Bill C-91 recognizes the importance of rights to Indigenous languages and links the federal commitment to upholding Indigenous languages to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP as we know it, and the implementation of the Truth and Reconciliation Commission, the TRC, and their calls to action.

Through landmark reports from the Royal Commission on Aboriginal Peoples in 1996 and the 2015 final report of the TRC, we have come to recognize the revitalization of Indigenous languages as essential for achieving reconciliation. Successive decades of colonialism has led to the incremental destruction and loss of our languages and culture.

One of the core goals of the residential school system was to eliminate Indigenous languages and culture. Today, the consequences of these discriminatory and assimilationist policies is the endangerment of our languages. Bill C-91 stands as the first national attempt to enshrine the protection of Indigenous languages in federal legislation.

I appreciate the opportunity to speak to you today, because consultation on issues that impact all Indigenous peoples is something that CAP strives for in our work as a national Indigenous organization.

CAP was not included in the government's co-development of Indigenous languages legislation with only three national Indigenous organizations. A distinction-based approach was used at the exclusion of off-reserve and urban Indigenous peoples. I must point out that the ministerial mandate letter indicated the legislation should be developed with Indigenous peoples.

Robert Bertrand, chef national, Congrès des peuples autochtones : Merci beaucoup. Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs, les représentants et les invités. Je me nomme Robert Bertrand et je suis chef national du Congrès des peuples autochtones. Je suis heureux d'être avec vous aujourd'hui et j'aimerais souligner que nous sommes actuellement sur le territoire traditionnel et non cédé des Algonquins et de leurs descendants.

Depuis plus de 48 ans, le Congrès des peuples autochtones se consacre à faire valoir les droits et les besoins des Indiens et des Métis vivant hors des réserves, un peu partout au Canada, ainsi que ceux des Inuits du Sud, dont la majorité habite dans les régions urbaines, rurales et éloignées. Nous sommes en outre le porte-parole national de nos 10 organismes provinciaux et territoriaux affiliés, qui nous permettent d'être directement informés des priorités et des besoins de leurs membres.

Je vous remercie de m'avoir invité à prendre part à cette discussion importante. Le projet de loi C-91 souligne l'importance des droits linguistiques des Autochtones et établit un lien entre, d'une part, l'engagement du gouvernement fédéral à défendre les langues autochtones et, d'autre part, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

Grâce aux jalons historiques qu'ont été le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, en 1996, et le rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation, en 2015, nous acceptons aujourd'hui que la revitalisation des langues autochtones est essentielle à la réconciliation. Pendant des décennies, les effets cumulatifs du colonialisme ont provoqué la destruction et la perte de nos langues et de notre culture.

L'un des principaux objectifs du système des pensionnats indiens était d'éliminer les langues et la culture autochtones. Aujourd'hui, la conséquence de ces politiques discriminatoires et assimilationnistes est la disparition de nos langues. Le projet de loi C-91 constitue la première tentative nationale d'inscrire la protection des langues autochtones dans la législation fédérale.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui, car la consultation sur les questions qui touchent tous les peuples autochtones est un objectif que le Congrès des peuples autochtones s'efforce d'atteindre dans son travail en tant qu'organisation autochtone nationale.

Le Congrès des peuples autochtones n'a pas été inclus dans l'élaboration concertée du projet de loi du gouvernement concernant les langues autochtones, à laquelle trois organisations autochtones nationales ont participé. Une approche fondée sur les distinctions a été utilisée pour exclure les Autochtones vivant hors réserve et ceux vivant en milieu urbain. Je tiens à souligner que la lettre de mandat ministérielle indiquait que le projet de loi devrait être élaboré avec les peuples autochtones.

CAP advocates that the diversity of Indigenous identity populations within urban, rural and remote areas must be considered when creating public policy on Indigenous languages, and we urge the federal government to engage CAP and its constituents going forward, to provide adequate, sustainable and long-term funding for the reclamation, revitalization, maintenance and strengthening of Indigenous languages, as promised in the bill.

There is a pressing need for the development and funding of Indigenous languages initiatives that reflect the diversity of Indigenous populations across Canada. The number of those off reserve, including Indigenous youth — the fastest growing segment of the Canada's population — will only continue to rise in the years to come.

Today, over 70 per cent of Indigenous people now live off reserve in Canada. The 2016 census data indicates a stark loss of languages for off-reserve and non-status populations. Only 1.9 per cent of persons identifying as non-status First Nations reported being able to converse in an Aboriginal language, compared with 27.3 per cent of status First Nations. Only 1.4 per cent of First Nations living off reserve are able to speak an Aboriginal language, compared to 44.9 of those living on reserve.

The 2006 Aboriginal Children's Survey also showed a trend of severe threats to the preservation of Indigenous languages among future generations. Of off-reserve First Nations children with registered Indian status, 11 per cent were able to speak an Indigenous language, and only 3 per cent of off-reserve First Nation children without registered Indian status were able to express their needs in an Indigenous language.

The data on language loss stands in contrast to the motivation of off-reserve peoples to maintain the language. According to the 2001 Aboriginal Peoples Survey, 60 per cent of parents of Aboriginal children in non-reserve areas believe it to be very important or somewhat important to their children to be able to speak and understand an Aboriginal language.

These statistics indicate the need for cultural programs, for policies and a targeted strategy for Aboriginal languages revitalization among non-status peoples, as well as status First Nations living off reserve.

It is important that the legislation be inclusive, and that the bill reflects it. It is for all Indigenous peoples of Canada. We will not be excluded based on residence, status or politics. The legislation is open to diverse Indigenous organizations, and this includes groups that represent the off-reserve and non-status people.

Le Congrès des peuples autochtones préconise que la diversité des populations d'identité autochtone dans les régions urbaines, rurales et éloignées soit prise en compte lors de l'élaboration de politiques publiques sur les langues autochtones. De plus, nous exhortons le gouvernement fédéral à inclure dorénavant le Congrès des peuples autochtones et ses commettants afin de fournir un financement adéquat, stable et à long terme pour la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues autochtones, comme promis dans le projet de loi.

Il est urgent d'élaborer et de financer des initiatives en matière de langues autochtones qui reflètent la diversité des populations autochtones du Canada. Le nombre d'Autochtones vivant hors réserve, y compris les jeunes Autochtones — le segment de la population canadienne dont la croissance est la plus rapide — ne fera qu'augmenter au cours des années à venir.

De nos jours, plus de 70 p. 100 des Autochtones du Canada vivent hors réserve. Les données du recensement de 2016 indiquent une perte marquée de la langue chez les populations hors réserve et non inscrites. Seulement 1,9 p. 100 des personnes s'identifiant comme des membres des Premières Nations non inscrits ont déclaré pouvoir converser dans une langue autochtone, comparativement à 27,3 p. 100 des membres des Premières Nations inscrits. Seulement 1,4 p. 100 des membres des Premières Nations vivant hors réserve parlent une langue autochtone, comparativement à 44,9 p. 100 de ceux qui vivent dans les réserves.

L'Enquête sur les enfants autochtones de 2006 a également révélé une tendance qui menace gravement la préservation des langues autochtones chez les générations futures. Parmi les enfants des Premières Nations vivant hors réserve et ayant le statut d'Indien inscrit, 11 p. 100 pouvaient parler une langue autochtone, et seulement 3 p. 100 des enfants des Premières Nations vivant hors réserve et non inscrits pouvaient exprimer leurs besoins dans une langue autochtone.

Les données sur la perte de la langue contrastent avec la motivation des personnes vivant hors réserve à maintenir la langue. Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2001, 60 p. 100 des parents d'enfants autochtones vivant hors réserve estiment qu'il est très important ou assez important que leurs enfants puissent parler et comprendre une langue autochtone.

Ces statistiques indiquent qu'il est nécessaire d'avoir des programmes culturels, des politiques et une stratégie ciblée pour la revitalisation des langues autochtones chez les membres des Premières Nations non inscrits ainsi que chez les membres des Premières Nations inscrits vivant hors réserve.

Il est important que le projet de loi soit inclusif et qu'il le reflète. C'est pour l'ensemble des peuples autochtones du Canada. Nous ne serons pas exclus en fonction d'où nous vivons, du fait que nous soyons inscrits ou non, ou de politiques. Le projet de loi est ouvert à diverses organisations autochtones, y

CAP supports the introduction of Indigenous language legislation, but the path forward must be more inclusive. At the end of the day, our constituency needs to be able to access the programming dollars. This federal commitment to revitalizing Indigenous languages must extend to CAP's constituency: the off-reserve Indigenous peoples living in urban, rural and remote areas.

Thank you so much for having taken the time to listen to me. *Meegwetch.*

Francyne Joe, President, Native Women's Association of Canada: Good morning, senators. I'm Francyne Joe, President of the Native Women's Association of Canada. I would like to acknowledge that we are gathered on the traditional and unceded territory of the Algonquin and Anishinabek peoples.

I'm here today out of deep concern and disappointment. I'm disappointed because the Government of Canada has once again ignored the voices of Indigenous women and our importance in the co-development of legislation.

I'm concerned that Indigenous languages will not be preserved or revitalized unless Indigenous women are at the heart of the implementation, development and delivery of all language revitalization efforts.

According to the 2016 census, 205,000 Aboriginal responses reported living with a single female parent, while only 53,000 Aboriginal responses reported living with a single male parent. This means that almost four times more Aboriginal responses reported living with a single female parent than that of a single male parent.

How can we ignore these statistics? It's clear that Indigenous women are the caregivers, the knowledge keepers and are the fundamental teachers when we pass our languages on to future generations: to our children and our nieces and nephews. If we continue to silence and ignore Indigenous women's unique and exceptional roles as the primary language teachers of the next generation, we will fail to revitalize Indigenous languages.

You know NWAC was not a full or equal participant in the co-development of this legislation, nor were we meaningfully consulted. It is clear gender equality was not a consideration or priority. This is apparent by reviewing the witness list today. How many organizations are dedicated solely to the representation of Indigenous women?

compris des groupes qui représentent des personnes vivant hors réserve et des personnes non inscrites.

Le Congrès des peuples autochtones appuie l'adoption d'un projet de loi concernant les langues autochtones, mais la voie à suivre doit être plus inclusive. Dans le fond, les commettants doivent pouvoir avoir accès à l'argent des programmes. Cet engagement fédéral à revitaliser les langues autochtones doit s'étendre aux commettants du Congrès des peuples autochtones : les peuples autochtones vivant hors réserve dans les régions urbaines, rurales et éloignées.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de m'écouter. *Meegwetch.*

Francyne Joe, présidente, Association des femmes autochtones du Canada : Bonjour, sénateurs. Je m'appelle Francyne Joe et je suis présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada. Je tiens à souligner que nous sommes rassemblés sur le territoire traditionnel non cédé des Algonquins et des Anishinabek.

Je suis ici aujourd'hui parce que je suis profondément inquiète et déçue. Je suis déçue parce que le gouvernement du Canada a encore une fois ignoré les voix des femmes autochtones et notre importance dans l'élaboration concertée du projet de loi.

Je crains que les langues autochtones ne soient pas préservées ou revitalisées à moins que les femmes autochtones ne soient au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre de toutes les mesures de revitalisation linguistique.

Selon le recensement de 2016, 205 000 Autochtones ont déclaré vivre avec une mère monoparentale, alors que seulement 53 000 Autochtones ont déclaré vivre avec un père monoparental. Cela signifie que près de quatre fois plus d'Autochtones ont déclaré vivre avec une mère monoparentale qu'avec un père monoparental.

Comment pouvons-nous ignorer ces statistiques? Il est manifeste que les femmes autochtones sont responsables des soins, qu'elles sont les gardiennes du savoir et les enseignantes fondamentales lorsque nous transmettons nos langues aux générations futures : à nos enfants, à nos nièces et à nos neveux. Si nous continuons à museler les femmes autochtones et à ignorer leur rôle unique et exceptionnel en tant qu'enseignantes de la langue maternelle de la prochaine génération, nous ne parviendrons pas à revitaliser les langues autochtones.

Vous savez, l'Association des femmes autochtones n'a pas participé à part entière ou sur un pied d'égalité à l'élaboration concertée de ce projet de loi. De plus, nous n'avons pas été consultés de façon significative. Il est manifeste que l'égalité des sexes n'était pas une considération ni une priorité. C'est ce qui ressort de la liste des témoins d'aujourd'hui. Combien d'organisations se consacrent uniquement à la représentation des femmes autochtones?

You have the power to be different. We do not need to continue down the same broken path. The Government of Canada recently signed an historic document, the Canada-Native Women's Association of Canada Accord, which commits to empowering Indigenous women and girls as leaders in the design and co-development of laws, programs, services, operational practices and policies.

Looking forward, we recommend that the Government of Canada make NWAC a full and equal participant in the development, implementation and delivery of all programs and services in relation to Bill C-91. Furthermore, Indigenous language preservation and revitalization must embrace the traditional ways of passing on languages from generation to generation. This means Indigenous women must lead the development of community-based language-learning programs. In fact, to ensure the effective development of community-based language programs, Indigenous women must be hired to first create the programs tailored to each community and language. Second, they must lead the delivery of these programs in their communities. This will also contribute to the social and economic empowerment of women.

Finally, we must ensure these programs are guaranteed long-term, sustainable funding. This funding must be consistent with Jordan's Principle to ensure there are no jurisdictional disputes. As Jordan's Principle ensures Indigenous children receive essential public services, regardless of where they live, Indigenous languages must be considered an essential service. It also means there cannot be a delay in these services because of disputes between the federal and provincial governments. Not only must this act be consistent with section 35 of the Constitution Act, but the government must go further and make all Indigenous languages official languages protected by the Charter of Rights and Freedoms. The freedom of Indigenous peoples to express themselves in their languages becomes meaningless if the government does not preserve, protect and revitalize. Thank you.

The Chair: The floor is now open to questions from senators.

Senator Pate: Thank you to both of you for appearing.

President Joe, could you outline more fully what negotiations have happened between the government and yourselves around the issue of language, if any?

Ms. Joe: In regard to languages, we were given the opportunity to engage — if you can call it true engagement — with communities, over a period in late 2017. I think it was in November or December until the fiscal year end. That was four

Vous avez le pouvoir d'être différents. Il n'est pas nécessaire de poursuivre dans la même mauvaise voie. Le gouvernement du Canada a récemment signé un document historique, l'Accord Canada-Association des femmes autochtones du Canada, qui s'engage à appuyer les femmes et les filles autochtones en tant que leaders dans la conception et l'élaboration concertée de lois, de programmes, de services, de pratiques opérationnelles et de politiques.

Pour l'avenir, nous recommandons que le gouvernement du Canada fasse de l'Association des femmes autochtones un participant à part entière et égal à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la prestation de tous les programmes et services liés au projet de loi C-91. Par ailleurs, la préservation et la revitalisation des langues autochtones doivent englober les modes traditionnels de transmission des langues d'une génération à l'autre. Cela signifie que les femmes autochtones doivent diriger l'élaboration de programmes communautaires d'apprentissage des langues. En fait, pour assurer l'élaboration efficace de programmes linguistiques communautaires, il faut embaucher des femmes autochtones pour d'abord créer des programmes adaptés à chaque communauté et à chaque langue. De plus, elles doivent diriger l'exécution de ces programmes dans leurs communautés. Cela contribuera également à l'autonomisation sociale et économique des femmes.

Enfin, nous devons nous assurer que ces programmes bénéficient d'un financement stable et à long terme. Ce financement doit être conforme au principe de Jordan afin d'assurer qu'il n'y a pas de conflits de compétence. Comme le principe de Jordan garantit que les enfants autochtones reçoivent les services publics essentiels, peu importe où ils vivent, les langues autochtones doivent être considérées comme un service essentiel. Cela signifie également qu'il ne peut y avoir de retard dans ces services en raison de différends entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Non seulement cette loi doit être conforme à l'article 35 de la Loi constitutionnelle, mais le gouvernement doit aller plus loin et faire de toutes les langues autochtones des langues officielles protégées par la Charte des droits et libertés. La liberté des peuples autochtones de s'exprimer dans leur langue ne veut rien dire si le gouvernement ne prend pas des mesures de préservation, de protection et de revitalisation. Je vous remercie.

La présidente : Sénateurs, vous pouvez maintenant poser des questions.

La sénatrice Pate : Merci à vous deux d'être venus.

Madame Joe, pourriez-vous nous décrire plus en détail les négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et vous-mêmes sur la question de la langue, le cas échéant?

Mme Joe : En ce qui concerne les langues, nous avons eu l'occasion de nous engager — si l'on peut dire — auprès des communautés, pendant une certaine période à la fin de 2017. Je pense que c'était en novembre ou en décembre et cela a duré

or five months. We were limited to doing a few community-engagement sessions and an online survey. We would have preferred to have had more of a grassroots approach to this, but we weren't given that opportunity.

When the act was tabled, we were not part of the wording. We were given the act afterwards and given, I think, 36 hours to review the act and make our recommendations to the minister.

Senator Patterson: Shameful.

Senator Coyle: Thank you, Mr. Bertrand, and thank you very much, Ms. Joe. I have a question for each of you.

Mr. Bertrand, we just heard from the friendship centres. I'm curious about the relationship between the Congress of Aboriginal Peoples and the work of the friendship centres. I'm also curious about the Congress of Aboriginal Peoples and any work that you may be directly engaged in which relates specifically to this Indigenous languages bill in the development and delivery of services?

Mr. Bertrand: I do not believe that we have any working agreement right now with the friendship centres. I was listening this morning when the young lady was speaking and I was thinking to myself that I am convinced there is so much that CAP and the friendship centres could work together on.

Your second question was if we had done any work regarding languages. The subject comes up during some of our board meetings — we call them PTOs — our organizations are across Canada, from Newfoundland all the way to B.C. Each province has their own distinct challenges when it comes to languages.

We were hoping that the federal government would include us. As I mentioned in my notes, about 70 per cent of Indigenous people now live off of reserves. Those are our constituents. We weren't given the opportunity to go out and consult with our constituents. I read the bill, and, of course, we are in favour of it, but there might be one of our constituents from northern Quebec or southern Saskatchewan who may have brought something to the table and added something to the bill. That's what I regret the most.

From hearing President Joe speak, I guess NWAC was not included either. I hope that answers your question.

Senator Coyle: Thank you, Mr. Bertrand.

jusqu'à la fin de l'exercice financier, ce qui correspond à quatre ou cinq mois. Nous nous sommes limités à quelques séances d'engagement communautaire et à un sondage en ligne. Nous aurions préféré avoir une approche plus concrète, mais nous n'en avons pas eu l'occasion.

Lorsque la loi a été déposée, nous ne faisons pas partie du libellé. On nous a donné la loi par la suite et nous avons eu 36 heures, je crois, pour l'examiner et faire nos recommandations à la ministre.

Le sénateur Patterson : C'est honteux.

La sénatrice Coyle : Merci, monsieur Bertrand, et merci beaucoup, madame Joe. J'ai une question pour chacun d'entre vous.

Monsieur Bertrand, nous venons d'entendre une représentante des centres d'amitié. Pourriez-vous nous parler du lien qui existe entre le Congrès des peuples autochtones et le travail des centres d'amitié. Pourriez-vous également nous parler du Congrès des peuples autochtones et de tout travail que vous pouvez avoir entrepris directement pour l'élaboration et la prestation de services, qui se rapporte spécifiquement à ce projet de loi concernant les langues autochtones?

M. Bertrand : Je ne crois pas que nous ayons une entente de travail en ce moment avec les centres d'amitié. Ce matin, j'écoutais la jeune femme et je me disais que je suis convaincu qu'il y a tellement de choses sur lesquelles le Congrès des peuples autochtones et les centres d'amitié pourraient collaborer.

Votre deuxième question était de savoir si nous avons fait du travail sur les langues. Le sujet est abordé lors de certaines des réunions du conseil d'administration. Nos organisations, les organisations autochtones provinciales et territoriales, sont partout au Canada, à Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique. Elles sont chacune confrontées à leurs propres défis en matière de langues.

Nous espérions que le gouvernement fédéral allait nous inclure. Comme je l'ai mentionné dans mes notes, environ 70 p. 100 des Autochtones vivent maintenant hors réserve. Ce sont nos commettants. Nous n'avons pas eu l'occasion de les consulter. J'ai lu le projet de loi et, bien sûr, nous y sommes favorables. Toutefois, un de nos commettants du Nord du Québec ou du Sud de la Saskatchewan aurait pu proposer quelque chose et contribuer au projet de loi. C'est ce que je regrette le plus.

D'après ce qu'a dit Mme Joe, je crois comprendre que l'Association des femmes autochtones n'a pas été incluse non plus. J'espère que cela répond à votre question.

La sénatrice Coyle : Merci, monsieur Bertrand.

President Joe, I appreciated your being straight up with us about your concerns on both the level and nature of engagement, as well as your concerns about the bill itself, that neither went deep enough nor far enough, if I understand what you're saying.

You've got a Senate committee here, there is not much we can do about the past, all we can do now is deal with the present and the future. How would you like to see this bill dealt with by this committee? Are there specific amendments that you would like to see us consider?

Ms. Joe: Thank you. I guess one of my biggest considerations is the funding. So many of our provincial and territorial associations across this province, until February 1, were all those kitchen volunteers. We have a number of women from coast to coast to coast who understand the needs of the communities, but they don't have the funding available.

When I was listening to some of the questions earlier about access to funding, it has only been in the last two years that NWAC hired a professional proposal writer that we were able to access more funds, but not everybody has a professional fundraiser or proposal writer. We need to make sure that the access to funds is spread across the board for the on-reserve, the off-reserve, for the northern communities and the urban centres.

Having grown up with the friendship centre in my community of Merritt, and also having family members speak the language, it makes a difference when you can speak your language outside of your family unit. Once I started school, I lost that, unfortunately. But I would like to be able to have the opportunity for funding programs available for the apps, as Senator Christmas mentioned technology, and to be able to bring it to the people, probably using friendship centres, because I have great admiration for them, to work together and have camps of some sort where you can meet the elders and involve other people who are part of your community and start learning songs, stories and prayers. It's not just about the words. It's about how we utilize those words.

Senator Coyle: I really appreciate what you are saying. And I appreciated what you said about the role of women and women's leadership, specifically in this realm that we are discussing here. It's traditional. It's current. It's future. It's not just something to write about in the history books. It has got to be part of the revitalization of language, as I believe you have said. We need to see women take up significant leadership roles here. One of the

Madame Joe, merci d'avoir été franche avec nous au sujet de vos préoccupations quant au niveau et à la nature de l'engagement ainsi qu'au sujet du projet de loi lui-même, qui ne vont pas assez en profondeur, si je comprends bien ce que vous dites.

Il n'y a pas grand-chose que le comité sénatorial puisse faire au sujet de ce qui s'est produit par le passé. Tout ce que nous pouvons faire maintenant, c'est nous occuper du présent et de l'avenir. Que voudriez-vous que le comité fasse au sujet du projet de loi? Y a-t-il des amendements précis sur lesquels vous aimeriez que nous nous penchions?

Mme Joe : Je vous remercie. Je pense que l'un des facteurs les plus importants à considérer est le financement. Jusqu'au 1er février, un grand nombre de nos associations provinciales et territoriales dans la province étaient toutes des bénévoles en cuisine. Il y a un certain nombre de femmes d'un océan à l'autre qui comprennent les besoins des communautés, mais elles n'ont pas les fonds nécessaires.

Plus tôt, lorsque j'écoutais certaines des questions sur l'accès au financement, j'ai eu la réflexion que l'Association des femmes autochtones n'a embauché un rédacteur de soumission professionnel qu'au cours des deux dernières années, et ce n'est qu'à partir de ce moment-là que nous avons été en mesure d'obtenir plus de fonds. Cependant, ce n'est pas tout le monde qui a un spécialiste du financement ou un rédacteur de soumission. Nous devons nous assurer que tout le monde dans les réserves et hors réserve ainsi que dans les collectivités du Nord et les centres urbains ont le même accès aux fonds.

J'ai grandi en ayant la chance de bénéficier des services offerts par le centre d'amitié de ma communauté, Merritt, et de côtoyer des membres de ma famille qui parlent la langue. Cela fait toute une différence d'avoir eu l'occasion de m'exprimer dans ma langue en dehors du foyer. Malheureusement, j'ai perdu cette occasion lorsque j'ai commencé l'école. J'aimerais à présent avoir l'occasion de financer des programmes disponibles sur des applications — le sénateur Christmas a souligné l'importance des technologies — et de les rendre disponibles aux communautés par l'entremise des centres d'amitié, que j'admire énormément. Je crois que nous devrions travailler de concert et mettre sur pied des sortes de camps où il serait possible de rencontrer des aînés et d'autres personnes impliquées dans les communautés, qui pourraient nous enseigner des chansons, des histoires et des prières. Ce n'est pas seulement une question de mots, mais de la manière dont nous utilisons ces mots.

La sénatrice Coyle : Je comprends très bien vos propos, et j'apprécie particulièrement ce que vous avez dit par rapport au rôle des femmes et de leur leadership, surtout dans le domaine dont il est question ici. Ce leadership féminin est à la fois traditionnel, actuel et porteur d'avenir. Il n'appartient pas seulement au passé, mais doit faire partie du processus de revitalisation des langues autochtones, comme vous l'avez

things that I'm curious about is alliances. How would you see the Native Women's Association of Canada and your various affiliates establish relationships with others in order to actively participate in a meaningful way in the carrying out of this legislation once it's in place?

Ms. Joe: I'm quite excited about that because, as I mentioned, all of our members are grassroots members, so they have a very good understanding of what their communities need.

I was just talking to the executive director of the National Aboriginal Friendship Centres. It came up from a previous presentation I gave to the senators last fall, and Senator Dyck brought up how the Native Women's Association and the National Association of Friendship Centres can work together very well. So we are looking at renewing our MOU. We are hoping to do that before my AGA later this year.

At the same time we understand there are different Indigenous organizations that have an expertise in other areas, either supporting the Inuit community, the Metis community or the various First Nations. Coming from B.C., with over 200 communities, there is a number of different dialects. When I went to New Brunswick, I heard a number of different dialects. There is more than just French happening on the East Coast.

We need to be very inclusive, because no one organization can protect and revitalize our languages. We need to work together in order for us to protect the languages, archive the languages and to ensure that our children are going to learn the languages just as our elders did. I wish I could.

I remember that one of the first songs was a Ntlaka'pamux song that my grandmother and my aunt, who had Down's syndrome, sang to me. We need to be able to save those and bring those back to our mothers to teach at the daycare level, at the kindergarten level, and I think that will preserve that pride we have in our own cultures.

Senator Coyle: Thank you very much.

Senator McPhedran: My question is to you, President Joe. It is on the theme of promises and time: promises made and very little time to keep those promises.

I'm sure that you are well aware of the very powerful statements that, primarily, Senator Dyck made on Bill S-3 and the unanimous support of the Senate of her motion. That really

mentionné, je crois. Les femmes doivent exercer un rôle de premier plan par rapport à cet enjeu. J'aimerais en savoir plus sur la possibilité de nouer des alliances. De quelle manière croyez-vous que l'Association des femmes autochtones du Canada et ses divers partenaires puissent établir des liens avec d'autres organismes afin de participer activement et de façon concrète à la mise en place de ce projet de loi?

Mme Joe : Je me réjouis à la perspective d'établir de tels liens, car comme je l'ai mentionné, nos membres font tous partie de la communauté et connaissent bien ses besoins.

Lors d'un témoignage que j'avais livré devant le Sénat l'automne dernier, la sénatrice Dyck a dit que l'Association des femmes autochtones et l'Association nationale des centres d'amitié pourraient être appelées à collaborer étroitement. Je me suis entretenue récemment avec la directrice exécutive de l'Association nationale des centres d'amitié. Nous envisageons de renouveler notre protocole d'entente avant ma prochaine réunion avec la Direction des affaires autochtones et circumpolaires plus tard cette année.

Par ailleurs, nous sommes au fait que d'autres organismes autochtones possèdent un savoir-faire dans des domaines variés, et qu'ils apportent un soutien à la communauté inuite, à la communauté métisse et à d'autres communautés des Premières Nations. Je suis originaire de la Colombie-Britannique, où un grand nombre de dialectes sont parlés à travers plus de 200 communautés autochtones. Lors d'un récent passage au Nouveau-Brunswick, j'ai également pris connaissance de plusieurs autres dialectes. Le français est donc loin d'être le seul enjeu linguistique sur la côte Est.

Nous devons viser l'inclusion, car aucun organisme ne peut protéger et revitaliser nos langues à lui seul. Nous devons travailler ensemble pour protéger nos langues et permettre à nos enfants de les apprendre, comme nos aînés l'ont fait. C'est ce que je souhaite.

Je me rappelle l'une des premières chansons que j'ai apprises. C'était une chanson en ntlaka'pamux que ma grand-mère et ma tante, atteinte du syndrome de Down, m'avaient chantée. Nous devons préserver ces chansons afin que nos mères puissent les transmettre à nos enfants dès la garderie et la maternelle. Je pense que des efforts en ce sens vont nous permettre de préserver fièrement nos cultures.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup.

La sénatrice McPhedran : Ma question s'adresse à vous, madame Joe. Elle porte sur le thème des promesses et du temps; des promesses ont été faites, mais nous disposons de très peu de temps pour les réaliser.

Je suis certaine que vous vous souvenez des déclarations percutantes de la sénatrice Dyck au sujet du projet de loi S-3, ainsi que de sa motion adoptée à l'unanimité par le Sénat. Il

was an alert, a reminder of promises made and the little time to keep them. I fully appreciate that you are here before us this morning on Bill C-91, on languages. I wonder if you could help this committee understand better the importance of languages in the context of sex-based discrimination against Indigenous women in generations to come. Is this pivotal legislation? What difference does this make? Please feel welcome to share any concerns you have about promises made and little time.

Ms. Joe: Since becoming President of the Native Women's Association of Canada, this issue has affected Indigenous women across this country. My cousin Sharon McIvor has been fighting this issue since the early 1970s. It was the basis that really started the Native Women's Association of Canada.

At some point I hope to have grandchildren, and I would like to be able to pass on that pride I mentioned in their culture. But in that culture, it's their history, it's their language. If we continue to postpone Bill S-3 moving forward, we need to get rid of all discrimination in order to ensure that our women are being respected by this government for the role that they have always played in our communities and in Canada.

The longer we wait, it is a disservice we do to Indigenous women across this country and to our future women. I truly feel that it shouldn't be this hard, and I'm hoping that the languages legislation will not be as hard for us to do the right thing. It's never too late to do the right thing. I would love to see this happen while I'm still in Ottawa. And I would love to be able to ensure that my nieces and cousins are all put on equal footing with all other Canadians to have the human rights guaranteed to them. I hope that answers your question.

Senator McPhedran: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentations. Two of my questions were answered. But the one that I wanted to continue on was about the exclusion of the urban and off-reserve populations and the female perspective of this bill.

The funding that exists now in the bill only took into consideration the on-reserve. What would your recommendation be to accommodate what would be even less funding now? You have a bigger population to serve because the two perspectives have been neglected. Do you have any comments on that?

s'agissait d'un signal d'alarme, d'un rappel des promesses faites et du peu de temps disponible pour les respecter. Je suis heureuse que vous soyez venue témoigner aujourd'hui au sujet du projet de loi C-91, qui traite des langues autochtones. Je me demande si vous pourriez aider le comité à mieux cerner l'importance des langues dans le contexte de la discrimination fondée sur le sexe à l'endroit des femmes autochtones, aujourd'hui et pour l'avenir? S'agit-il d'un projet de loi déterminant? En quoi peut-il influencer le cours des choses? N'hésitez surtout pas à exprimer vos préoccupations par rapport aux engagements qui ont été faits et au peu de temps disponible.

Mme Joe : Depuis mon accession à la présidence de l'Association des femmes autochtones du Canada, je ne cesse de réaliser à quel point cet enjeu a des conséquences importantes sur les femmes autochtones partout au pays. Ma cousine, Sharon McIvor, se bat pour cette cause depuis le début des années 1970, cause qui constitue le fondement de notre organisme.

Je souhaite avoir un jour des petits-enfants, et j'aimerais être en mesure de leur transmettre ce sentiment de fierté culturelle, historique et linguistique. Nous devons mettre fin à toutes formes de discrimination et demander au gouvernement de souligner le rôle des femmes autochtones dans nos communautés.

Se contenter d'attendre rend un bien mauvais service aux femmes autochtones de partout au pays et à celles de demain. Je pense sincèrement qu'agir ne devrait pas être si difficile, et j'espère que le projet de loi sur les langues va nous permettre de faire ce qui s'impose. Il n'est jamais trop tard pour poser les gestes qui s'imposent, et j'espère être témoin de ce moment pendant que je suis ici à Ottawa. Je souhaite plus que tout que mes nièces et mes cousins soient traités sur le même pied d'égalité que tous les Canadiens et qu'ils puissent jouir des mêmes droits de la personne. J'espère que cela répond à votre question.

La sénatrice McPhedran : Je vous remercie.

La sénatrice McCallum : Je vous remercie pour votre exposé. Vous avez répondu à deux de mes questions. J'aimerais à présent vous entendre à propos de l'exclusion des Autochtones vivant en milieu urbain et à l'extérieur des réserves, et connaître le point de vue des femmes sur ce projet de loi.

Le projet de loi, dans sa forme actuelle, ne prévoit que des fonds destinés aux Autochtones qui vivent dans une réserve. Selon vous, quelles mesures devrait-on prendre pour accommoder les Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves, et dont le point de vue semble avoir été ignoré? Avez-vous des observations à formuler à ce sujet?

[*Translation*]

Mr. Bertrand: Thank you very much, senator. We could recommend that the federal government include the two other Canadian Indigenous organizations in their consultations. I was listening to the questions asked earlier. The people who were here before us received the resources they needed to consult with their members. They were well prepared.

I cannot speak for Ms. Joe but we, unfortunately, received nothing. We have to work with the meagre funds we received from the federal government. Senator, we do not represent all off-reserve Indigenous people, but I do want to repeat that 70 per cent currently live off reserve according to Statistics Canada. I can assume that our organizations represent a good number of them.

In conclusion, what we are asking for is to be included and to participate in the discussions. That is all we are asking for. I can guarantee that our members will then feel included and feel that they are part of the solution to the problem.

I hope I have answered your question.

[*English*]

Ms. Joe: I have never lived on my own reserve, ever. I lived on my mother's reserve but my father's reserve was too small. My band still gets money for me and for my children. Luckily, my uncle is very open to helping us even though we live in an urban centre.

We really need to ensure that our urban brothers and sisters are not left out. I'm not sure if it's meant to be a per capita type funding, but we need to ensure that there is some equality available to our children who live in urban centres. If we can somehow share this information, especially perhaps the availability of immersion programs — that is, if our daycare workers understand parts of the language, the songs, the stories, the prayers — that is a good start. I think we can then ensure that the funding is going to children and elders in urban centres. I think we need to pay our elders for sharing this knowledge. We can't continue to offer them a small honorarium in tobacco because their knowledge is vast. You can't put a price tag on that.

I get concerned when we are always looking for certified teachers and certified this and that and not looking at the life experience that certain people in our communities can share. I still believe, as I mentioned in my notes, incorporating our women as co-developers of programs and ensuring that they

[*Français*]

M. Bertrand : Merci beaucoup, madame la sénatrice. On pourrait recommander au gouvernement central d'inclure les deux autres organisations autochtones du Canada dans leurs consultations. J'écoutais les questions qui ont été posées plus tôt. Les gens qui étaient ici avant nous avaient reçu les ressources nécessaires pour aller rencontrer leurs membres de la base. Ils étaient bien préparés.

Je ne peux pas parler pour Mme Joe, mais, malheureusement, nous n'avons rien reçu. Il faut travailler avec les modestes revenus que nous recevons du gouvernement fédéral. Madame la sénatrice, nous ne représentons pas tous les Autochtones hors réserve, mais je tiens à répéter que si 70 p. 100 d'entre eux vivent actuellement à l'extérieur des réserves, selon Statistique Canada, je peux présumer que nos organisations en représentent une très bonne partie.

En conclusion, ce que nous demandons, c'est d'être inclus dans les discussions, de pouvoir y participer. C'est la seule chose que nous demandons. Je peux vous garantir que nos membres de la base se sentiront alors inclus et sentiront qu'ils font partie de la solution au problème.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

[*Traduction*]

Mme Joe : Je n'ai jamais habité dans ma réserve. J'ai habité dans la réserve de ma mère, mais la réserve de mon père est trop petite. Ma bande obtient quand même de l'argent pour moi et mes enfants. Heureusement, mon oncle est très ouvert pour nous aider, même si nous habitons dans un centre urbain.

Il faut vraiment veiller à ne pas laisser pour compte nos frères et sœurs dans les centres urbains. Je ne sais pas si l'on prévoit un type de financement par habitant, mais il faut garantir l'équité aux enfants autochtones qui habitent les centres urbains. Si nous pouvions partager les informations, surtout au sujet de la disponibilité des programmes d'immersion — c'est-à-dire, pour que les employés des garderies comprennent un peu la langue et connaissent des chansons, des histoires et des prières —, ce serait déjà un excellent début. Je crois que cela permettrait de garantir que le financement soit accordé aux enfants et aux aînés qui habitent les centres urbains. Je crois aussi que nous devrions payer les aînés qui partagent leurs connaissances. Il ne faut pas continuer à leur offrir un peu de tabac en honoraires, simplement parce qu'ils possèdent de vastes connaissances. Celles-ci n'ont pas de prix.

Je m'inquiète qu'on cherche toujours des enseignants et d'autres professionnels certifiés, au lieu de prendre en compte l'expérience de la vie que certaines personnes pourraient partager avec nos communautés. Je crois toujours, comme je l'ai mentionné dans mon mémoire, que le fait de faire participer les

share this information will help them on a social and economic scale and will benefit our Indigenous women. Thank you.

Senator McCallum: I was at Isaac Brock last week to meet specifically with those in the immersion program. It's from K to Grade 2. They have Cree and Ojibwa. I went into the Cree class. The little children smudged us. Everything was done in Cree.

I don't know if you have in your culture where you put a string and you swing the baby in it, but they did that. Then they started to sing. I had sung that song as a little girl whenever I babysat. I thought where did I get this song from? Those girls started singing it. It's from the Cree alphabet. It goes:

[Senator McCallum sings in Cree.]

I was shocked that it came back to me. I thought, "That's why I did it." I met with parents. We had lunch with them. It was all women. The teachers were women; the parents were women. They actually cried because they were really concerned that they wouldn't be allowed to continue with their program because it goes through the school board. So I understand when you say that women are at the heart of the family.

Before I went to residential school, I went in as a fluent Cree speaker and came out speaking only English. I'm going through that language shift now and trying to get back my Cree. It's very difficult to do, because it's not only relearning language, it's that conversational part that's missing. It's also the shame of not speaking it and getting past the deep trauma. The language programs don't address that because they don't address that there is trauma in here. That's why so many of us are unable to speak it. I hear it here, but it doesn't come out. When I try, I can't do it the way the tongue forms over the words. I think that part has not been acknowledged.

How do we concentrate on the language and move forward with it instead of still remaining in the trauma?

I wanted to acknowledge both of you for all the work that you do and champion. Thank you.

Mr. Bertrand: Thank you.

The Chair: Any further comments that our witnesses would like to make? We have a few minutes left.

femmes à l'élaboration des programmes et de partager ces informations sera avantageux pour les femmes autochtones, à la fois sur les plans social et économique. Merci.

La sénatrice McCallum : J'ai visité l'école Isaac Brock la semaine dernière, précisément pour rencontrer les gens qui participent au programme d'immersion, qui est disponible de la maternelle à la deuxième année. L'école offre le cri et l'ojibwé. J'ai visité la classe d'immersion crie. Les petits enfants nous ont fait vivre la cérémonie de purification. Tout a été fait en cri.

J'ignore si vous avez, dans votre culture, un jeu où l'on prend une corde pour balancer le bébé, mais c'est ce que les enfants ont joué. Ensuite, ils ont commencé à chanter. J'avais chanté la même chanson quand j'étais jeune et je gardais des enfants. Je me suis demandé d'où je connaissais cette chanson, lorsque les filles ont commencé à la chanter. C'est l'alphabet cri. Je vais en chanter une partie :

[La sénatrice McCallum chante en cri.]

J'ai été étonnée que la chanson me soit revenue. Je me suis dit que c'est la raison pour laquelle je m'y étais rendue. J'ai rencontré des parents; nous avons dîné ensemble. Il y avait uniquement des femmes. Les enseignantes étaient des femmes; les parents qui étaient là étaient des femmes. Elles ont pleuré parce qu'elles s'inquiétaient qu'elles ne pourraient plus poursuivre le programme, car celui-ci relève du conseil scolaire. Je vous comprends donc lorsque vous dites que les femmes sont au cœur de la famille.

Avant d'entrer au pensionnat, je parlais couramment le cri. J'en suis sortie parlant uniquement l'anglais. Je vis actuellement ce décalage linguistique en essayant de retrouver mon cri. C'est très difficile, car non seulement je dois réapprendre la langue, mais il me manque l'élément d'entretien. J'éprouve aussi la honte de ne pas connaître la langue, en plus de devoir surmonter les traumatismes du passé. Les programmes linguistiques ne les atténuent pas; ils ne reconnaissent pas que les traumatismes sont présents. Voilà pourquoi autant de personnes parmi nous ne peuvent pas parler la langue. Je le comprends, mais je suis incapable de m'exprimer. Quand j'essaie, je n'arrive pas à former les mots. Je crois que cet élément n'a pas été reconnu.

Comment pourrions-nous nous concentrer sur la langue et aller de l'avant au lieu de rester pris dans les traumatismes?

Je tiens à vous féliciter tous les deux pour le travail que vous accomplissez et que vous défendez. Merci.

M. Bertrand : Merci.

La présidente : Les témoins veulent-ils faire d'autres observations? Il nous reste quelques minutes.

Mr. Bertrand: Again, I want to thank you for having invited the Congress of Aboriginal Peoples to your committee. I believe this is the second time I have appeared. CAP has always had a sympathetic ear with your committee, and I thank you so much.

I would like to raise a few points before I give my place to Francyne. Next month we are coming up to the third anniversary of the *Daniels* decision. I believe it was April 14, 2016. For those of you who are perhaps not familiar with the decision, it was a unanimous Supreme Court decision which said that the Metis and non-status Indians are now considered Indians under 91(24). It also cleared the relationship between the federal government and the Metis and non-status.

I hate to say that we have not started to engage with the federal government yet as to what the *Daniels* decision means. There are so many questions out there about this bill. If we are considered Indians under this unanimous *Daniels* decision, why weren't we included in the discussions? Why are we being excluded from all the other conferences like discussions on the environment? There are so many of them that CAP is being excluded from. Is it possible to mention in your report what I have just said? I think that would help us quite a bit.

Second, last December we also signed the political accord with the federal government. We have the written accord, but, as opposed to the other NIOs, unfortunately, there were no resources. They have asked us to look at all these priorities, but there was no financial attachment to the accord.

All of us at CAP are keeping our fingers crossed for this afternoon, but we'll see if the federal government takes their relationship with CAP seriously. In French we have a very funny expression:

[*Translation*]

On va voir si les bottines suivront les babines.

[*English*]

I can't translate it. We'll just wait and see if the federal government is serious about working with the Congress of Aboriginal Peoples.

[*Translation*]

Once again, Madam Chair, thank you for including us.

M. Bertrand : Je remercie encore une fois le comité d'avoir invité le Congrès des peuples autochtones à témoigner. Je crois que c'est la deuxième fois que je comparais. Le comité a toujours prêté une oreille attentive aux préoccupations du CPA; je vous en remercie.

J'aimerais soulever quelques points avant de laisser la parole à Francyne. Le mois prochain, ce sera le troisième anniversaire de l'arrêt *Daniels*. Je crois qu'il a été rendu le 14 avril 2016. Pour ceux d'entre vous qui ne le connaissent peut-être pas, il s'agit d'un arrêt unanime de la Cour suprême selon lequel les Métis et les Indiens non inscrits sont désormais reconnus comme des Indiens en vertu du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867. Elle a aussi ouvert la voie pour une relation entre le gouvernement fédéral, les Métis et les Indiens non inscrits.

Je regrette d'avoir à le dire, mais nous n'avons pas encore établi de dialogue avec le gouvernement fédéral sur la signification de l'arrêt *Daniels*. Il y a beaucoup de questions qui circulent au sujet de ce projet de loi. Si nous sommes considérés comme des Indiens aux termes de l'arrêt *Daniels* unanime, pourquoi n'avons-nous pas été inclus dans les discussions? Pourquoi sommes-nous exclus de toutes les autres conférences, comme les discussions sur l'environnement? Il y a un grand nombre de discussions dont le CPA est exclu. Serait-il possible de faire mention dans votre rapport de ce que je viens de dire? Je crois que cela nous aiderait beaucoup.

Deuxièmement, en décembre dernier, nous avons aussi conclu un accord politique avec le gouvernement fédéral. Nous avons le document écrit, mais, malheureusement, contrairement aux accords conclus avec les autres organisations autochtones nationales, notre accord ne prévoit pas de ressources. On nous a demandé d'examiner toutes sortes de priorités, mais l'accord ne comporte pas de financement.

Le CAP tout entier se croise les doigts que, dans le budget de cet après-midi, nous verrons le gouvernement fédéral prendre sa relation avec nous au sérieux. Nous avons une expression très drôle en français, qui dit ceci :

[*Français*]

On va voir si les bottines suivront les babines.

[*Traduction*]

Je ne peux pas la traduire, mais enfin, nous attendons de voir si le gouvernement fédéral est déterminé à collaborer avec le Congrès des peuples autochtones.

[*Français*]

Encore une fois, madame la présidente, merci de nous avoir inclus.

[English]

Ms. Joe: I truly believe that when we are looking at this legislation we need to be creative. I know it's important for us to ensure that school boards and certain institutions that need to be involved, but institutions have not been very effective for our Indigenous communities. Institutions have not been effective for Indigenous women. We need to make sure that this act recognizes somewhere that Indigenous women are extremely important in revitalizing, preserving and passing on our languages. We know as soon as we hold our babies, you start to talk to them, teach them little words. The cradle languages are so important. It's our caregivers, our grandmothers and our aunties.

I look back in my own past. The men are there. They are very strong. They are strong supporters of our women. It works hand in hand. But it's the women who are nurturing the languages and really promoting that we are proud of who we are and our history. I would like to ensure that somewhere we recognize that women are part of the development, of the implementation and overseeing how this will move forward. I hope it moves forward fairly soon, because we need to. I just lost my uncle, Jimmy Toodlican, who was a very good speaker of the language. We can't be losing our elders. Thank you.

The Chair: Thank you. I'm going to ask you, Ms. Joe, one very short question. When you were speaking, it reminded me of one time when our committee was travelling on our education study years ago and we went to Onion Lake and other places. They had a Cree immersion program. One of the things we learned was that the program was great but it also needed to include the family.

Taking that sort of model into consideration, can you envision a model whereby you have your institutions. You have your schools. But how does the family, the mother and the *kohkom*, get involved? With early child care programs, how does the family get involved in that?

If we are restoring a language, if you are only working on the child, you also have to include the whole family. Do you have any models in mind of that kind of situation? Let's say in New Zealand, do they do that kind of programming?

Ms. Joe: Actually, I'm not familiar with New Zealand, I feel like there is something I should be tweaking there. My children went through French immersion programs. That started in kindergarten and went right up until Grade 12. The kindergarten teachers shared games that I could bring home. We were playing card games and learning numbers in French. There were songs for games that we could incorporate, and the mothers were

[Traduction]

Mme Joe : Je crois sincèrement que nous devons être créatifs dans l'examen de ce projet de loi. C'est important pour nous de veiller à ce que les conseils scolaires et certaines institutions participent, mais les institutions n'ont pas été très utiles pour nos collectivités autochtones. Elles n'ont pas été très efficaces pour les femmes autochtones. Nous devons veiller à ce que le projet de loi reconnaisse que les femmes autochtones sont extrêmement importantes pour la revitalisation, la préservation et la transmission des langues autochtones, car dès le premier moment que nous tenons nos bébés dans les bras, nous leur parlons, nous leur apprenons des petits mots. Les langues du berceau sont tellement importantes, et ce sont les personnes soignantes, les grands-mères et les tantes qui les transmettent.

Quand je pense à mon passé, il y a là la présence d'hommes forts. Ils appuient fermement les femmes autochtones. C'est un travail de collaboration, mais ce sont les femmes qui cultivent les langues et qui nous incitent à être fiers de notre identité et de notre histoire. Je veux garantir que la participation des femmes à l'évolution, à la mise en œuvre et à la surveillance futures de ce projet de loi soit reconnue. J'espère qu'il sera adopté assez rapidement, car nous avons besoin d'aller de l'avant. J'ai perdu mon oncle, Jimmy Toodlican, tout récemment. Il parlait très bien la langue. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre nos aînés. Merci.

La présidente : Merci. Je vais vous poser une question très courte, madame Joe. Lorsque vous parliez, cela m'a fait penser à une occasion où le comité voyageait, il y a quelques années, dans le cadre de son étude sur l'éducation. Nous avons notamment visité Onion Lake. Il y avait là un programme d'immersion crie. Une des choses que nous avons apprises était que le programme était excellent, mais qu'il fallait aussi faire participer les familles.

En prenant ce genre de modèle en considération, comment envisagez-vous un modèle où il y a les institutions, les écoles, mais où la famille, la mère et la *kohkom* participent également? Dans les programmes d'enseignement à la petite enfance, comment la famille peut-elle participer?

Si l'on veut faire revivre une langue et qu'on travaille auprès de l'enfant, il faut aussi faire participer la famille. Connaissez-vous des modèles pour ce genre de situation? Par exemple, est-ce que ce genre de programme existe en Nouvelle-Zélande?

Mme Joe : En fait, je ne connais pas les programmes de la Nouvelle-Zélande; je crois que c'est une lacune que je vais devoir corriger. Par contre, mes enfants ont participé à des programmes d'immersion française, de la maternelle à la 12^e année. Les enseignantes de maternelle nous ont prêté des jeux que nous pouvions jouer à la maison. Nous avons appris les chiffres en français en jouant à des jeux de cartes. Il y avait des

helping each other. I still don't speak very good French at all. I don't speak French.

The mothers coming together helping each other, that's a group that has never failed me since. It's a different community of French-speaking families that I can see happening in our own Indigenous communities. It should be. It doesn't have to be face to face, it can be online too. I know my Facebook community is doing pretty well. If we could be very creative and think how we are going to incorporate this, I love going home and being able to have my pronunciation corrected by my aunties and uncles. We need to think outside the box, you are right. If we learn it in the school it's one thing, but when we are actually using it in our day-to-day life that will improve the situation.

The Chair: Thank you very much for being with us today.

(The committee adjourned.)

chansons qui faisaient partie des jeux, et les mères s'entraidaient. Je ne parle toujours pas très bien le français; en fait, je ne parle pas français.

Les mères qui se sont rassemblées pour s'aider font partie d'un groupe qui ne m'a jamais laissé tomber. C'est une communauté distincte de familles francophones au sein de la communauté autochtone. C'est une bonne chose. Ce n'est pas nécessaire de nous rencontrer en personne, cela se fait aussi en ligne. Ma communauté Facebook est très active. Il faut être créatif pour intégrer cela au projet de loi. J'adore rentrer chez nous et faire corriger ma prononciation par mes tantes et mes oncles. Vous avez raison, nous devons sortir des sentiers battus. Apprendre la langue à l'école, c'est une chose, mais l'utiliser au quotidien, c'est ce qui va faire la différence.

La présidente : Merci beaucoup d'être venue nous voir aujourd'hui.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 20, 2019

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred the subject matter of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages, met this day at 6:45 p.m. to consider the subject matter of the bill.

Senator Lillian Eva Dyck (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening, *tansi*. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room, on television or listening via the web.

I would like to acknowledge for the sake of reconciliation that we are meeting on the traditional unceded lands of the Algonquin peoples.

My name is Lillian Dyck from Saskatchewan. I have the honour and privilege of chairing this committee.

Today, we continue our pre-study of Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages. Before we begin, I would like to invite my fellow senators to introduce themselves.

Senator Christmas: Dan Christmas, Nova Scotia.

Senator Coyle: Mary Coyle, Nova Scotia.

Senator Francis: Brian Francis, Prince Edward Island.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Alberta.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Doyle: Norman Doyle, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you, senators. I would like to welcome the National Chief of the Assembly of First Nations, Mr. Perry Bellegarde. He is joined by his special advisor, Mr. Roger Jones. Thank you for taking the time to meet with us this evening. You may begin with your opening remarks and following that there will be questions from the senators.

You have the floor, National Chief Bellegarde.

Perry Bellegarde, National Chief, Assembly of First Nations: Thank you, Senator Dyck.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 20 mars 2019

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier la teneur du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones.

La sénatrice Lillian Eva Dyck (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonsoir, *tansi*. Je souhaite la bienvenue à tous les honorables sénateurs, ainsi qu'aux membres du public qui assistent à la réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ou qui nous écoutent à la télévision ou sur le Web.

Dans un esprit de réconciliation, je tiens à souligner que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin.

Je m'appelle Lillian Dyck et je viens de la Saskatchewan. J'ai le privilège de présider ce comité.

Aujourd'hui, nous reprenons notre étude préliminaire du projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones. Avant de commencer, j'invite mes collègues à se présenter.

Le sénateur Christmas : Dan Christmas, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Francis : Brian Francis, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, de l'Alberta.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le sénateur Doyle : Norman Doyle, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La présidente : Merci, chers collègues. J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Perry Bellegarde, chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Il est accompagné de son conseiller spécial, M. Roger Jones. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous rencontrer ce soir. Vous pouvez commencer votre exposé, et ensuite les sénateurs vous poseront des questions.

Monsieur le chef national Bellegarde, vous avez la parole.

Perry Bellegarde, chef national, Assemblée des Premières Nations : Merci, sénatrice Dyck.

[*Editor's note: Mr. Bellegarde spoke in Cree.*]

Just a little bit in Cree. I am happy to be here and am thanking you all as friends and relatives and acknowledging the Algonquins as well for hosting this meeting.

Little Black Bear Reserve, that's where I'm from, Treaty 4 territory in Saskatchewan, close to Regina. I bring you all greetings and thank you for this opportunity to say a few words here regarding Bill C-91, An Act respecting Indigenous languages.

First Nations languages are central to who we are as peoples, our culture, identity and overall well-being. Our languages are unique to these lands and not one of them is safe. I would like to explain why passing Bill C-91 is so essential.

First, it is a question of urgency. It has been 20 years since the Assembly of First Nations chiefs in assembly declared a state of emergency regarding First Nations languages. We cannot allow the opportunity for Indigenous languages legislation to pass us by. Our languages are in a state of crisis. The situation of First Nations languages has worsened since that declaration, through Resolution 37-2000, the National First Nations Language Strategy, and it will continue to worsen until concerted efforts through concrete measures and adequate sustainable and long-term financial investments are made.

Second, the process involved significant engagement. The development of Bill C-91 was a collaborative, cooperative process. We undertook extensive engagement in 2017. We focused on receiving the views of over 500 language experts from across Canada, including elders as well as leaders and educators, youth and, of course, our off-reserve membership was always welcome and there were participants from our off-reserve citizens.

As a result of our engagement, a report was produced and our chiefs accepted that report and provided direction regarding the AFN involvement in the form of co-development principles. These principles were reflected in Bill C-91. I will quickly outline them here.

Number one is the recognition of the importance of Indigenous language to land, culture, traditional knowledge, world view, participation in the economy and domestic and global relations.

Number two is the acknowledgment of the need and importance of redress of harm by colonialization, destructive policies and laws.

[*Note de la rédaction : M. Bellegarde s'exprime en cri.*]

Juste quelques mots en cri. Je suis heureux d'être ici et je vous remercie, mes amis et mes proches, d'avoir organisé cette réunion et d'avoir rendu hommage au peuple algonquin.

Je viens de la réserve de Little Black Bear, qui se trouve sur le territoire du traité n° 4, près de Regina, en Saskatchewan. Je vous transmets toutes nos salutations et je vous remercie de me donner la chance de prononcer quelques mots sur le projet de loi C-91, Loi concernant les langues autochtones.

Pour les Premières Nations, les langues sont au cœur de notre identité en tant que peuples, aussi bien sur le plan de la culture que du sentiment d'appartenance et du bien-être général. Elles sont propres à nos terres et aucune n'est hors de danger. Je tiens aujourd'hui à expliquer en quoi l'adoption du projet de loi C-91 est essentielle.

En premier lieu, il y a l'aspect ayant trait à l'urgence. Vingt années se sont écoulées depuis que les Chefs en assemblée de l'Assemblée des Premières Nations ont déclaré l'état d'urgence relativement aux langues des Premières Nations. Nous ne devons pas laisser les possibilités que recèle un projet de loi sur les langues autochtones nous échapper. Nos langues sont en crise. Leur situation s'est détériorée depuis cette déclaration, même s'il y a eu entre-temps la résolution n° 37-2000, la Stratégie nationale pour les langues des Premières Nations, et elle continuera de se dégrader tant que des efforts concertés ne seront pas déployés pour mener des actions concrètes et débloquent des fonds de façon stable et durable.

En second lieu, le processus a donné lieu à une forte mobilisation, que nous avons entamée en 2017. La mise au point du projet de loi C-91 s'est faite sous le signe de la collaboration, de la coopération. Nous cherchions principalement à obtenir le point de vue de plus de 500 langagiers des quatre coins du Canada, dont des anciens, des dirigeants, et des éducateurs, mais aussi de jeunes et, évidemment, de nos membres hors réserve, qui sont toujours les bienvenus. Certains de nos concitoyens hors réserve comptaient parmi les participants.

Cette mobilisation a débouché sur un rapport, que nos chefs ont accepté. Ce rapport fournit une orientation pour la participation de l'Assemblée des Premières Nations, des principes d'élaboration concertée que reflète le projet de loi C-91. En voici une vue d'ensemble.

Premièrement, il y a la reconnaissance de l'importance des langues autochtones dans le rapport avec la terre, la culture, le savoir ancestral, la conception du monde, la participation à l'économie ainsi que les relations nationales et internationales.

Deuxièmement, il y a la reconnaissance de la nécessité impérieuse de redresser les torts attribuables à la colonisation ainsi qu'aux lois et aux politiques destructrices.

Number three is an affirmation of commitment to Truth and Reconciliation Commission Calls to Action, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and other key human rights instruments and principles.

Number four is an affirmation of the various approaches to language recovery, revitalization and maintenance, and the critical role of education, lifelong learning and opportunities for language learning.

Number five is the articulation of objectives for the protection and support of Indigenous languages and related rights, including intellectual property rights, cultural appropriation, et cetera.

Number six is an affirmation of First Nations jurisdiction over our languages.

Seven is the articulation of enforceable individual and collective rights.

Eight is the articulation of specific federal obligations, duties and authorities to protect and support Indigenous languages, including the funding.

Number nine is to acknowledge the need for proficient Indigenous-controlled systems and capacities for the archiving of and for the provision of access to language data.

Number ten is authority to establish suitable institutions to advance Indigenous languages, objectives and rights and that such institutions will not displace existing First Nations institutions.

Number 11 is establishing annual reporting of five-year review requirements.

Those were the 11 principles in the report and they were accepted by the Chiefs' Assembly. Those principles are reflected in this legislation in some way, whether in the preamble or different articles. It's throughout this piece of Bill C-91. From our perspective, as the chief of the AFN, we follow the chief's direction in the assembly.

We believe the formulation of Bill C-91 and the planned implementation work will advance each of the principles in some form or fashion.

Third, this co-development process will continue pursuant to a joint work plan with Canadian Heritage. We don't just want the legislation to be co-developed; the implementation plan has to be co-developed. That's the very important piece. You all know the access to Treasury Board and finance and everything else and

Troisièmement, il y a l'affirmation d'un engagement envers les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et d'autres instruments et principes incontournables en matière de droits de la personne.

Quatrièmement, il y a l'affirmation des diverses approches applicables à la revitalisation et au maintien des langues ainsi que du rôle crucial que jouent l'éducation, l'apprentissage continu et les possibilités d'apprentissage linguistique.

Cinquièmement, il y a l'énonciation d'objectifs à l'égard de la protection et du soutien des langues autochtones et des droits connexes, dont ceux qui se rapportent à la propriété intellectuelle et à l'appropriation culturelle.

Sixièmement, il y a l'affirmation de la compétence des Premières Nations en matière de langues autochtones.

Septièmement, il y a l'énonciation des droits exécutoires individuels et collectifs.

Huitièmement, il y a l'énonciation des obligations, des devoirs et des pouvoirs précis du gouvernement fédéral par rapport à la protection et au soutien des langues autochtones, notamment pour ce qui est du financement.

Neuvièmement, il y a la reconnaissance de la nécessité de disposer de ressources et de systèmes efficaces et sous contrôle autochtone pour assurer l'archivage de données sur les langues et y donner accès.

Dixièmement, il y a le pouvoir de fonder des établissements convenant à l'avancement des langues, des objectifs et des droits autochtones, sans que ce soit au détriment d'établissements des Premières Nations existants.

Onzièmement, il y a la production de rapports sur les exigences visées par les examens quinquennaux.

Voilà les 11 principes qui figurent dans le rapport et que les Chefs en assemblée ont acceptés. Dans une certaine mesure, ils se reflètent dans le projet de loi, que ce soit dans le préambule ou dans divers articles, un peu partout dans le projet de loi C-91. À mon avis, en tant que chef de l'Assemblée des Premières Nations, il faut suivre l'orientation mise de l'avant par les Chefs en assemblée.

Nous estimons que le projet de loi C-91, tel qu'il est formulé, et la manière dont on entend l'appliquer feront progresser chacun des principes dans une certaine mesure.

En troisième lieu, le processus d'élaboration concertée se poursuivra dans le cadre d'un plan de travail défini conjointement avec Patrimoine canadien. L'élaboration concertée ne doit pas viser uniquement le projet de loi, mais aussi sa mise en application. C'est primordial. Vous êtes tous au courant du fonctionnement du Conseil du Trésor, des finances et

their regulations. That's the very important piece that has to be respected and co-developed as well.

That's where you'll get into discussions regarding the funding mechanisms, establishment of the office of the Indigenous language commissioner, the appointment of the commissioner, education, lifelong learning, Indigenous language entities, translation and interpretation, the five-year review, communications, the whole-of-federal-government conformance with legislative intent, federal-provincial-territorial intergovernmental cooperation and, of course, the regulations.

Therefore, it's foreseen that these important issues will be addressed in a co-development process in policy regulation and implementation.

We've heard recently that a number of amendments to Bill C-91 have been proposed. As we understand it, a number of those amendments were approved by the House of Commons Standing Committee on Canadian Heritage. Based on our quick review, we do not believe the amendments fundamentally change the intent of the act. Rather, these amendments clarify and make improvements to Bill C-91.

From what I have heard so far, though, there are some amendments that have passed that are kind of concerning and present a red flag. For example, there are two of them.

There is the change in the wording from fluency to proficiency in clause 5 of the purpose. While I understand this change wasn't implemented everywhere in the bill, the goal is to bring back a critical mass of fluent speakers. I heard a concern that there is no consensus on the definition of fluency over proficiency.

You could be proficient, but are you fluent? It's a red flag.

The next one is the change in the wording in clause 5(g). We view it as regressive and our preference is to keep the wording in the original Bill C-91.

Those are two examples of red flags in terms of the amendments that were proposed.

I also know that the witnesses raised important issues for discussion at the committee meetings, which are not obviously addressed in the bill.

For example, there was the discussion on off-reserve access. During our engagement sessions, our people expressed the view and expectation that all Indigenous peoples have access to language learning, regardless of residency, gender, age or

de tout le reste, y compris les règlements. La mise en application est primordiale. C'est un processus qu'il faut respecter et inscrire lui aussi dans une démarche d'élaboration concertée.

C'est à ce moment-là que l'on se penchera sur les mécanismes de financement, la mise en place du Bureau du commissaire aux langues autochtones, la nomination du commissaire en tant que tel, l'éducation, l'apprentissage continu, les entités du domaine des langues autochtones, la traduction et l'interprétation, l'examen quinquennal, les communications, la conformité de l'approche pangouvernementale fédérale par rapport à l'intention du législateur, la coopération entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et, évidemment, la réglementation.

Par conséquent, ces enjeux cruciaux seront sans doute traités dans une démarche d'élaboration concertée aux fins des politiques, de la réglementation et de la mise en application.

Nous avons appris dernièrement qu'un certain nombre d'amendements ont été proposés au projet de loi C-91. Selon ce que nous comprenons, le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes en a approuvé une partie. À l'issue d'une analyse rapide, nous estimons que ces amendements, loin de trahir l'objet du projet de loi, apportent des précisions au projet de loi C-91 et l'améliorent.

Selon ce que j'ai entendu jusqu'à présent, par contre, j'ai des réserves relativement à certains des amendements adoptés. Ils font l'effet d'un signal d'alarme. En voici deux exemples.

Prenons la modification du libellé de l'article 5, sur l'objet du projet de loi, pour qu'il n'y soit plus question de maîtrise, mais de compétence. Je sais que cette modification n'a pas été intégrée partout dans le projet de loi, sauf que l'objectif consiste à rebâtir une masse critique de personnes qui parlent couramment les langues autochtones. D'après ce que j'ai compris, on redoute qu'il n'y ait pas de consensus sur la définition de la notion de maîtrise par rapport à celle de compétence.

Quelqu'un peut être compétent dans une langue sans la maîtriser. C'est un signal d'alarme.

Ensuite, il y a la modification du libellé de l'alinéa 5g), qui nous apparaît régressive. Nous préférierions conserver le libellé original du projet de loi C-91.

Voilà deux exemples de signaux d'alarme parmi les amendements qui ont été proposés.

Je sais par ailleurs que les témoins ont soulevé, au cours des réunions du comité, des points pertinents dont ne traite visiblement pas le projet de loi.

Je pense notamment aux discussions sur l'accès hors des réserves. Au cours de nos séances de mobilisation, les gens ont fait savoir qu'ils s'attendent à ce que les membres de tous les peuples autochtones aient accès à la formation linguistique, quels

education. The manner in which this will be best ensured is through the work on the Treasury Board expenditure and program authorities regarding recipients, authorized expenditures, delivery mechanisms et cetera. This ongoing work must be done on a collaborative basis.

On the last page, it was made clear to us in the course of the engagements that the language experts and champions had to lead and guide the real work of language reclamation, revitalization, strengthening and maintenance. Indeed, the experts have to be allowed and supported to do their work.

To conclude, Canada, including parliamentarians, must put the same time and energy into revitalizing First Nations languages as Canada put into trying to eradicate them — I've said that before and you know what we're talking about — in the residential school system.

I've also said before that our Indigenous languages should be viewed as Canada's national treasures. They're not spoken anywhere else in the world.

The proposed act, with the inclusion of the amendments from the committee as I understand them, is a stepping stone. We have to work together to pass this bill and to continue to work together in implementation to ensure it achieves its objectives of reclaiming, revitalizing, maintaining and strengthening First Nations languages.

This is enabling legislation. It will meaningfully support and fund Indigenous initiatives led by Indigenous peoples to bring our languages back through the inter-generational transmission of languages, including in ceremonies, at home, in our communities and in our daily lives.

In other words, this bill can be seen as a tool for Indigenous peoples to regain fluency and to make First Nations' languages living languages once again by supporting and funding the initiatives.

The implementation of this legislation will be a major legacy to our children, our grandchildren and those yet unborn who will be able to grow up learning and speaking our languages.

I've always said there is a business case. Even studies have shown that when you're fluent in your language, you're more successful in school and, therefore, more successful in life. The fastest-growing segment of Canada's population is young First Nations' men and women.

que soient leur lieu de résidence, leur genre, leur âge ou leur niveau de scolarité. Or, la meilleure façon d'y arriver passe par les pouvoirs du Conseil du Trésor se rattachant aux dépenses et aux programmes en ce qui concerne les bénéficiaires, les dépenses autorisées, les mécanismes de prestations et ainsi de suite. Ce travail suppose une démarche continue et ancrée dans la collaboration.

Nous en sommes à la dernière page. On nous a bien fait comprendre, au cours des activités de mobilisation, qu'il revient aux langagiers et aux champions de la question linguistique de piloter la réappropriation, la revitalisation, le renforcement et le maintien des langues en tant que tels. Autrement dit, il faut laisser les experts faire leur travail et les y aider.

En conclusion, le Canada, y compris les parlementaires, doit consacrer autant de temps et d'énergie à revitaliser les langues des Premières Nations qu'il en a mis à les éradiquer — je l'ai déjà dit, et vous savez de quoi il est question — dans le système des pensionnats indiens.

J'ai aussi déjà dit que les langues autochtones doivent être considérées comme des trésors nationaux du Canada. On ne les parle nulle part ailleurs dans le monde.

Dans la forme proposée, c'est-à-dire avec les amendements que le comité a apportés, selon ce que j'en comprends, le projet de loi est un point de départ. Nous devons unir nos efforts pour le faire adopter et poursuivre notre collaboration au moment de sa mise en application de façon à ce qu'il atteigne ses objectifs, soit la réappropriation, la revitalisation, le maintien et le renforcement des langues des Premières Nations.

Il s'agit d'un projet de loi habilitant. Il soutiendra concrètement, y compris sur le plan financier, les initiatives autochtones pilotées par les peuples autochtones en vue de rétablir nos langues par leur transmission entre les générations, notamment dans le cadre de cérémonies et d'activités quotidiennes, à la maison et dans nos communautés.

Autrement dit, ce projet de loi fait figure d'outil qui, en assurant soutien et financement, permettra aux peuples autochtones de retrouver la maîtrise de leurs langues pour qu'elles redeviennent vivantes.

La mise en application du projet de loi sera un héritage inestimable pour nos enfants, nos petits-enfants et nos descendants à naître, qui pourront grandir en apprenant et en parlant nos langues.

J'ai toujours dit que, sur le plan financier, le jeu en vaut la chandelle. Des études montrent même que lorsqu'on maîtrise sa langue, on réussit mieux à l'école et, par conséquent, dans la vie. N'oublions pas que les jeunes, hommes et femmes, des Premières Nations forment le groupe démographique qui connaît la plus forte croissance au Canada.

Let's celebrate 2019, the International Year of Indigenous Languages, by passing this act and preparing for the implementation together.

Finally, to ensure this legacy, we are also pressing the Government of Canada to support the UN adoption of an international decade of Indigenous languages in a timely manner.

With that I say thank you for listening. *Kinanāskomitim.*

The Chair: Thank you, Chief Bellegarde.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you very much, Chief Bellegarde, for your presentation. We had the minister here the other day and we were talking about the funding mechanism. I have to admit it wasn't clear to me at the end of the discussion.

How will the dollars flow, in your mind, from the federal government to get all the way to the communities so that community-based people are actually doing language instruction and programming, but maintaining the self-determination of the AFN and the two other bodies that were at the table in the co-development? How is that going to happen?

Mr. Bellegarde: That's a good question. Again, that's why the need is to co-develop that in the regulation and implementation pieces. When we look at it, we have to look at what's there across Canada right now.

In some provinces, you have really strong institutions for Indigenous language revitalization — I think of British Columbia and Tracey Herbert and the First Nations cultural piece, the centre that's there. If we could replicate that nationally, that would be an ideal tool. Unfortunately, that's not replicated in every province or territory. You have to look at the existing mechanisms and institutions that are there and build upon their mandate and authority. That's one possible vehicle. But that has yet to be worked out in the implementation regulation pieces. That's why we have to co-develop it together. It's going to vary from province to province to territory to territory.

Senator LaBoucane-Benson: This is a proposal-driven —

Mr. Bellegarde: No.

Senator LaBoucane-Benson: Do you see it as, for example, the money flows to the AFN and then you decide?

Mr. Bellegarde: No.

Célébrons 2019, Année internationale des langues autochtones, en adoptant ce projet de loi et en préparant ensemble sa mise en application.

Enfin, pour inscrire cette démarche dans une perspective de pérennisation, nous exhortons le gouvernement du Canada à soutenir à l'ONU l'adoption dans les plus brefs délais du projet de décennie internationale des langues autochtones.

Sur ce, je vous remercie de m'avoir écouté. *Kinanāskomitim.*

La présidente : Je vous remercie, chef Bellegarde.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci beaucoup de votre présentation, chef Bellegarde. Lorsque la ministre est venue témoigner, il y a quelques jours, nous avons discuté du mécanisme de financement. J'avoue qu'à la fin de la discussion, ce n'était pas très clair pour moi.

Selon vous, comment l'argent cheminera-t-il du gouvernement fédéral jusqu'aux communautés, de façon à ce que ce soient des membres des communautés qui offrent la formation et les programmes linguistiques, sans que l'on empiète sur le droit à l'autodétermination qu'incarnent l'Assemblée des Premières Nations et les deux autres organismes qui ont participé à l'élaboration concertée? Comment s'y prendra-t-on?

M. Bellegarde : Voilà une excellente question qui fait ressortir la nécessité, sur le plan de la réglementation et de la mise en application, de miser sur une démarche concertée. Or, pour l'examiner, il faut d'abord prendre acte de ce qui se fait actuellement au Canada.

Dans certaines provinces, il existe des établissements très bien établis au chapitre de la revitalisation des langues. Je pense notamment à la Colombie-Britannique, à Tracey Herbert et au centre culturel des Premières Nations qui se trouve là-bas. L'idéal serait de reproduire ce modèle partout au pays. Hélas, on ne trouve pas la même chose dans toutes les provinces et tous les territoires. Il faut étudier les mécanismes et les établissements qui existent déjà afin de faire fond sur leurs mandats et d'élargir leurs pouvoirs. C'est un modèle possible. Cela dit, c'est quelque chose qu'il reste encore à définir dans le cadre de la réglementation et de la mise en application. C'est pourquoi il faut miser sur l'élaboration concertée. Le modèle variera d'une province et d'un territoire à l'autre.

La sénatrice LaBoucane-Benson : On se basera sur les propositions...

M. Bellegarde : Non.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Pour vous, est-ce que, par exemple, les fonds doivent passer par l'Assemblée des Premières Nations, qui décidera ensuite de leur affectation?

M. Bellegarde : Non.

Senator LaBoucane-Benson: No? I'm running out of ideas. That's all I've got.

Mr. Bellegarde: I'll bring it to the chiefs in the assembly for direction on that.

Senator Pate: Thank you for joining us, national chief, and for your submissions.

The Native Women's Association of Canada testified before the Canadian Heritage Committee that they had significant concerns about this bill, particularly that it didn't use a culturally relevant or gender-based lens to identify the impacts that it would have on marginalized and vulnerable people, particularly women. They indicated to the committee yesterday that in their opinion gender equality was not a priority in the development of the legislation.

In your view, what would be the impact of this legislation on the ability of Indigenous women as keepers of tradition, culture and languages to help preserve languages and those of their children?

Mr. Bellegarde: Personally, you always find balance between male and female. In all our ceremonies, half is male and half is female. Using a gender-based lens is important. I've always looked for ways to make things better. If you can improve upon it then let's do that.

I'm also going to be conscious of the time frame. June is fast coming. I always have this sense of urgency to get things passed, and two words stick on my mind at all times: "Royal Assent." I'm very mindful of the potential opportunity that may be missed if we try to seek the perfect piece of legislation. Ideally that's how it should be, perfect.

I'm mindful of the time frames. I'm also mindful that there are possibilities for amendments in the future. With an election coming in October, we don't know what will happen. You don't know. I'm very mindful and fearful that if this opportunity is missed, to have this piece of legislation passed, by both of the houses and achieve Royal Assent we may not see this opportunity again for many years.

Senator Francis: Thank you, Chief Bellegarde, for coming here.

You mentioned in your opening remarks that language is central to our cultural identity and well-being and also that

La sénatrice LaBoucane-Benson : Non? Je suis à court d'idées. Je n'ai rien de plus à proposer.

M. Bellegarde : Je soumettrai la question aux Chefs en assemblée pour savoir ce qu'ils en pensent.

La sénatrice Pate : Je vous remercie de votre présence et de votre exposé, monsieur Bellegarde.

L'Association des femmes autochtones du Canada a témoigné devant le Comité du patrimoine canadien et a exprimé de grandes préoccupations au sujet de ce projet de loi, notamment parce qu'il n'utilise pas une approche adaptée aux particularités culturelles ou à l'équité entre les sexes pour déterminer les répercussions sur les personnes marginalisées et vulnérables, en particulier les femmes. Hier, les représentantes de l'association ont dit au comité que, à leur avis, l'égalité des sexes n'était pas une priorité lors de l'élaboration de la mesure législative.

Selon vous, quelle serait l'incidence de ce projet de loi sur la capacité des femmes autochtones, à titre de gardiennes de leur tradition, de leur culture et de leurs langues, de préserver leurs langues pour elles et pour leurs enfants?

M. Bellegarde : Personnellement, je crois qu'il existe toujours un équilibre entre les hommes et les femmes. Dans toutes nos cérémonies, les hommes et les femmes sont en proportions égales. Il importe de tenir compte de l'équité entre les sexes. J'ai toujours cherché des façons d'améliorer les choses. Si on peut améliorer le projet de loi, faisons-le.

Je suis également conscient de l'échéancier. Juin arrive à grands pas. Je suis toujours animé d'un sentiment d'urgence pour faire adopter les mesures législatives, et j'ai toujours deux mots à l'esprit : « sanction royale ». Je suis très conscient que nous pourrions rater une occasion si nous tentons d'obtenir une mesure législative parfaite. Idéalement, elle devrait être parfaite.

Je garde à l'esprit les échéanciers, et je sais qu'il pourrait y avoir des modifications plus tard. Les élections auront lieu en octobre, et nous ne savons pas ce qui arrivera. On ne sait pas. Je crains beaucoup que si nous ratons cette occasion de faire adopter le projet de loi par les deux Chambres et s'il ne reçoit pas la sanction royale, il pourrait s'écouler plusieurs années avant que cette occasion se représente.

Le sénateur Francis : Je vous remercie de votre présence, monsieur Bellegarde.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que les langues sont au cœur de notre identité culturelle et de notre

language is in a state of crisis. I couldn't agree with you more. When I think about my own province of P.E.I. there are only two people who can write and translation the Mi'kmaw language and one of them is my wife. It is, indeed, in a state of crisis.

Yet, I look at the huge discrepancy between the funding levels. When you look to English to French versus Indigenous languages, \$125 million a year for English and French each and \$1.1 million a year for each of the 60 Indigenous languages. What are your thoughts on that? As we all know, it comes down to dollars.

Mr. Bellegarde: I would answer this way, senator. We have over 60 plus First Nations languages and they are at various stages of loss. People say Ojibwe will be here and Cree will be here and Inuktitut, but none of them are safe. The resources really do have to be front and centre to match the needs.

We're very careful because there's always a debate about, "Why not have the Indigenous languages as official languages and achieve the same status as English and French?" We talked and debated about that. We wanted to ensure that there's sustainability and statutory obligations regarding the funding piece because you see the unilateral cuts, if there's no legislation in place.

I said it this way — and not to make light of it. I don't need to see Cree on a box of Corn Flakes. I don't. What I mean by that, you see English and French on it. Is that going to help bring back fluency? Is that going to help bring back any of our languages by having it in that official way? Eventually we will get there. The resources are key and fundamental — satisfactory, adequate resources. Start it and then keep building upon that, once the needs have been identified. We don't know exactly the state because the studies have not been done.

What are the financial resources required to really bring back fluency among all those 60-plus Indigenous languages? Once they've identified what the needs are, then we'd hope that the Crown can commit that those resources are there. I've always made this statement as well, namely that if the Crown would commit the necessary resources to preserve, revitalize and reclaim our Indigenous languages as they meant in eradicating them, there should be a lot of resources there. Once the needs have been identified, I would hope that adequate financial resources would be identified every fiscal year, statutory. That's why we looked at section 35. These are judicable rights. Language rights are there as are constitutional rights, but they are inherent rights. We want make sure those resources are there every step of the way. That takes time to build upon, but start it.

bien-être, et qu'elles sont également en situation de crise. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, seulement deux personnes peuvent rédiger et traduire en langue micmaque, et l'une d'elles est mon épouse. C'est en effet une situation de crise.

Pourtant, il existe un énorme écart entre les niveaux de financement. Annuellement, on octroie 125 millions de dollars chacune pour les langues anglaise et française, comparativement à 1,1 million de dollars pour chacune des 60 langues autochtones. Qu'en pensez-vous? Comme nous le savons tous, c'est une question d'argent.

M. Bellegarde : Je vous répondrai ceci, sénateur. Il y a plus de 60 langues des Premières Nations, et elles en sont à différents stades de déclin. Les gens disent que l'ojibwé, le cri et l'inuktitut resteront, mais aucune de ces langues n'est à l'abri. Les ressources doivent vraiment être adaptées aux besoins.

Nous sommes très prudents, car il y a toujours un débat entourant la possibilité d'accorder aux langues autochtones le statut de langues officielles, comme l'anglais et le français. Nous en avons discuté. Nous voulions qu'il y ait des ressources financières durables et des obligations législatives en ce sens, car si aucune loi n'est en place, il y aura des compressions unilatérales.

Je l'ai dit de cette façon, mais je ne veux pas traiter la chose à la légère. Je n'ai pas besoin de voir des mots en cri sur une boîte de Corn Flakes. On y voit déjà l'anglais et le français. Est-ce que cela favoriserait une meilleure maîtrise de cette langue? Est-ce que le fait de rendre officielle l'une de nos langues permettrait de la rétablir? Nous finirons par y arriver. Les ressources sont d'une importance cruciale; elles doivent être suffisantes et adéquates. Lorsque les besoins auront été évalués, il faudra commencer, puis continuer à améliorer les choses. Nous ne connaissons pas précisément la situation de nos langues parce que des études n'ont pas été réalisées.

Quelles ressources financières sont nécessaires pour réellement rétablir la maîtrise des quelque 60 langues autochtones? Nous espérons que lorsque les besoins auront été évalués, l'État pourra s'engager à octroyer les fonds requis. J'ai toujours dit également que si le gouvernement s'engage à consacrer autant de ressources à la préservation, à la revitalisation et à la réappropriation de nos langues autochtones qu'il en a consacré à leur éradication, alors les ressources ne manqueront pas. J'espère que lorsque les besoins auront été évalués, les ressources financières adéquates seront versées chaque année, conformément à la loi. C'est la raison pour laquelle nous avons vérifié l'article 35. Ces droits peuvent être portés devant les tribunaux. Les droits linguistiques sont des droits constitutionnels, mais aussi des droits inhérents. Nous voulons nous assurer que ces ressources seront toujours là. Il faut du temps pour améliorer les choses, mais il faut commencer.

Senator Francis: I'm very much in support of the bill. As a former chief and leader, I really see the necessity for it. It is a starting point. There's a lot of work to it. I see it as a positive way forward. Thank you.

Senator Coyle: Thank you very much, Chief Bellegarde, for being with us and reiterating, in more detail this time, your point of view on this particular bill. You were really strong with us last time we met with you on your three priorities. This was definitely at the top of the list. It's good to hear that reaffirmed and also the detail that you've provided us with today.

My first question is about the principles that you have outlined. I want to unpack principle number 10 a bit, "authorities to establish suitable institutions to advance Indigenous languages, objectives and rights that such institutions will not displace existing First Nations institutions."

When you say "authorities," who do you mean by authorities? Second, what are you concerned about? Is there something specific you're concerned about here in terms of this possible displacement?

Mr. Bellegarde: Since this was a co-development process, we've had different good constitutional lawyers and people at the table of co-development. Roger Jones who is on my right. I'm going to ask him to take on that good technical question.

Roger Jones, Special Advisor to the National Chief, Assembly of First Nations: Thank you, national chief, and thank you, senators. There are really two dimensions to principle number 10. One of them is there are existing institutions which have been created by First Nations people's themselves to work in this area, for example, cultural and education centres; some of them are actually academic institutions. Others exist by way of, let's say, the First Peoples' Cultural Council in British Columbia. People said clearly that those entities do this work and they have expertise in this area. They need to be supported versus being displaced by the creation of some brand new entities, whether it's nationally, or regionally, or locally. That's the first point.

The other point is people understood the value of having something like the Indigenous languages commissioner, which primarily would be an oversight body with respect to making sure that the Government of Canada was in compliance with whatever the legislation is going to say. It could also be seen to be supporting the work either at the local or the regional level.

I think it was fairly broad in terms of what people wanted to be able to say.

Le sénateur Francis : J'appuie sans réserve le projet de loi. En tant qu'ancien chef et dirigeant, je pense vraiment qu'il est nécessaire. C'est un point de départ. Il y a encore beaucoup de travail à faire, mais je considère que c'est un pas dans la bonne direction. Merci.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup, monsieur Bellegarde, d'être avec nous et de nous faire part à nouveau, de façon plus détaillée, de votre point de vue sur ce projet de loi. Vous avez fermement fait valoir, la dernière fois, vos trois priorités, qui figuraient de toute évidence en tête de liste. Il est bon que vous le réaffirmiez et que vous nous fournissiez des détails aujourd'hui.

Ma première question porte sur les principes que vous avez mentionnés. Je veux examiner un peu le dixième principe, qui concerne les pouvoirs d'établir des institutions appropriées pour promouvoir les langues, les objectifs et les droits autochtones sans que ces institutions remplacent les institutions existantes des Premières Nations.

Quand vous parlez des pouvoirs, à qui faites-vous référence? Ensuite, qu'est-ce qui vous préoccupe? Y a-t-il quelque chose de précis qui vous préoccupe ici quant à ce possible remplacement?

M. Bellegarde : Puisqu'il s'agissait d'un processus d'élaboration conjointe, plusieurs bons constitutionnalistes et intervenants y ont pris part. Je vais demander à Roger Jones, qui est ici à ma droite, de répondre à cette excellente question technique.

Roger Jones, conseiller spécial du chef national, Assemblée des Premières Nations : Merci, monsieur Bellegarde, et merci, sénateurs. Le dixième principe comporte en fait deux points ou deux dimensions. L'une d'elles est qu'il y a des institutions existantes qui ont été créées par les Premières Nations elles-mêmes pour œuvrer dans ce domaine, par exemple les centres éducatifs et culturels. Certaines sont des établissements d'enseignement. D'autres existent grâce au First Peoples' Cultural Council de la Colombie-Britannique, par exemple. Les gens ont dit clairement que ces entités accomplissent le travail et qu'elles sont spécialisées dans le domaine. Elles doivent être soutenues plutôt que d'être remplacées par de nouvelles entités, que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou locale. Voilà pour le premier point.

L'autre point, c'est que les gens ont compris l'importance de la mise en place du Bureau du commissaire aux langues autochtones, qui serait principalement un organisme de surveillance qui veillerait à ce que le gouvernement du Canada respecte ce que dit la loi. Il devrait aussi appuyer ce qui se fait à l'échelle locale ou régionale.

Je pense que les sujets dont les gens voulaient parler étaient assez vastes.

Senator Coyle: Thank you for that clarification. My final question — although I have one if we have a second round — is about off-reserve. You mentioned consultation with off-reserve people. You also mention on page 3, that the expectation is that people will have access to the language learning, regardless of residency, gender, age or education.

Could you speak a little more to how you actually see that happening, particularly with the off-reserve population which all of us know is very significant in our country.

Mr. Bellegarde: Last time I talked about three points. The first one I talked about was the *Corbiere* decision. Were you all here last time? Is it ringing bells? No? So maybe just quickly I'll give you the Coles Notes version of the *Corbiere* decision. Supreme Court decision, First Nations. No matter where you reside, you have the right to vote for your chief and council at the reserve level. Basically we say the chiefs and councils represent all of their citizens, on and off reserve, because of the *Corbiere* decision.

Now, having said that, you might have the right to vote. There is going to be at the next point a reasonable expectation to receive services and programs, and your rights are portable we say. I'm not just a treaty Indian if I live on our First Nation of Little Black Bear. Services and programs should be portable. There is going to be a reasonable expectation of services and programs to follow. There is going to be a link back. That was one point I said last time.

Then I talked about the use of technology to make sure that these services and programs can be utilized, not only on First Nations territories, ancestral lands, but also in urban centres.

The third thing now — and this is again to build upon and make sure that you are flexible in your regional approach, province by province, territory by territory — and look and see if there are existing institutions that can expand their terms of reference, authority and mandate to not only on reserve, but off-reserve. Examples would be the Saskatchewan Indigenous Cultural Centre. It is there and it has been set up to look after the Cree, the Sauteaux, the Dene, the Dakota, Lakota, Nakoda tribes in Saskatchewan. Again, not just on reserve but they can use to expand their service programs off reserve as well.

You would have to do that assessment-engage province by province, and those existing institutions that are there that have the capacity and capabilities to expand and look at the urban

La sénatrice Coyle : Je vous remercie de cette précision. Ma dernière question — mais il m'en reste une autre au cas où il y aurait un deuxième tour — porte sur les personnes qui vivent à l'extérieur des réserves. Vous avez parlé de la consultation de ces personnes. Vous avez aussi mentionné, à la page 3, que l'on s'attend à ce que les gens aient accès à la formation linguistique, peu importe leur lieu de résidence, leur sexe, leur âge ou leur niveau de scolarité.

Pourriez-vous nous parler davantage de la façon dont cela va fonctionner, selon vous, en particulier pour les Autochtones vivant hors réserve, qui sont très nombreux au pays, comme nous le savons tous.

M. Bellegarde : La dernière fois que j'ai témoigné, j'ai parlé de trois choses. La première était la décision *Corbiere*. Étiez-vous ici? Vous en souvenez-vous? Non? Dans ce cas, je résumerai brièvement. La décision *Corbiere* est un arrêt de la Cour Suprême relatif aux Premières Nations qui dit que peu importe où ils habitent, les membres des Premières Nations peuvent voter pour le chef et le conseil de leur bande. Essentiellement, la décision *Corbiere* dit que les chefs et les conseils représentent tous les membres de leur bande, qu'ils vivent dans la réserve ou à l'extérieur de celle-ci.

Ces personnes pourraient donc avoir le droit de voter. À la prochaine étape, on s'attendra raisonnablement à pouvoir bénéficier de services et de programmes, et les droits sont dits transférables. Je ne suis pas un Indien des traités seulement lorsque j'habite dans la réserve de la Première Nation de Little Black Bear. Les services et les programmes devraient être transférables, et il y aura une attente raisonnable à ce qu'ils suivent. Cela jouera donc un rôle. C'est un des points que j'avais soulevés la dernière fois.

J'ai ensuite parlé de l'utilisation de la technologie pour faire en sorte que ces services et programmes puissent être offerts, non seulement sur le territoire des Premières Nations et les terres ancestrales, mais également dans les centres urbains.

La troisième chose dont j'ai parlé — et c'est encore une fois un élément sur lequel il serait possible de miser pour permettre une certaine souplesse dans votre approche régionale, province par province et territoire par territoire — était la possibilité de voir s'il existait déjà certains établissements qui pourraient élargir leurs attributions, leurs pouvoirs et leur mandat afin d'être actifs non seulement dans les réserves, mais également en dehors de celles-ci. Un exemple serait le Centre culturel autochtone de la Saskatchewan, qui a été créé pour aider les Cris, les Sauteaux, les Dénés, les Dakotas, les Lakotas et les Nakodas de cette province. Comme je l'ai mentionné, ces organismes pourraient élargir leurs services et programmes afin d'aussi les offrir à l'extérieur des réserves.

Il faudrait évaluer cette possibilité et mener des consultations dans chaque province pour recenser les organismes existants et voir s'ils ont la capacité d'étendre leurs activités aux centres

side. There are three pieces: The *Corbiere* piece, the technology piece and utilizing existing infrastructure institutions that are there, and if they are not there they may have to be created, but that can be developed. Then the implementation piece on the regulations part with Treasury Board.

Senator Coyle: And supplemental on your last point about institutions that are there? What about the Friendship Centres?

Mr. Bellegarde: It is a possibility, but again they don't have capacity in my quick estimation in the sense of how many are doing that now? It all comes down to capacity, you know? That's one of the pieces that has to be looked at. You don't want to reinvent the wheel.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: I apologize for being late. I am concerned about the co-development process. You said a federal-provincial-territorial relationship — I just don't like it when there is legislation and it is just not myself — that the province has more say than the Indigenous people. As you know, the province will take their good old time to bring the money to the First Nations. That's a very big concern on all the legislation we've been dealing with. What are your concerns about that?

Mr. Bellegarde: It comes down to roles and responsibilities and functions of levels of government. I think back to federal, provincial, territorial governments and 1977, EPF, Established Program Financing, where the federal government offloaded to the provinces three very important things, education, health care and social services. They started off-loading things. You can go back to section 91(24) and the federal government is responsible for Indians and Indian lands. Not Indians on Indian lands. It says "Indians and Indian lands." It doesn't say, "Indians on Indian lands." It says "Indians and Indian lands."

The differential about who is responsible for what. I believe the role of provincial governments are going to be key, and they should be brought in at some point. It wasn't the clear intention of this legislation for that because, again, provinces have responsibility for education. Now the federal government already transfers billions of dollars to provincial/territorial governments for education. Where is it in that agreement that dictates or says that Indigenous language revitalization should be part of that education that's already transferred? It is not reflected in that anywhere.

urbains. Il y a donc trois éléments : la décision *Corbiere*, l'utilisation de la technologie et le fait de tirer parti d'organismes existants ou d'en créer de nouveaux au besoin. Il y a ensuite la question de la mise en œuvre et des dispositions réglementaires avec le Conseil du Trésor.

La sénatrice Coyle : Comme question complémentaire, pour faire suite au dernier point que vous avez soulevé concernant les organismes actuels, croyez-vous que cela serait possible pour les centres d'amitié?

M. Bellegarde : Peut-être, mais, encore une fois, je ne pense pas à première vue qu'ils en aient la capacité. Combien le font actuellement? Tout est une question de capacité, vous savez. C'est l'un des aspects qu'il faut étudier. Il ne faut pas réinventer la roue.

La sénatrice Coyle : Merci.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je m'excuse de mon retard. J'ai des préoccupations au sujet du processus d'élaboration concertée. Vous avez parlé des relations entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Je n'aime pas — et je ne suis pas la seule — lorsque des lois accordent plus d'importance au point de vue des provinces qu'à celui des peuples autochtones. Comme vous le savez, les provinces ne seront pas pressées de verser l'argent aux Premières Nations, ce qui a été une très grande source d'inquiétude dans toutes les mesures législatives que nous avons étudiées. Quelles sont vos inquiétudes à cet égard?

M. Bellegarde : Cela dépendra ultimement du rôle, des responsabilités et des fonctions des divers ordres de gouvernement. J'en reviens aux gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, et à l'instauration du Financement des programmes établis, en 1977, lorsque le gouvernement fédéral a délégué aux provinces trois choses très importantes, soit l'éducation, les soins de santé et les services sociaux. Le gouvernement fédéral a alors commencé à se décharger de certaines responsabilités. Le paragraphe 91(24) lui conférait l'autorité sur « les Indiens et les terres réservées aux Indiens ». Il n'était pas écrit « les Indiens vivant sur les terres indiennes », mais bien « les Indiens et les terres réservées aux Indiens ».

Cela dépendra donc de qui est responsable de quoi. Je crois que les gouvernements provinciaux joueront un rôle clé et qu'il faudra leur faire appel à un certain point. Ce n'était pas l'objectif précis de ce projet de loi à ce sujet, car encore une fois, les provinces sont responsables de l'éducation. Le gouvernement fédéral transfère déjà des milliards de dollars aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour cela. Où est-il dit dans cette entente que ce qui est déjà versé pour l'éducation devrait inclure la revitalisation des langues autochtones? Cela n'apparaît nulle part dans celle-ci.

We hold up governments, like the British Columbia government that did put \$50 million of their provincial moneys in that one province. What is happening in Alberta? What is happening in Saskatchewan? What is happening in Manitoba? What is happening in Ontario? If B.C. can do it, why can't the other ones? This is a federal piece of legislation. It is geared toward the federal government providing those resources at that federal government level. The provinces at some point should be taken to task as well, only because, again, we have a lot of First Nations children in provincial school systems. That becomes another piece.

My understanding, though, the intention is strictly on Bill C-91 is directed at the federal government, the federal Crown. It's directed at that level. They have that fiduciary trust obligation as the federal Crown. Again, that's the intention of this. Not trying to let off the provincial/territorial governments, but again, that's another separate endeavour or lobby effort to bring pressures to bear at the provincial/territorial government level. Again, I'm going to lift up the B.C. government. They didn't have to do that but they did because they see that as an investment in people. I would encourage that kind of example to be lifted up right across Canada.

Senator Lovelace Nicholas: I brought this question up yesterday. Why is it that this bill does not have anything to say about courts, that Indigenous people either have to listen in French or English — not that I'm against French or English — but why is it that they don't get translation?

Mr. Bellegarde: In courts?

Senator Lovelace Nicholas: Yes.

Mr. Bellegarde: Okay, so I just want to be clear on your question, senator, and I am going to ask my learned colleague to my right to maybe take that one on because he is whispering in my ear. Rather than whisper, Roger, why don't you just answer?

Mr. Jones: Thank you, national chief. Clause 11 in Bill C-91 is intended to address that particular issue, that in instances where Indigenous people whose primary language is Indigenous end up in court or have to engage with the health care system or some other tribunal, these individuals should expect to be able to understand the proceedings in their own language, or be able to communicate with a health professional, for instance, in their own language.

That's what clause 11 is intended to address. Now, there is a lot more work to be done in actually being able to operationalize and identify those circumstances when the translation service should be provided in the interests of respecting the rights of the individual and their right to speak in their own Indigenous language.

Prenons un gouvernement comme celui de la Colombie-Britannique, qui a versé 50 millions de dollars de fonds provinciaux dans la province. Que fait-on en Alberta? En Saskatchewan? Au Manitoba? En Ontario? Si la Colombie-Britannique peut le faire, pourquoi les autres provinces ne le font-elles pas? Il s'agit ici d'une mesure législative fédérale. Celle-ci se concentre sur le fait que le gouvernement du pays fournit ces ressources au niveau fédéral. Les provinces devraient aussi à un certain point être tenues responsables, pour la simple raison, encore une fois, qu'il y a beaucoup d'enfants des Premières Nations dans les systèmes scolaires provinciaux. Cela devient donc un autre aspect dont il faut tenir compte.

Toutefois, d'après ce que je comprends du projet de loi C-91, celui-ci vise surtout le gouvernement fédéral, la Couronne fédérale. C'est sur cela qu'il met l'accent. La Couronne a une obligation fiduciaire. Voilà, comme je l'ai déjà indiqué, ce que vise le projet de loi. Il ne vise pas à déresponsabiliser les gouvernements provinciaux ou territoriaux, mais ce sont d'autres mesures qui seraient nécessaires pour faire des pressions à ces niveaux. Prenons encore le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il n'était pas obligé de faire ce qu'il a fait, mais il l'a fait parce qu'il considérait cela comme un investissement dans la population. J'encouragerais tout le Canada à suivre son exemple.

La sénatrice Lovelace Nicholas : J'ai soulevé cette question hier. Pourquoi le projet de loi n'aborde-t-il pas le sujet des tribunaux et le fait que les Autochtones doivent suivre les procédures en français ou en anglais? Je n'ai rien contre ces deux langues, mais pourquoi ne traduit-on pas pour les Autochtones?

M. Bellegarde : Dans les tribunaux?

La sénatrice Lovelace Nicholas : Oui.

M. Bellegarde : D'accord, je souhaite simplement m'assurer de bien comprendre votre question, sénatrice. Mon savant confrère assis à ma droite murmure actuellement dans mon oreille, donc je le laisserai répondre à cette question. Plutôt que de chuchoter, pourquoi ne prenez-vous pas la parole, Roger?

M. Jones : Merci, monsieur le chef national. L'article 11 du projet de loi C-91 aborde ce point précis. Dans les cas où des Autochtones dont la langue principale est une langue autochtone se retrouvent devant les tribunaux, reçoivent des soins de santé ou doivent autrement faire affaire aux tribunaux, ils devraient pouvoir s'attendre, par exemple, à être en mesure de suivre les procédures ou de communiquer avec un professionnel de la santé dans leur propre langue.

C'est ce que vise l'article 11. Bien sûr, il y aura encore beaucoup de travail à faire pour concrétiser cela et déterminer les circonstances dans lesquelles des services d'interprétation devraient être fournis afin de respecter les droits individuels des personnes et leur droit de parler leur propre langue autochtone.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you very much.

Senator McPhedran: Thank you, national chief and Mr. Jones for being with us. I want to explore a little bit more the consensus co-development principles that you've shared with us and ask if you could tell us a little bit more about where women fit? I don't see any reference. I'm not repeating the question by Senator Pate.

Mine is, I think, maybe a broader question. You are astute in government. You fully appreciate the significantly greater number of families that are led by mothers than are led by fathers. You significantly appreciate the impact of language early in life. Can you share with us, even though there is really nothing here that would say we must do this, what are your thoughts and your plans on this?

Mr. Jones: I would be happy to respond. I was part of an Assembly of First Nations team that travelled across the country with respect to our engagement process. We held these meetings in various places. By far, the majority of people who participated in this process were women, the reason being they are the ones that actually do most of this work. It was obvious to us that they were critical and important players in this work as it is currently being done and will be done into the future. We certainly heard their voices.

One of the other exercises we did is a gender-based analysis. What we did in the co-development process, in some instances, was mimic what happens in the governmental process of policy or legislative development through the development of memoranda to cabinet. Of course, within that framework, you have to do a gender-based analysis.

We did that and would be happy to share that work with you, because it is important and it is obviously important to acknowledge the value and the work that women do in this area. As I said, by far, they were the ones who were the most enthusiastic about this opportunity, but also providing solid advice about what this legislation needed to say and to whom the support needed to be directed, which is them. They are the ones working in the trenches and on the ground. They said that, of course, they would expect the support to come directly to them and at that level without having to be filtered through bureaucracies or new constructs that were going to take up valuable resources which should be aimed at that level.

Senator McPhedran: I think we would be really grateful.

The Chair: It would be good to share that with the committee. If you could send that information to the clerk, that would be most appreciated.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci beaucoup.

La sénatrice McPhedran : Merci d'être avec nous, monsieur le chef national et monsieur Jones. J'aimerais parler un peu plus des principes de consensus du processus d'élaboration concertée dont vous avez discuté. Pourriez-vous nous dire quel rôle y joueront les femmes? Je ne vois rien à ce sujet. Je ne répète pas la question de la sénatrice Pate.

Ma question est, je crois, un peu plus vaste. Vous comprenez bien le fonctionnement du gouvernement. Vous êtes aussi conscient du beaucoup plus grand nombre de familles dirigées par des mères que par des pères, et vous savez l'incidence de la langue tôt dans l'enfance. Pourriez-vous donc nous dire, même si rien ici ne porte vraiment à dire que c'est une nécessité, ce que vous pensez de cela et quels sont vos plans à cet égard?

M. Jones : Je serais heureux de répondre à cette question. J'ai fait partie d'un groupe de l'Assemblée des Premières Nations qui a fait le tour du pays dans le cadre d'un processus de consultation. Nous avons organisé des rencontres à divers endroits et la majorité des personnes qui ont participé à celles-ci, et de loin, étaient des femmes, pour la simple raison que ce sont elles qui effectuent la plus grande partie de ce travail. Il était évident pour nous qu'elles jouent un rôle essentiel dans ce qui est fait actuellement et dans ce qui sera fait à l'avenir. Nous avons certainement prêté attention à ce qu'elles avaient à dire.

Une des choses que nous avons faite a été de procéder à une analyse différenciée selon les sexes. Dans le cadre du processus d'élaboration concertée, nous avons répliqué dans certains cas le processus gouvernemental d'élaboration de politiques et de mesures législatives en rédigeant des mémoires au Cabinet. Bien sûr, dans ce contexte, il faut faire une analyse différenciée selon les sexes.

C'est ce que nous avons fait, et nous serions heureux d'en partager les résultats avec vous, car c'est quelque chose d'important et il faut évidemment reconnaître le travail que font les femmes dans ce domaine. Comme je l'ai mentionné, elles étaient de loin celles qui étaient le plus enthousiastes à cette idée, mais elles ont aussi fourni de bons conseils sur ce que ce projet de loi devait inclure, et qui devait recevoir le soutien, en l'occurrence, elles. Ce sont elles qui se trouvent en première ligne sur le terrain. Elles ont dit, bien sûr, qu'elles s'attendraient à ce que le soutien leur parvienne directement et qu'il n'ait pas à filtrer par diverses bureaucraties ou par de nouveaux intermédiaires qui grugeraient les précieuses ressources dont elles devraient plutôt être les bénéficiaires.

La sénatrice McPhedran : Je crois que nous vous en serions très reconnaissants.

La présidente : Il serait bien de partager cette analyse avec le comité. S'il vous est possible d'envoyer ces renseignements au greffier, ce serait très apprécié.

Senator McPhedran: I have a supplementary to that. National Chief Bellegarde, I saw you kind of perk up as I was asking the question, but we have not heard from you on that and we would love to. The question was also geared to what you're planning. Mr. Jones, you helped us understand what you've heard.

But now, Mr. Bellegarde and/or Mr. Jones, could I ask you to share with us how you plan to respond to the gender-based analysis and also to what you heard from so many women in the initial process?

Mr. Bellegarde: I think again, it was full involvement and inclusion. I looked at this list, and I asked: Who is on the technical committee? They are all women that helped do this work. Tracey Herbert from First Peoples' Cultural Council from B.C.; Dorothy Thunder; Wanda Wilson; Shirley Fontaine; Paula Naponse; Rita Mestokosho; Blair Gould; Mary Jane Jim; Mary Rose Sundberg; Claudette Commanda. They are all women. There is one name that is not on here but I will really lift her up because she has been doing constant work at Kanesatake — Ellen Gabriel — with no support. That's their commitment because they see and know the importance, so we lift them up. We need their voices, direction and energy to make sure we get it right.

We tried to rely on that in the development of Bill C-91, but really, it will be in the next phase of co-development that it will be so important for the implementation and the regulation. We always seek that balance. We will continue to keep doing that.

Senator McPhedran: In your governing structure for implementation, I want to make sure that I'm understanding the point. In the ongoing governing structure for implementation, you are firmly committed to the place at the table, as opposed to a consulting role?

Mr. Bellegarde: Exactly, no question. My mom would have something to say if it wasn't that way.

Senator McPhedran: You would be in trouble.

Senator Christmas: Thank you, National Chief Bellegarde and Mr. Jones, for being here this evening.

National Chief Bellegarde, I appreciate your comments that Bill C-91 is not a perfect piece of legislation. One criticism of Bill C-91 is that Indigenous languages are not put on the same level as the two official languages here in Canada and that, unlike the Official Languages Act, for instance, we are not seeking official status for Indigenous languages and we are not seeking the right to have access to services in Indigenous languages.

La sénatrice McPhedran : J'ai une question supplémentaire. Chef national Bellegarde, j'ai vu que vous avez dressé l'oreille quand j'ai posé la question, mais nous ne vous avons pas entendu à ce sujet et nous aimerions connaître votre opinion. La question portait aussi sur ce que vous prévoyez. Monsieur Jones, vous nous avez renseignés sur ce qui vous avait été dit.

Toutefois, pourriez-vous nous dire, monsieur Bellegarde ou monsieur Jones, comment vous comptez donner suite à l'analyse différenciée selon les sexes et à ce que toutes ces femmes vous ont signalé au cours de ce processus initial?

M. Bellegarde : Je pense qu'encore une fois, les femmes ont été incluses et ont participé à toutes les étapes du processus. En consultant la liste, je me suis demandé, qui fait partie du comité technique? Ce sont que des femmes qui ont contribué au travail. Tracey Herbert, du First Peoples' Cultural Council en Colombie-Britannique; Dorothy Thunder; Wanda Wilson; Shirley Fontaine; Paula Naponse; Rita Mestokosho; Blair Gould; Mary Jane Jim; Mary Rose Sundberg; Claudette Commanda. Ce sont toutes des femmes. Il y a également Ellen Gabriel, qui ne figure pas sur la liste, mais que je tiens néanmoins à reconnaître pour le travail infatigable qu'elle fait à Kanesatake, et ce, sans aucun soutien. Elles sont exceptionnellement dévouées, car elles reconnaissent l'importance du travail à faire, et nous les encourageons. Nous avons besoin de leurs voix, de leur direction et de leur énergie si nous voulons nous assurer de bien faire les choses.

Nous avons voulu nous fier à elles dans l'élaboration conjointe du projet de loi C-91, mais le fait est que c'est à la prochaine étape de l'élaboration conjointe, la mise en œuvre et la réglementation, que ce sera vraiment important. Nous cherchons toujours un équilibre. C'est ce que nous continuerons de faire.

La sénatrice McPhedran : Je veux m'assurer de bien comprendre ce que vous dites à propos de la structure de gouvernance pour la mise en œuvre. À l'étape de la mise en œuvre, vous êtes fermement engagé à leur assurer une place à la table plutôt qu'un simple rôle de consultation?

M. Bellegarde : Tout à fait, sans aucun doute. Ma mère aurait quelque chose à dire s'il en était autrement.

La sénatrice McPhedran : Vous vous feriez gronder.

Le sénateur Christmas : Merci, monsieur le chef national Bellegarde et monsieur Jones, d'être venus ce soir.

Monsieur le chef national Bellegarde, je comprends que vous trouviez que le projet de loi C-91 n'est pas parfait. L'une des choses qu'on lui reproche est qu'il ne met pas les langues autochtones sur le même pied d'égalité que les deux langues officielles du Canada et que, contrairement à la Loi sur les langues officielles, par exemple, il ne cherche pas à attribuer un statut officiel aux langues autochtones ni à accorder le droit d'obtenir des services en langues autochtones.

How do you address some of those concerns? Do you think those kinds of issues should be addressed?

Mr. Bellegarde: Everywhere I go, I get the same questions from chiefs and leaders. I answer it this way: The intention was to bring back fluency, because how can you have services in a language if it is dead, if it is not recorded or brought back? How can you do that? The intention is fluency. At some point, when the time is right, the day is right and the vibe is right in Canada, the official language recognition of Indigenous languages should be there.

I've said in a few places that we don't want our languages to be in the shadow of English or French, and we're going to get there. It is a phased approach. The intention is to bring back and revitalize so we have something in the future. If we don't focus on fluency, what does it matter? What does it mean to have something about official language status when nobody is speaking it — when you can't conduct ceremonies in Cree — *Nêhiyawak* — or Mi'kmaq?

I had the honour to go to a Haudenosaunee turning of the ashes ceremony, and there is no English in that ceremony. It's Mohawk. I am a Cree, but I was given a big honour to go and they gifted me with a song, but I had to sing in Mohawk so I did that. We need to keep doing those things.

These points about official languages, we will get there. Services — we will get there. A phased approach, fluency. That's why there is a great sense of urgency. June is coming and there is a fear that Royal Assent will not be achieved. I will leave it at that.

Senator Christmas: That's a great answer. I'm glad we put that on the record.

I'm also concerned about your comments about the amendments that were tabled in the House of Commons. One of the things you mentioned was the change of the word fluency to proficiency. Maybe I missed your explanation or understanding of that change. Can you tell me why you feel that the former language — the word "fluency" — is a better term in this case?

Mr. Bellegarde: Again, I was asked this. It was a co-developed process to get it this far. The committee structure is not a co-developed committee so I didn't have any input into the committee structure. It is not co-developed at that level. I didn't have input to the committee members or any input into what was recommended for amendments. They just did it.

Comment répondez-vous à de telles préoccupations? Pensez-vous que de telles questions devraient être abordées?

M. Bellegarde : Où que j'aille, les chefs et les dirigeants me posent les mêmes questions. Je leur réponds que l'intention était de retrouver la maîtrise de ces langues; comment peut-on offrir des services dans une langue qui est morte, si elle n'est pas enregistrée ou ranimée? Comment est-ce possible? L'intention est de retrouver la maîtrise. Un jour, quand le moment sera opportun et les circonstances propices, il y aura lieu de reconnaître les langues autochtones à titre de langues officielles au Canada.

Comme je l'ai affirmé à quelques reprises ailleurs, nous ne voulons pas que nos langues évoluent dans l'ombre de l'anglais ou du français, et nous y arriverons. Nous procédons étape par étape. L'intention est de permettre aux langues de reprendre de la vigueur afin que nous puissions les conserver pour l'avenir. Si nous ne cherchons pas avant tout à retrouver la maîtrise, qu'est-ce que cela change? Qu'est-ce que cela veut dire d'accorder le statut de langue officielle à une langue que personne ne parle, si on n'est même pas en mesure d'effectuer une cérémonie en cri — *nêhiyawak* — ou en micmac?

J'ai eu l'honneur d'assister à une cérémonie haudenosaunee d'application de cendres, où pas un seul mot d'anglais n'est utilisé. Tout est en mohawk. Moi, je suis Cri, mais on m'a accordé le grand honneur de participer, et on m'a fait don d'une chanson, que j'ai dû chanter en mohawk. Il faut que ce genre de cérémonie se perpétue.

La question du statut de langue officielle est pour plus tard. La prestation de services en langues autochtones, c'est pour plus tard. Tout se fait par étapes, à commencer par la maîtrise. C'est pour cela qu'il y a urgence. Le mois de juin approche à grands pas et on craint que le projet de loi n'obtienne pas la sanction royale d'ici là. Je m'en tiendrai à cela.

Le sénateur Christmas : Quelle excellente réponse. Je suis heureux qu'elle ait été consignée au compte rendu.

En outre, vos observations à propos des propositions d'amendement faites à la Chambre des communes me préoccupent. Entre autres, vous avez parlé du changement de libellé, de maîtrise à compétence. Peut-être que je n'ai pas entendu votre explication ou votre interprétation de cette modification. Pouvez-vous me dire pourquoi vous pensez que l'ancien libellé, qui employait le mot « maîtrise », est préférable en l'occurrence?

M. Bellegarde : C'est également une question qu'on m'a posée. Le projet de loi a été rédigé selon un processus d'élaboration concertée. Le comité, lui, ne travaille pas selon ce même processus, je n'ai donc aucunement participé au travail du comité. À cette étape-là, il n'y a plus d'élaboration concertée. Aucun membre du comité ne m'a consulté à propos des

I respect that process. It's not my process, but I can respect what they recommended. Regarding that word, though, we would prefer "fluency." You can be proficient and you can get by, but that's not fluency. Again, the study has shown that when you're fluent, you know who you are and where you come from; you're more successful in school. "Fluency" is the preferred word, in my opinion, and in the opinion of my scholarly experts around me. I agree with that. We prefer that word to be used.

Senator McCallum: Sorry I was late.

[*Editor's note: Senator McCallum spoke in Cree.*]

You have a big smile. Did you hear the question I asked of Minister Rodriguez during Question Period?

Mr. Bellegarde: I'm sorry, senator, I didn't.

Senator McCallum: I have a problem with the bill. When I look at the Inuit and the bills they have, if it's poorly drafted we're going to end up with a lot of problems.

I'm bringing out the concerns the people in Manitoba have. It will be the same with the Child and Family Services Act. I'm not here as Mary Jane, the individual, it's the voice I carry because I work a lot with communities. It isn't because I want to be difficult. I want to make certain that I'm comfortable when it comes time for me to vote. I keep tipping, and I don't want to really rubber stamp it. I asked people in Manitoba, "If no amendments are made, are you comfortable with killing the bill?" It was quiet, which means people are rethinking — they're always thinking.

[*Editor's note: Senator McCallum spoke in Cree.*]

This is the question I asked: Under Bill C-91, the government's only positive duty is to consult Indigenous organizations in order to meet the objective of providing adequate, sustainable and long-term funding for Indigenous languages. That may be the stated objective, but with no specific Indigenous language rights and no corresponding, positive obligations on the government to implement those rights, Bill C-91 amounts to nothing more than an aspirational policy statement. It leaves intact the government's bureaucratic control over funding of all Indigenous language initiatives, including the trap of block funding, which forces communities to compete

recommandations d'amendement. Ils ont juste présenté les amendements.

Je respecte le travail du comité. Je n'y participe pas, mais je respecte les recommandations qu'il a faites. Dans l'exemple en question, cependant, nous préférons le mot « maîtrise ». Parfois, on peut se débrouiller avec une simple compétence, mais ce n'est pas la même chose que de maîtriser une langue. Encore une fois, l'étude a démontré que lorsqu'on maîtrise sa langue, on sait qui on est et on sait d'où on vient; qui plus est, on réussit mieux à l'école. À mon avis, comme à celui des experts du milieu, le mot « maîtrise » est préférable. Je suis d'accord. Nous préférons ce mot-là.

La sénatrice McCallum : Veuillez excuser mon retard.

[*Note de la rédaction : La sénatrice McCallum s'exprime en cri.*]

Vous avez un grand sourire. Avez-vous entendu la question que j'ai adressée au ministre Rodriguez durant la période des questions?

M. Bellegarde : Mes excuses, madame la sénatrice, mais je ne l'ai pas entendue.

La sénatrice McCallum : J'ai certaines réserves à l'égard de ce projet de loi. D'après ce que j'ai appris des projets de loi sur les Inuits, un projet de loi mal rédigé entraîne nécessairement des problèmes.

J'exprime les préoccupations des habitants du Manitoba. Ce sera la même chose avec la Loi sur les services à l'enfant et à la famille. Je ne m'exprime pas à titre personnel; je suis la voix des nombreuses collectivités avec lesquelles je travaille. Mon intention n'est pas d'être difficile. Je veux m'assurer d'être à l'aise lorsque le projet de loi sera mis aux voix. Je n'arrête pas de basculer, et je ne veux pas vraiment l'approuver les yeux fermés. J'ai demandé aux gens du Manitoba s'ils accepteraient que le projet de loi meure au *Feuilleton* si aucun amendement ne devait y être apporté. La salle s'est tue; on réévaluait ses positions. Les gens n'arrêtent pas de réfléchir.

[*Note de la rédaction : La sénatrice McCallum s'exprime en cri.*]

Voici la question que j'ai posée : Aux termes du projet de loi C-91, le gouvernement a le seul devoir positif de consulter les organisations autochtones dans l'atteinte de l'objectif d'octroyer un financement adéquat, stable et à long terme aux langues autochtones. Même si c'est son objectif déclaré, en l'absence de droits linguistiques autochtones précis et de devoir positif correspondant pour le gouvernement de mettre ces droits en œuvre, le projet de loi C-91 s'élève simplement à une déclaration d'aspirations politiques. Il maintient le contrôle bureaucratique total du gouvernement sur le financement de toutes les initiatives en matière de langues autochtones, dont le piège qu'est le

with each other for available dollars and pits one against the other.

On the key issue of new dollars for immersion schools, the bill is silent, speaking only about immersion programs, not schools. Yes, the new commissioner of Indigenous languages may entertain complaints about the funding provided by the Government of Canada for Indigenous languages, but the commissioner may only mediate complaints or make recommendations. Unlike the Official Languages Act, Bill C-91 provides no further access to the courts for the adjudication of language rights. Indeed, why should it? Bill C-91 does not create any language rights.

My question is: If the government is fully committed to reconciliation and endorsing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, why did they not simply use that declaration as the foundation and basis of this bill? The solutions to revitalizing, protecting and promoting Indigenous languages are prescribed clearly within UNDRIP, specifically within Articles 13 and 14. Why does the government not take the first concrete step towards implementing UNDRIP by making Bill C-91 fully representative of the solution the document prescribes?

This came from the group. We're going to be meeting with them next week — I am — and looking at this. I think if they could have a few amendments put in, they would be comfortable with it.

Minister Rodriguez said that he was open and would accept that. I've written back to them and they are going to send them to me. I will send it to him under my name.

These are lawyers. This is to look at making it strong and not leaving it. That's where I'm coming from.

The Chair: Do you have a specific question that you wish Chief Bellegarde to address, or have you picked some out?

Mr. Bellegarde: No. I've got them.

[*Editor's note: Mr. Bellegarde spoke in Cree.*]

We met with Senator Murray Sinclair earlier today. He gave me his letter. He has issues and concerns too.

That's good. We're making it stronger and better. From my perspective there's a few things, but there are three pieces of legislation that we want to see done before the end of June: Bill C-91; Bill C-92 on child welfare; and then Bill C-262 on the UN declaration, the private member's bill.

financement global, qui oblige les collectivités à faire concurrence pour obtenir les fonds disponibles et les monte les unes contre les autres.

Le projet de loi n'aborde aucunement l'enjeu clé qu'est l'argent frais pour les écoles d'immersion; il est question de programmes d'immersion, et non d'écoles. Il est vrai que le nouveau commissaire aux langues autochtones aurait le pouvoir d'examiner les plaintes au sujet du financement des langues autochtones par le gouvernement du Canada, mais il pourrait seulement fournir des services de médiation et formuler des recommandations. Contrairement à la Loi sur les langues officielles, le projet de loi C-91 ne permet pas aux tribunaux de statuer sur les droits langagiers, ce qui n'a rien d'étonnant étant donné que le projet de loi C-91 ne crée aucun droit langagier.

Ma question est la suivante : si le gouvernement est tout à fait dévoué à la réconciliation et à l'adhésion à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, pourquoi ne s'est-il pas simplement servi de la déclaration comme fondation du projet de loi? Les solutions qui favorisent la revitalisation, la protection et la promotion des langues autochtones sont clairement énoncées dans la déclaration, tout particulièrement ses articles 13 et 14. Pourquoi le gouvernement ne pose-t-il pas le premier geste concret en vue de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en reflétant entièrement la solution qu'elle propose dans le projet de loi C-91?

La question provient du groupe. Nous allons le rencontrer la semaine prochaine — en fait, je vais le rencontrer — et la question sera abordée. Je pense qu'il serait à l'aise si quelques amendements étaient apportés.

Le ministre Rodriguez a dit qu'il était ouvert à l'idée et qu'il accepterait l'amendement. J'ai réécrit au groupe, et on va me les faire parvenir. Je les lui enverrai ensuite personnellement.

Ce sont des avocats. Le but est de renforcer la mesure au lieu de l'abandonner. C'est notre but.

La présidente : Y a-t-il une question précise à laquelle vous voudriez que le chef Bellegarde réponde, ou bien vous en rappelez-vous, chef Bellegarde?

M. Bellegarde : Ça va, j'ai retenu ce qu'il faut.

[*Note de la rédaction : M. Bellegarde s'exprime en cri.*]

Nous avons rencontré le sénateur Murray Sinclair plus tôt aujourd'hui. Il m'a donné sa lettre. Il a lui aussi des questions et des préoccupations.

C'est une bonne chose. Nous améliorons et renforçons la mesure. Il y aurait quelques choses à faire selon moi, mais il reste que nous voudrions que trois mesures législatives soient adoptées d'ici la fin juin : le projet de loi C-91; le projet de loi C-92 sur le bien-être des enfants; et puis le projet de

To me, collectively they fit together with what we're trying to do, that UN declaration. Even in Bill C-91 there's reference to the UN declaration. It's not entirely in there but there's reference to that.

It should be looked at as a package. In my mind, that's what we're trying to get done, or I'm trying to get done, before June, through lobbying, education and awareness. If it goes back and we need to make amendments to make it stronger — and I welcome them. It takes time to Ping-Pong between the two houses. I don't want to see a Ping-Pong game between the Senate and the House of Commons. There's a process. Use the process, but maybe do as much as you can, once it goes back quickly with the good recommendations and then comes back for a vote, so that it moves along right away and gets to a vote.

I would encourage that to make it stronger. We'd welcome that. But if there's one rally, try to do it once. I encourage you, as senators, to do it once. Get everything as you can and make it better. That's the intention. I'm still going to keep going on those two words, Royal Assent, because I am fearful that it might not get passed by June. I'm scared we will miss an opportunity to get something. There's nothing now. Start with something and then keep building. That's how I see it. That's my approach. That's my message.

From the legal perspective, when I looked at the bill originally — and I'm kind of a bush lawyer; I'm not a lawyer. I can quote the Royal Proclamation, the BNA Act and all those things. When I looked at it and then section 35 in 1982, the existing Aboriginal treaty rights, the debate always goes a full box of rice or an empty box. We have inherent rights as Indigenous peoples. One of the most important rights is the right to self-determination, but as well there is the right to language. I said before that this is so important to our identity as Indigenous peoples that you need those five elements. You need your own languages, lands, laws, people and your own identifiable forms of government. If you lose that one language, that right to self-determination is almost gone. How do you know you're Mi'kmaw and that you have a right to a Mi'kmaw government, citizenship; or the Haudenosaunee, and so on? It's vital. It's linked to self-determination. In the existing Aboriginal treaty rights, we say inherent rights and self-determination, but section 6 references this. It's almost like filling up that box of section 35 in that we have inherent rights, the right to self-government and self-determination, but the right to language.

loi C-262 sur la déclaration des Nations Unies — une mesure d'initiative parlementaire.

Je suis d'avis que ces trois mesures font un tout en tendant vers la même chose, soit la déclaration des Nations Unies. Il y a même une référence à la déclaration dans le projet de loi C-91. Elle n'y figure pas entièrement, mais on y fait référence.

On devrait considérer qu'il s'agit d'un train de mesures. À mon sens, c'est ce que nous voulons accomplir, ou ce que je voudrais qu'on accomplisse, avant juin, au moyen de lobbying, d'éducation et de sensibilisation. Si le projet de loi est renvoyé et il faut y apporter des amendements pour le renforcer, je les accueillerais. Ces allers-retours entre les deux Chambres prennent du temps. Je préférerais que la Chambre des communes et le Sénat ne se renvoient pas sans cesse la mesure. Il y a un processus. Je veux bien qu'il soit suivi, mais peut-être qu'on pourrait en faire le plus possible lorsqu'il est renvoyé accompagné de bonnes recommandations, puis renvoyé à nouveau afin d'être mis aux voix; ainsi, les choses iraient un peu plus vite avant d'arriver au vote.

C'est ce que je vous encouragerais à faire pour le renforcer. C'est quelque chose que nous accueillerions. À tout prendre, on devrait essayer de tout faire d'un coup. Je vous encourage, sénateurs, à tout faire d'un coup. Faites tout ce qui est en votre pouvoir pour l'améliorer. C'est le but. Je vais encore une fois répéter ces deux mots, sanction royale, parce que je crains que la mesure ne soit pas adoptée d'ici juin. J'ai peur que nous ne rations une occasion de faire quelque chose. Il n'y a toujours rien. Il faut commencer quelque part et faire fond là-dessus. C'est comme cela que je vois la chose. C'est mon approche. C'est mon message.

Du point de vue juridique, lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi, à l'origine... Je suis une sorte d'avocat de brousse, et non un vrai avocat. Je peux citer la Proclamation royale, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et ce genre de choses. Lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi, je me suis dit que l'enjeu du débat était de déterminer si l'article 35 de 1982 et les droits des Autochtones issus des traités allaient être autre chose qu'une coquille vide. Les peuples autochtones ont des droits inhérents, dont l'un des plus importants est le droit à l'autodétermination. Toutefois, ces droits comprennent aussi des droits linguistiques. J'ai dit tout à l'heure que notre identité de peuples autochtones reposait sur cinq éléments cruciaux: les langues, les territoires, les lois, les peuples eux-mêmes et les gouvernements autochtones. En perdant sa langue, le peuple perd pratiquement son droit à l'autodétermination. Comment peut-on savoir qu'on est micmac et qu'on a droit à un gouvernement micmac et à la citoyenneté micmaque? Comment savoir qu'on appartient au peuple haudenosaunee ou à un autre peuple? C'est vital. C'est lié à l'autodétermination. Actuellement, les droits inhérents et le droit à l'autodétermination font partie intégrante

The lawyers will ask me, “Is it justiciable?” By referencing section 6 and section 35 that’s a little bit of a safeguard. But how do you make it better? You can find wording and lawyers will find that. I’m just mindful of the time and the piece and a bit of a sense of urgency on it. But start with something because it may not come back.

Senator Pate: Thank you, and thank you to Senator McCallum as well, for the education, as always.

I’m curious whether during the consultations concerns about the application and whether the legislation was consistent with Jordan’s Principle was raised. If so, what are your views with respect to that, or even if not, what are your views with respect to that?

Mr. Bellegarde: Jordan’s Principle is so important. I think we all know the number of children in care. We know what happened in Jordan’s instance where there was a bickering about who should be paying for services — the federal or provincial government. In the application of Jordan’s Principle we tried to make sure that the languages are accessible to everyone, especially children.

One can make the case that having access to language development and language services and programs is key for a child’s development. If that lens is not there, it should be there. If there’s wording that’s not there, we have to look for that wording somehow to make sure it’s referenced because that’s important. That’s part of a child’s development. If these children are in care, again, access to their identity, we’re tying it in with Bill C-92 because we have a lot of First Nations who aren’t with their loving, caring family homes, with their aunts, their uncles, their grandmothers — their *kohkoms* — and are in non-Indigenous homes. The question is, when you talk about Jordan’s Principle, what about them? Show the accessibility. I don’t know every line in the bill off the top of my head, but if there’s no wording in that particular area, there should be some reference at some point because it’s an important principle.

des droits des Autochtones issus des traités, mais l’article 6 du projet de loi précise que les peuples autochtones ont aussi des droits linguistiques. C’est pratiquement une façon d’étouffer l’article 35 en disant que nous avons des droits inhérents, le droit à l’autonomie gouvernementale et à l’autodétermination et que cela comprend des droits linguistiques.

Les avocats me demanderont si les dispositions proposées seront utiles devant les tribunaux. Que l’article 6 renvoie à l’article 35 constitue déjà une certaine forme de garantie. Alors, comment améliorer davantage le projet de loi? Vous pouvez trouver les formulations nécessaires, et les avocats le peuvent aussi. Personnellement, ce qui me préoccupe, c’est le temps qui passe. J’ai le sentiment qu’il est urgent d’adopter le projet de loi. Un tien vaut mieux que deux tu l’auras, et l’occasion risque de ne jamais se représenter.

La sénatrice Pate : Merci à vous et merci également à la sénatrice McCallum pour ses propos fort instructifs, comme toujours.

Je serais curieuse de savoir si, pendant les consultations, des craintes ont été exprimées sur l’application des dispositions législatives proposées et sur leur conformité au principe de Jordan. Quoi qu’il en soit, quelle est votre opinion à ce sujet?

M. Bellegarde : Le principe de Jordan est très important. Je pense que nous sommes tous au courant du nombre d’enfants pris en charge par les services sociaux. Nous savons que, dans le cas du jeune Jordan, les gouvernements fédéral et provincial se sont querellés pour ne pas avoir à payer la facture des services. Nous avons appliqué le principe de Jordan en nous efforçant de rendre les langues accessibles pour tout le monde, en particulier pour les enfants.

Comme il est possible de le démontrer, l’apprentissage linguistique est essentiel au développement de l’enfant, de même que les services et les programmes qui favorisent cet apprentissage. Si on n’a pas pris le temps de l’indiquer dans la loi, il faudrait trouver la formulation nécessaire pour que ce soit le cas parce que c’est important. L’apprentissage linguistique fait partie du développement de l’enfant. Il y a un lien avec le projet de loi C-92 puisque les enfants des Premières Nations qui sont pris en charge par les services sociaux doivent pouvoir conserver leur identité et qu’ils sont nombreux à être séparés de leur foyer familial, privés de l’amour et de la bienveillance de leurs proches et loin de leurs tantes, leurs oncles, leurs grand-mères et tous les autres qui sont leurs *kohkoms*. Ils sont nombreux à vivre dans des foyers non autochtones. S’il faut appliquer le principe de Jordan, qu’en est-il de ces enfants? L’accès aux langues autochtones ne doit pas être qu’un vain mot. Je ne connais pas par cœur tout le texte du projet de loi, mais si aucune disposition n’est prévue à ce sujet, il faudrait que ce soit le cas un moment donné parce que c’est un principe important.

Senator Pate: Did it come up in consultations that you recall as well?

Mr. Jones: Not that specific, no. It was more on the issue of accessibility in that last “whereas” clause, where it says:

And whereas there is a need to take into account the unique circumstances and needs of Indigenous elders, youth, children, persons with disabilities, women, men and gender-diverse persons and two-spirit persons;

It’s obviously trying to capture everyone and make sure everyone is in the tent. The other thing that I think needs to be factored in is the recognition or the affirmation of Indigenous language rights as constitutional rights. Of course, those are applicable to everyone to whom section 35 applies.

Senator Coyle: You spoke about the urgency related to the current state of affairs of wanting to get to Royal Assent. We hear you and we’re behind you on that.

There have been three parties involved in the co-development. One just walked in the room and one is sitting here. One of the parties is not at the same level as you are in pushing us at the same rate. The urgency may be related to different things in terms of where you are with languages versus where the Inuit are with language, and you told us about the spectrum that you’re looking at.

What’s your position with this bill in terms of moving ahead if all three parties are not accommodated in the way they would like to be?

Mr. Bellegarde: I see my colleague at the back; President Natan Obed from the ITK. He will have lots to say. We did have this joint development process going along and we’ve always said we try to support each other going along. At the same time, sometimes I have to put on my national chief’s hat on behalf of our 634 First Nations and our close to 90 nations and dialects. We see this as an opportunity. Out of those 634 First Nations, there’s one small Lakota band in southern Saskatchewan. There are not many fluent speakers in Lakota. Therefore the need to have retention and taping, digitization and then, again, to have resources to do that work and to have resources for immersion schools and our programs is vital because we don’t want to have anything left.

La sénatrice Pate : Vous souvenez-vous s’il en a été question pendant les consultations?

M. Jones : Non, pas de manière aussi précise. Il a plutôt été question de l’accessibilité dans le sens de ce que dit le dernier « attendu » :

Attendu qu’il est important de reconnaître la situation et les besoins propres aux aînés, aux jeunes, aux enfants, aux femmes ou aux hommes autochtones et ceux propres aux Autochtones ayant un handicap, de diverses identités de genre ou bispirituels [...]

Ce paragraphe vise manifestement à ne laisser personne pour compte. Je pense en outre qu’il faut intégrer également l’idée que les droits linguistiques des Autochtones font partie de leurs droits garantis par la Constitution. Évidemment, toutes les personnes auxquelles s’applique l’article 35 possèdent ces droits.

La sénatrice Coyle : Vous avez parlé de l’urgence liée à l’état actuel des choses. Vous voulez que le projet de loi obtienne la sanction royale. Nous vous comprenons et nous vous appuyons.

Trois parties ont participé à l’élaboration concertée. Les représentants de l’une de ces parties viennent d’entrer dans la salle, tandis que ceux d’une autre partie sont assis juste ici. L’une des parties n’est pas aussi pressée que vous de voir le projet de loi adopté. Le sentiment d’urgence peut être lié à la situation linguistique de vos peuples, par rapport à celle des Inuits. Vous nous avez parlé de l’éventail des situations linguistiques de vos peuples.

Pensez-vous que le projet de loi devrait être adopté même si les trois parties n’en sont pas également satisfaites?

M. Bellegarde : Je vois mon collègue derrière, le président de l’ITK, Natan Obed. Il aura beaucoup de choses à dire. Nous avons pris part ensemble à l’élaboration concertée et nous nous sommes toujours dit que nous tâcherions de nous appuyer les uns les autres. Cependant, je dois parfois jouer mon rôle de chef national représentant les 634 communautés des Premières Nations du pays, qui appartiennent à près de 90 nations et groupes linguistiques. Nous pensons qu’il y a une occasion à saisir. Parmi les 634 communautés se trouve une petite bande lakota dans le Sud de la Saskatchewan. Peu de gens parlent couramment le lakota. Par conséquent, il y a un besoin pressant de conservation. Il faut faire des enregistrements audio et numériques de la langue, ce qui nécessite des ressources, tout comme il en faut pour les écoles d’immersion. Nos programmes sont vitaux parce qu’il ne faudrait pas attendre qu’il ne reste plus aucun locuteur.

We support the work of ITK but at the same time there is that great sense of urgency that we don't want to have any of our languages gone. We need that support now, not down the road. That's why I feel that sense of urgency.

Senator Coyle: Thank you.

Senator McPhedran: Thank you, Senator Lovelace Nicholas, for encouraging this.

I want to pick up on my previous questions to you about the participation of women. I would add to that "meaning participation." I noted your reference to Ellen Gabriel working with almost nothing. I also noted your reference about making stronger, making better. Let me ask you this, national chief: Have you set aside funds to actually pay the women for their expertise on an ongoing basis as you move to implementation? Will that be part of the budgeting for this?

Mr. Bellegarde: I would hope so. I would encourage and support that because they are the ones with the expertise.

Senator McPhedran: Thank you.

The Chair: I thank you, National Chief Bellegarde and Mr. Jones, for appearing tonight.

We are continuing our work on the pre-study of Bill C-91. The committee is pleased to welcome Mr. Natan Obed, President, Inuit Tapiriit Kanatami. Mr. Obed is joined by his political adviser, Mr. Tim Argetsinger. Thank you for taking the time to appear before us. The floor is yours and after your presentation, you will entertain questions from the senators.

Natan Obed, President, Inuit Tapiriit Kanatami: Madam Chair and to the members of the Senate Committee, thank you so much for allowing ITK to present to you this evening. This has been an interesting exercise, the co-development process and the ambition that we started with the Government of Canada to create what is now Bill C-91.

All the way through, Inuit have been very clear that we're not interested in largely symbolic legislation. We are interested in the practical implementation of our right to use, speak, work and receive services in Inuktitut, our language.

Inuit are one people sharing a common language, as I've said, in Inuktitut. The majority of our people live in 51 communities throughout Inuit Nunangat, our homeland. Inuit Nunangat is a distinct geographic, political and cultural region that makes up nearly one third of Canada's land mass and half of its coastline.

Nous appuyons le travail de l'ITK, mais nous ressentons fortement l'urgence d'agir avant que nos langues aient disparu. Nous avons besoin de cette aide maintenant, sans attendre à plus tard. Voilà pourquoi nous pensons qu'il y a urgence.

La sénatrice Coyle : Merci.

La sénatrice McPhedran : Merci, sénatrice Lovelace Nicholas, d'avoir encouragé cela.

J'aimerais faire suite à ce que je disais dans ma question précédente, au sujet de la participation des femmes, de la participation significative des femmes, j'ajouterais. J'ai remarqué ce que vous avez dit au sujet d'Ellen Gabriel, qui travaille avec presque rien. J'ai remarqué aussi que vous avez parlé de renforcement et d'amélioration. Permettez-moi de vous demander, monsieur le chef national, si vous avez prévu de l'argent en vue de payer les femmes régulièrement pour leur expertise lorsque vous ferez la mise en œuvre du projet de loi. Est-ce que ce sera dans les budgets?

M. Bellegarde : J'espère bien. J'appuie cette idée et j'encouragerais les gens à le faire, parce que ce sont elles qui possèdent l'expertise.

La sénatrice McPhedran : Merci.

La présidente : Merci, monsieur le chef national Bellegarde et monsieur Jones, d'avoir témoigné ce soir.

Nous poursuivons notre étude préalable du projet de loi C-91. Le comité souhaite la bienvenue à M. Natan Obed, président de l'Inuit Tapiriit Kanatami. M. Obed est accompagné de son conseiller politique, M. Tim Argetsinger. Merci de prendre le temps de venir témoigner devant nous. Vous avez la parole et, après votre allocution, vous pourrez répondre aux questions des sénateurs.

Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami : Madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité sénatorial, je vous remercie de permettre à l'ITK de s'adresser à vous ce soir. La démarche d'élaboration concertée est intéressante et a éveillé nos ambitions lorsque nous avons commencé à collaborer avec le gouvernement du Canada pour créer ce qui est aujourd'hui le projet de loi C-91.

Les Inuits ont toujours dit très clairement qu'ils ne voulaient aucunement d'un projet de loi largement symbolique. Nous voulons pouvoir exercer concrètement notre droit de parler notre langue, l'inuktitut, notamment au travail et lorsque nous recevons des services.

Les Inuits forment un peuple ayant une langue commune, l'inuktitut, comme je l'ai dit. La majorité de la population inuite est répartie dans 51 agglomérations de l'Inuit Nunangat, notre territoire, une région géographique qui a son système politique et sa culture et qui renferme près d'un tiers de la superficie terrestre du Canada et la moitié de son littoral.

Inuit Nunangat is a term that we at ITK, through our board of directors, has described as the sum total of the settlement regions for the four modern treaties or comprehensive land claim agreements: Nunatsiavut, Nunavik, Nunavut and the Inuvialuit region in the Northwest Territories.

Eighty-four per cent of Inuit in Inuit Nunangat report an ability to speak Inuktitut, making our language the most resilient Indigenous language in Canada. It also has the second-most language speakers in Canada, following Cree.

However, a more complex picture of our language status emerges when considering conversational ability and language of the household. Fifty-eight per cent of Inuit within Inuit Nunangat report being able to speak Inuktitut well enough to conduct a conversation and only 40 per cent report that Inuktitut is the language used most often at home.

Inuktitut has official language status in the Northwest Territories and Nunavut. In Nunavut, the rights of Inuktitut speakers are further affirmed by the Inuit Language Protection Act. Inuktitut has official language status in the self-governing region of Nunatsiavut in Newfoundland and Labrador, as well.

There is no official languages status for Inuktitut in Nunavik, in northern Quebec. As you can see, the patchwork of different language status amongst our homeland is perhaps more robust than other Indigenous peoples in other Indigenous languages in this country. For us sharing a homogenous geopolitical space, it falls far short of the expectations of Inuit in relation to receiving language services when we are the linguistic and absolute majority in our jurisdictions.

National legislation is needed to build on existing rights for our language and to complement initiatives advanced by territorial governments and Inuit throughout Inuit Nunangat.

ITK, therefore, recognizes the positive role national legislation can play in closing statutory and policy gaps that enable continued discrimination against Inuktitut speakers. The specific nature of this discrimination and its consequential negative impacts on the day-to-day lives of Inuktitut speakers are detailed in ITK's written submission to the committee.

Bill C-91 currently falls far short of fulfilling the Government of Canada's own commitment to develop distinctions-based legislation. It was on the basis of this commitment that ITK agreed to participate in this legislative initiative. In a joint statement released when this legislative initiative was launched on June 15, 2017, in Centre Block of the House of Commons, all parties agreed to:

... work collaboratively, transparently and on a distinctions basis to co-develop national First Nations, Inuit, and Métis Nation languages legislation whose content will reflect the

Le conseil d'administration de l'ITK définit l'Inuit Nunangat comme l'ensemble des régions désignées dans les quatre traités modernes ou ententes sur les revendications territoriales globales : le Nunatsiavut, le Nunavik, le Nunavut ainsi que l'Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest.

Quatre-vingt-quatre pour cent des Inuits de l'Inuit Nunangat déclarent être capables de parler l'inuktitut, ce qui en fait la langue autochtone la plus résiliente au Canada. Elle y est au deuxième rang pour le nombre de locuteurs, après le cri.

Toutefois, le portrait de notre situation linguistique devient plus complexe lorsqu'on tient compte de la capacité à tenir une conversation et de la langue parlée au foyer. Cinquante-huit pour cent des Inuits de l'Inuit Nunangat se disent capables de tenir une conversation en inuktitut et seulement 40 p. 100 disent que c'est la langue qu'ils parlent le plus souvent à la maison.

L'inuktitut a le statut de langue officielle dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Les droits linguistiques des Inuits sont protégés au Nunavut par la Loi sur la protection de la langue inuite. L'inuktitut a également le statut de langue officielle dans la région autonome du Nunatsiavut, à Terre-Neuve-et-Labrador.

L'inuktitut n'est pas une langue officielle au Nunavik, dans le Nord du Québec. Comme vous pouvez le constater, les divers statuts de l'inuktitut sur notre territoire lui confèrent une robustesse que n'ont peut-être pas les langues des autres peuples autochtones du Canada. Pour ce qui est de recevoir des services dans notre langue, le projet de loi ne répond pas du tout à nos attentes à nous qui partageons un espace géopolitique homogène et qui y formons la majorité absolue sur le plan linguistique.

Il nous faut une loi nationale pour renforcer nos droits linguistiques et pour compléter les mesures prises par les gouvernements territoriaux et les Inuits dans l'Inuit Nunangat.

Ainsi, l'ITK est d'avis qu'une loi nationale pourrait jouer un rôle bénéfique pour combler les lacunes dans le cadre législatif et les politiques, lacunes qui font perdurer la discrimination contre les locuteurs de l'inuktitut. La nature de cette discrimination et les conséquences néfastes qu'elle a quotidiennement sur les locuteurs de l'inuktitut sont détaillées dans le mémoire que l'ITK a préparé à l'intention du comité.

Le projet de loi C-91 n'est pas conforme à l'engagement pris par le gouvernement du Canada, qui avait promis que le projet de loi refléterait les différents contextes. C'est en se fiant à cet engagement que l'ITK a accepté de participer à l'élaboration du projet de loi. Le 15 juin 2017, au moment d'entreprendre ce travail, les parties devant collaborer avaient fait, dans l'édifice du Centre du Parlement, une déclaration qui commençait par le passage suivant :

[les parties] collaboreront, de manière transparente et en tenant compte des différences, pour préparer ensemble une loi nationale sur les langues des Premières Nations, des

distinct geographic, political, legislative, and cultural contexts impacting language revitalization . . . maintenance . . . and promotion.

Bill C-91, as it is currently drafted, completely overlooks the unique status of Inuktitut and the practical needs of its speakers. In the absence of Inuktitut-specific provisions within Bill C-91, ITK is therefore proposing amendments to the bill that would help ensure that our long-standing priorities for our language are reflected in the amended bill.

Remediating these problems has been a national Inuit priority for more than half a century. ITK was formed in 1971 in large part to advance the statutory and policy measures required to help revitalize, maintain and promote our language. These amendments are necessary to fulfil the federal government's commitment to Indigenous peoples and all Canadians to develop distinctions-based legislation. They would ensure our people are able to enjoy the human rights and fundamental freedoms that all peoples are entitled to, including the political, economic, social, cultural and other fields of public life.

In our submission to this committee, ITK has therefore proposed amendments to Bill C-91 that would obligate the minister to develop a separate annex to this act in relation to Inuktitut. This annex would include provisions addressing the following areas, among others: The use of Inuktitut in the delivery of federal programs and services, the use of Inuktitut in the federal public service, standards to govern federal financial support for Inuktitut and specific levels of support, and measures to support the provision of Inuktitut language programs and services in relation to education, health and the administration of justice.

The amendments to Bill C-91 that we are proposing are consistent with documents and input provided by Inuit to the Minister of Canadian Heritage throughout the past two years. They are also aligned with the federal government's own priorities, particularly in the area of access to federal services for Inuktitut speakers. Inuit face consequential linguistic barriers when it comes to accessing public services, especially within the majority Inuktitut-speaking regions of Nunavut and Nunavik. This problem is particularly acute in law enforcement, where the limited number of Inuktitut-speaking RCMP officers contributes to underreporting of violent crime and in particular family violence.

Furthermore, the Senate Standing Committee on Fisheries and Oceans reported in 2018 on the risks of public safety that exist as a result of the limited number of Inuktitut speakers within the Canadian Coast Guard. The committee has recommended that

Inuits, et de la nation Métis dont le contenu reflétera les différents contextes géographiques, politiques, législatifs, et culturels qui ont une incidence sur la revitalisation [...] le maintien et la promotion de la langue [...]

Le texte actuel du projet de loi C-91 fait complètement abstraction du statut particulier de l'inuktitut et des besoins concrets de ses locuteurs. Compte tenu de l'absence de dispositions traitant strictement de l'inuktitut, dans le projet de loi C-91, l'ITK propose au comité de l'amender de manière à ce qu'il inclue nos priorités de longue date concernant notre langue.

Trouver des solutions à ces problèmes constitue une priorité inuite nationale depuis plus d'un demi-siècle. L'ITK a été mis sur pied en 1971 en grande partie dans le but de faire avancer l'adoption des mesures législatives et stratégiques nécessaires à la revitalisation, à la conservation et à la promotion de notre langue. Ces amendements sont nécessaires si le gouvernement fédéral veut respecter l'engagement qu'il a pris envers les peuples autochtones et l'ensemble des Canadiens à élaborer des mesures législatives fondées sur les distinctions. Ils permettraient d'assurer que notre peuple puisse bénéficier des droits de la personne et des libertés fondamentales auxquels ont droit tous les peuples, y compris dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Dans sa présentation au comité, l'ITK propose donc d'apporter au projet de loi C-91 des amendements qui obligeront le ministre à élaborer une annexe distincte à la loi relativement à l'inuktitut. Cette annexe renfermerait des dispositions traitant, entre autres, des sujets suivants : l'utilisation de l'inuktitut dans la prestation des programmes et des services fédéraux; l'utilisation de l'inuktitut dans la fonction publique fédérale; les normes régissant le soutien financier du gouvernement fédéral à l'inuktitut et les niveaux précis de soutien; et les mesures visant à appuyer la prestation en inuktitut de programmes et de services éducatifs et en matière de santé et d'administration de la justice.

Les amendements que nous proposons vont dans le sens des documents et des points de vue que les Inuits ont transmis au ministre du Patrimoine canadien au cours des deux dernières années. Ils cadrent également avec les priorités du gouvernement fédéral, surtout en ce qui concerne l'accès des locuteurs de l'inuktitut aux services fédéraux. Les Inuits font face à des obstacles linguistiques importants lorsqu'ils veulent utiliser les services publics, surtout dans les régions du Nunavut et du Nunavik où la majorité parle inuktitut. Ce problème est particulièrement aigu dans le domaine de l'application de la loi, le nombre limité d'agents de la GRC qui parlent l'inuktitut entraînant une sous-déclaration des actes criminels violents et, en particulier, de la violence familiale.

De plus, en 2018, le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans a signalé les risques pour la sécurité publique qui découlent du fait que la Garde côtière canadienne ne compte qu'un nombre limité de personnes qui parle l'inuktitut. Le

the Canadian Coast Guard recruit people who speak Inuktitut. Similar barriers are well documented within Quebec's provincial justice system.

The federal government's unwillingness to provide services in Inuktitut within Inuit Nunangat has even served to undermine the federal government's ability to discharge its duty to consult and accommodate Inuit. Such was the case in 2017 when the Supreme Court of Canada ruled in favour of the Nunavut community of Clyde River and found the National Energy Board's consultation process on seismic testing in the area flawed for, among other reasons, failing to communicate with Inuit in our primary language.

ITK urges this committee to take concrete action to address these long-standing problems by adopting the amendments we are proposing today. These proposed amendments, so necessary to the enjoyment and dignity among our people, are modest in comparison to the rights enjoyed by speakers of Canada's two official languages both within our homeland and throughout the country. Inuit are looking to each of you to demonstrate the creativity and political courage needed to help us end the discrimination that too many Inuktitut speakers face in going about their day-to-day lives and to replace symbolism with effective and impactful federal support for efforts to strengthen and revitalize our language throughout Inuit Nunangat.

I would like to close by giving an example of why this is so important for us.

Even within our organization, the funds we receive from the federal government, especially around the productions of communications materials, have to be in the official languages of Canada. Even though the majority of our population speak Inuktitut, there is no obligation for us to actually produce materials to our population in our own language. But there are obligations for us to produce them in both English and French. Therefore, even though only 10 per cent of our population speak French, we have to cater to French and English before we get to the language of the majority for our population. That's why legislation matters. These are legislative mandates that then are passed on to all those who deliver services on behalf of the federal government or in partnership with the federal government.

We've been subjected to these rules so we know their importance. We know how much it can help create a reality that helps our speakers. We don't want to pass up this opportunity to do all we can to have meaningful provisions within Bill C-91 that achieve those end goals. *Nakurmiik*.

The Chair: Thank you.

comité a recommandé que cette dernière recrute des gens qui parlent cette langue. L'existence d'obstacles semblables dans le système de justice du Québec est bien établie.

Le fait que le gouvernement fédéral ne soit pas disposé à offrir des services en inuktitut dans l'Inuit Nunangat nuit à sa capacité de s'acquitter de son obligation de consultation et d'accommodement des Inuits. Nous en avons eu un exemple en 2017, quand la Cour suprême du Canada a tranché en faveur de la communauté de Clyde River, au Nunavut, et a conclu que le processus de consultation de l'Office national de l'énergie sur les essais sismiques dans la région n'était pas adéquat parce que, entre autres choses, on n'avait pas communiqué avec les Inuits dans leur langue première.

L'ITK exhorte le comité à agir concrètement pour remédier à ces problèmes de longue date en adoptant les amendements que nous proposons aujourd'hui. Ces amendements, si nécessaires pour assurer la qualité de vie et la dignité de notre peuple, sont modestes quand on compare avec les droits dont jouissent les locuteurs des deux langues officielles du pays, chez nous et ailleurs au Canada. Les Inuits comptent sur chacun de vous pour faire preuve de créativité et du courage politique nécessaires pour nous aider à mettre fin à la discrimination à laquelle trop de locuteurs de l'inuktitut font face dans leurs activités quotidiennes et pour remplacer le symbolisme par un soutien fédéral efficace et percutant des efforts visant à revitaliser et à renforcer notre langue dans l'Inuit Nunangat.

Pour conclure, j'aimerais vous donner un exemple qui illustre l'importance de ces amendements pour nous.

Même au sein de notre organisme, avec les fonds que nous recevons du gouvernement fédéral, surtout en ce qui concerne les communications, le matériel doit être produit dans les langues officielles du Canada. Même si la majeure partie de notre population parle l'inuktitut, nous n'avons pas l'obligation de produire du matériel destiné à notre population dans notre propre langue. Par contre, nous avons l'obligation de le produire en anglais et en français. Ainsi, même si seulement 10 p. 100 de notre population parle français, nous devons répondre aux besoins des francophones et des anglophones avant ceux de notre majorité linguistique. Voilà pourquoi les lois sont importantes. Nous avons ici des mandats prévus par la loi qui sont imposés à tous ceux qui fournissent des services au nom du gouvernement fédéral ou en partenariat avec celui-ci.

Nous sommes régis par ces règles, nous en connaissons donc l'importance. Nous savons dans quelle mesure elles peuvent contribuer à créer une réalité favorable aux personnes qui parlent notre langue. Nous ne voulons pas manquer cette occasion de faire tout ce que nous pouvons pour veiller à ce que le projet de loi C-91 renferme des dispositions utiles pour l'atteinte des objectifs visés. *Nakurmiik*.

La présidente : Merci.

Senator LaBoucane-Benson: Good evening. Thank you so much for being here. The other day, we were talking about the Inuit language, Inuktitut, and how successful it is, and yet some of the challenges. One of the things we heard is that even though there is a law around Inuktitut, there are not enough Inuktitut teachers, people who can teach the language, certified teachers; therefore, it is difficult to get instruction in school. Is that correct?

Mr. Obed: There are many different capacity-related concerns to operationalizing any piece of legislation, especially in areas where you are creating a measure that fills a void in human rights. The concerns around the lack of capacity within Inuit Nunangat to deliver education, justice or government services I think are secondary to the right to have access to those services.

In working in Ottawa and seeing the lengths that the federal government public service goes to ensure that its senior bureaucrats are bilingual shows me that capacity can be overcome through resources and ambition. I accept that there are capacity issues within Inuit Nunangat, but I don't believe that they would limit any opportunity we would have if we had the resources to implement.

Senator LaBoucane-Benson: I should just qualify. I am probably too tired and that sounded more aggressive than it meant to sound to that question. More what I was saying is there has got to be a problem with the certification of speakers. The stat that you gave is 40 per cent of your population speaks the language at home. There are speakers who could be teaching. My question is more around once this money, for example, goes to a public school system — and down South this happened to our school divisions — and then the school division would put all kinds of barriers around who could actually teach, so *themosoms* and *kohkoms* couldn't come in and teach because they aren't certified teachers. They create all of these barriers. The money might be there, the law might be there, but then other jurisdictions come in and create barriers.

My question is more around if we were to consider these awesome annexes that you provided, would that help with this problem of asserting your right to certify language teachers, your ability to do that kind of on-the-ground work?

Tim Argetsinger, Political Advisor, Inuit Tapiriit Kanatami: Absolutely. The role schooling plays in setting a standard for what matters and what counts as success in society, I think that's a really important piece of any discussion around

La sénatrice LaBoucane-Benson : Bonsoir. Merci d'être parmi nous. L'autre jour, nous parlions de la langue inuite, l'inuktitut, à quel point elle est bien vivante, mais qu'il y a quand même certains défis. On nous a dit, entre autres choses, que même s'il existe une loi concernant l'inuktitut, il n'y a pas assez de professeurs d'inuktitut, de personnes qui peuvent enseigner la langue, d'enseignants certifiés. Il est donc difficile de l'enseigner dans les écoles. Est-ce exact?

M. Obed : La mise en œuvre d'une mesure législative quelle qu'elle soit soulève de nombreuses questions de capacités différentes, surtout lorsqu'on crée une mesure qui comble une lacune au chapitre des droits de la personne. Je pense que les questions d'insuffisance des capacités d'assurer la prestation des services d'éducation, des services de justice ou des services gouvernementaux dans l'Inuit Nunangat viennent après le droit à l'accès à ces services.

À Ottawa, quand on voit jusqu'où la fonction publique fédérale est prête à aller pour veiller à ce que ses hauts fonctionnaires soient bilingues, on peut en conclure que les ressources et l'ambition peuvent venir à bout des problèmes de capacités. Je conviens qu'il y a des problèmes à ce chapitre dans l'Inuit Nunangat, mais je ne pense pas que cela limiterait nos possibilités si nous avions les ressources voulues pour la mise en œuvre.

La sénatrice LaBoucane-Benson : J'aimerais apporter une précision. Je suis probablement fatiguée et je pense que le ton de ma question a semblé plus agressif que je ne le voulais. Ce à quoi je voulais en venir, c'est qu'il doit y avoir un problème du côté de la certification des locuteurs. Selon vos chiffres, 40 p. 100 de votre population parle la langue à la maison. Il y a des locuteurs qui pourraient enseigner. Ma question porte sur ce qui se passe une fois que l'argent est versé, par exemple, à un système d'écoles publiques — et cela s'est produit dans nos divisions scolaires dans le Sud : la division scolaire imposait ensuite toutes sortes de limites en ce qui concerne les personnes qui pouvaient enseigner, de sorte que *lesmosoms* et les *kohkoms* ne pouvaient pas aller enseigner parce qu'ils n'avaient pas la certification. On crée toutes sortes d'obstacles. On a les fonds, on a la loi, mais d'autres paliers d'administration viennent créer des obstacles.

Est-ce que ce que vous proposez dans votre excellent document vous aiderait à régler le problème lié à votre droit de certifier les enseignants de la langue, à faire ce genre de travail sur le terrain?

Tim Argetsinger, conseiller politique, Inuit Tapiriit Kanatami : Absolument. Le rôle des études dans l'établissement de la norme de ce qui est important, de ce qui constitue la réussite dans la société est à mon avis un élément

access to Inuktit language instruction within Inuit Nunangat. The challenge, unfortunately, for Inuit teacher training and recruitment often turn on limited access to resources, which hinders the success of some teacher education programs.

There are bright spots in Nunatsiavut, for example. Their Inuit teacher education program has been quite successful in recent years.

In the amendments, the rationale for including a section in the annex that we are proposing being attached to the bill is that currently, just using Nunavut as an example in the territory, the Government of Nunavut's obligations is to provide French and English language of instruction. It hinders the ability of the territory to then also ensure that the majority linguistic population has similar access to Inuktit language of instruction.

The same is true as well in Nunavik. The limited access of resources is one of the main barriers to ensuring that K-12 language instruction is even a possibility, and that links to Inuit teacher training and supports.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

Senator Coyle: Thank you, Mr. President. It is good to see you again. We enjoyed your company at the Arctic Committee. It is nice to see you here on this topic. You will have heard my question to the Grand Chief.

I am very interested in how we move forward this legislation while satisfying all the codevelopers, recognizing that the codevelopers have distinct needs, wants and situations. As you describe it, you are from a more homogenous geopolitical space than some others who have been at that table with the codevelopers. I want to acknowledge that point that you made. I think others would make the same point.

We are doing a pre-study of this bill because we want to give its due attention. How are you doing with the amendments that you have put forward — not just to us, but the ministry has them; I am assuming the committee in the other place has them. Could you tell us a bit about the process and whether some elements are more acceptable than others? Is the whole package the hill to die on? You probably won't tell us that — and I don't blame you because you are still negotiating. I am curious as to how you are doing. Obviously, we know why you are here. We welcome it. We may need you again. Where are you in the process? What sort of response is coming out?

très important de toute discussion touchant l'accès à l'enseignement de la langue inuktit dans l'Inuit Nunangat. Malheureusement, en ce qui concerne la formation et le recrutement des enseignants inuits, la difficulté est souvent liée à l'accès limité aux ressources, qui empêche la réussite de certains des programmes de formation des enseignants.

Les choses vont bien au Nunatsiavut, par exemple. Son programme de formation des enseignants inuits fonctionne très bien depuis quelques années.

Dans nos amendements, la raison pour laquelle nous incluons un article dans l'annexe que nous proposons de joindre au projet de loi est que, à l'heure actuelle, si on prend le Nunavut comme exemple, le gouvernement du Nunavut a l'obligation d'offrir l'enseignement en français et en anglais. Cela nuit à la capacité du territoire de veiller également à ce que la majorité linguistique ait le même accès à l'enseignement en inuktit.

Il en va de même au Nunavik. L'accès limité aux ressources est un des principaux obstacles à la possibilité même d'offrir l'enseignement de la langue de la maternelle à la 12^e année. Il y a un lien avec la formation des enseignants inuits et les mesures de soutien qui leur sont offertes.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci.

La sénatrice Coyle : Merci, monsieur le président. C'est un plaisir de vous revoir. Nous avons été heureux de vous voir au Comité sur l'Arctique et nous sommes heureux que vous soyez ici aujourd'hui pour aborder ce sujet. Vous avez entendu la question que j'ai posée au grand chef.

Il y a une question qui m'intéresse beaucoup, celle de savoir comment faire progresser cette mesure législative à la satisfaction de toutes les parties qui prennent part à son élaboration, compte tenu du fait que leurs besoins, leurs souhaits et leur situation ne sont pas les mêmes. Selon ce que vous nous dites, votre cadre géopolitique est plus homogène que celui de certains autres qui ont pris part à l'élaboration. Je veux souligner l'argument que vous avez présenté. Je pense que d'autres diraient la même chose.

Nous procédons à une étude préalable de ce projet de loi, car nous voulons lui accorder toute l'attention qu'il mérite. Comment les choses se passent-elles avec les amendements que vous avez proposés — pas seulement à nous, mais aussi au ministère et je suppose qu'ils ont été présentés au comité de l'autre endroit aussi? Pouvez-vous nous parler un peu du processus et nous dire s'il y a des éléments qui sont plus acceptables que d'autres? L'ensemble vaut-il qu'on y mette tous ses efforts? Vous ne nous le direz probablement pas — et je comprends puisque vous êtes encore en négociation. J'aimerais savoir comment vont les choses. Nous savons, bien entendu, pourquoi vous êtes ici. Nous en sommes heureux. Nous aurons peut-être besoin de vous à nouveau. Où en êtes-vous dans le processus? Quel genre de réaction obtenez-vous?

Mr. Obed: Going back into a history of any legislative process is sometimes folly, especially considering we can't change the whim of any government to change course at any given time. In this particular exercise, however, I think it is very important because it is a co-development exercise — at least that's what this government is calling this exercise. I believe that has a level of seriousness to it that we can then go back in time and say, "That's what we expected and this is where we are."

On July 17, 2017, Minister Joly, President Chartier, National Chief Bellegarde and I announced this legislation. It was our intention to give our officials a broad outline of what the legislative provisions would entail to create the scenario for legislative drafting.

We broadly agreed on it having a central core that would apply to all Indigenous peoples. Then there would be distinctions-based sections for Inuit, First Nations and Métis. We saw that as a compromise to wanting stand-alone Inuktitut legislation, which some of our board members at the Inuit Tapiriit Kanatami had been advocating for and some still do. That process, and the willingness for us to then enter into long-term technical conversations and working groups around the development of content, was something that we had great hope for. We were also realistic about the process. However, when we brought up issues such as official language status, or service delivery, the Department of Canadian Heritage and the minister didn't bat an eye and didn't say that is not possible.

Here we are, today, without an Inuktitut section; without any consideration for official language status of Inuktitut within Inuit Nunangat; without service delivery beyond what already exists in this country in Inuit Nunangat for Inuktitut speakers. Along the way, all of that ambition evaporated.

Our frustration was that we kept putting forward what we thought to be reasonable proposals. Many times we were met with silence to those proposals. When we did have conversations, a lot of the decision-making was kicked along down the road. Now we have run out of time. Now we are "in a last-minute process." We are put in a position to support something out of fear based acceptance of the content.

We have not had any success in working with the government on the adoption of any amendments that we have proposed throughout the time from tabling to today. We've had many conversations with Canadian Heritage. Those are ongoing. I don't have any positive progress to report on the government's willingness to change the legislation from the amendments that it made from first and second reading.

M. Obed : C'est parfois une folie que de vouloir remonter dans le processus législatif, sachant surtout que l'on ne peut changer l'orientation capricieuse que pourrait prendre un gouvernement. Pour autant, dans l'exercice qui nous occupe, je pense que c'est très important, en raison de cet exercice d'élaboration concertée — c'est en tout cas le nom que lui donne le gouvernement. Par le sérieux qu'on lui accorde, on peut remonter dans le temps et dire : « Voilà ce que nous attendions et voilà où nous en sommes. »

Le 17 juillet 2017, la ministre Joly, le président Chartier, le chef national Bellegarde et moi avons annoncé ce projet de loi. Nous voulions donner aux responsables un large résumé des dispositions législatives qu'il faudrait envisager pour élaborer le scénario d'un texte.

Nous avons largement convenu d'un noyau central qui s'appliquerait à tous les peuples autochtones. Il y aurait ensuite des sections propres aux Inuits, aux Premières Nations et aux Métis. Nous y avons vu un compromis par rapport à la volonté d'une mesure législative indépendante pour l'inuktitut, que certains des membres du conseil d'administration de l'Inuit Tapiriit Kanatami avaient prônée et que certains d'entre eux prônent encore. Nous fondions de grands espoirs dans ce processus et dans la volonté qui était la nôtre d'amorcer un dialogue technique à long terme et de former des groupes de travail qui se chargeraient de l'élaboration de contenus. Pour autant, nous faisons également preuve de réalisme. Or, lorsque nous avons soulevé des questions telles que le statut de langue officielle ou la prestation des services, le ministère du Patrimoine canadien et le ministre n'ont pas bronché et n'ont pas dit que ce n'était pas possible.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, sans section propre à l'inuktitut, sans avoir envisagé de statut de langue officielle pour l'inuktitut dans l'Inuit Nunangat et sans avoir prévu de prestation de services au-delà de ce qui existe déjà dans ce pays pour les locuteurs de l'Inuit Nunangat. Toutes nos ambitions se sont évaporées en cours de route.

Le fait d'avoir à proposer sans cesse des choses raisonnables nous a frustrés. Bien des fois, nos propositions étaient accueillies dans le silence et lorsqu'un dialogue s'amorçait, beaucoup de décisions étaient abandonnées. Nous n'avons désormais plus de temps et nous sommes entrés dans un processus de la « 11^e heure ». Nous nous retrouvons dans la position d'appuyer quelque chose par crainte d'accepter son contenu.

Nous n'avons pas réussi à collaborer avec le gouvernement pour qu'il adopte les amendements que nous avions proposés tout au long du processus et jusqu'à aujourd'hui. Nous avons eu de nombreux entretiens avec le ministère du Patrimoine canadien et nous en avons encore aujourd'hui. Je n'ai aucun élément positif à rapporter par rapport à la volonté du gouvernement de modifier la loi en fonction des amendements proposés entre l'étape de la première lecture et celle de la deuxième lecture.

Senator Coyle: Do you believe the reluctance has to do with money to pay for what this would cost? That is, the amendments as you've laid out here, which, as you've said, are part of the original intent anyway specifically to this and/or concern over, "We do for Inuit, then we must spend and commit the same for others?"

Mr. Obed: I don't like to speculate very often. However, in many cases, we are still fighting, as Inuit, to be considered full Canadian citizens, whether it is through advocating for infrastructure in a homeland that is grossly underfunded in relation to the rest of the country; in things like marine ports, , road and air infrastructure or connectivity; within education systems or within health care systems. I think the same follows in relation to language. There is not an acceptance yet of the need to implement the existing rights that Inuit have in relation to being able to speak, use and enjoy the same protections that other Canadians have in relation to official languages for our official language.

I do hope that, in the future, that will not be the case. However, it certainly seems today that any of the concerns and worries about the exposure to funding such as the exposure to precedence; the concerns around the multitude of different Indigenous languages in this country and what that would mean if something happened for Inuktitut, are all based on this premonition that we don't deserve the same status of official language speakers. I find that disturbing. I do hope that we can take an incremental approach to changing that hard-and-fast reality. This is one of those areas that I hope can be a teaching moment as well.

What we are asking for is still not the same as what the Official Languages Act provides for official language speakers in this country. Somehow, what we are asking for is entirely unacceptable to this government in regard to Inuit, who a majority population in our homeland, who has a majority language and no federal services delivered in the majority language in our homeland.

Senator Patterson: Thank you for being here, Mr. Obed. The minister appeared before our committee and also in the Senate yesterday and said how proud he was of the co-development process. I know that Inuit were very dissatisfied with that process. I believe the term "bad faith" was used by Inuit leaders. I know that, at one point, the Inuit left the table and meetings went ahead without the Inuit.

We seem to have this insistence by the minister that this is a product of co-development. Could I drill down a bit further and ask you what went on? I know there were two ministers involved. I think things started off very well. Could you just give the committee a little more information about how things, in my view, deteriorated?

La sénatrice Coyle : Pensez-vous que l'on hésite à accepter vos propositions à cause de ce qu'elles coûteraient? Je veux dire que les amendements que vous avez proposés et qui, comme vous l'avez dit, s'inscrivaient dans l'intention originelle du projet de loi par rapport à tel ou tel élément se fondaient sur le principe selon lequel ce que nous dépensons pour les Inuits, il faut également le dépenser pour les autres, n'est-ce pas?

M. Obed : La plupart du temps, je n'aime pas présumer des choses. Dans bien des cas, toutefois, nous, les Inuits, luttons encore pour être considérés comme des citoyens canadiens à part entière, par exemple lorsqu'il s'agit de faire valoir la construction d'infrastructures qui sont largement sous-financées par rapport au reste du pays. Je pense en particulier aux ports maritimes, aux routes, aux infrastructures aériennes ou à l'accès à Internet, sans parler des systèmes d'éducation et de soins de santé. Je pense qu'il en va de même pour la langue. On n'a pas encore accepté qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les droits des Inuits de pouvoir parler leur langue et de bénéficier des mêmes protections dont jouissent les autres Canadiens par rapport aux langues officielles.

J'espère que l'on pourra surmonter cet obstacle. Il me semble toutefois que l'on a aujourd'hui des craintes par rapport aux possibilités de financement et de créer des précédents à cause de la multitude des langues autochtones qui existent dans le pays et des implications que cela aurait si quelque chose arrivait à l'inuktitut, tout cela étant fondé sur le sentiment que nous ne méritons pas le même statut de locuteurs d'une langue officielle. Je trouve cela troublant. J'espère que nous pourrions adopter une approche progressive pour modifier cette dure réalité. C'est aussi, je l'espère, une occasion d'apprentissage.

Ce que nous demandons ne correspond toujours pas à ce que la Loi sur les langues officielles offre aux locuteurs des deux langues dans ce pays. Ce que nous demandons pour les Inuits, qui constituent la population majoritaire dans notre patrie, qui parlent la langue de la majorité et qui n'ont aucun service fédéral offert dans leur langue, est en quelque sorte totalement inacceptable pour ce gouvernement.

Le sénateur Patterson : Merci d'être venu, monsieur Obed. Le ministre a témoigné devant le comité et il a également pris la parole au Sénat. Il s'est dit fier du processus d'élaboration concertée qui, je le sais, ne satisfait pas du tout les Inuits. Je crois d'ailleurs que les dirigeants inuits ont parlé de « mauvaise foi ». D'ailleurs, à un moment donné, ils ont quitté la table et la rencontre s'est poursuivie sans eux.

Le ministre semble insister sur le fait que tout cela est le produit d'une élaboration concertée. Pourrait-on élaborer un peu plus à ce sujet et vous demander ce qui s'est passé? Je sais que deux ministres ont pris part au processus qui a débuté sous d'excellents augures. Pourriez-vous éclairer le comité sur les raisons de la détérioration du climat?

Mr. Obed: The ambition that this government had to create an Indigenous languages act was one we welcomed. The Prime Minister made that announcement at an Assembly of First Nations event and we were happy to hear it. As Inuit, we had not heard that this was going to be announced. We were happy to entertain the idea of co-development when it was proposed to us. We thought we had a central game plan or an understanding between the parties about the activities that we were undertaking, and Inuit, from the very beginning were very clear about some of the ambition that we had, which is contained within the annex. We have not deviated from that ambition since the beginning.

It would have been, I think, a better use of our time if the government had told us in the beginning that it was not considering the number of considerations that are contained in the annex and did not engage with us in multiple months of conversations about how to include these particular provisions within the drafting instructions of the bill.

I would like to ask Tim to describe further some of the processes that we undertook, and also the marks along the way where Inuit had said we're not entirely comfortable with the steps that are being taken. We could have resolved them before the legislation was introduced.

Mr. Argetsinger: Briefly, a position paper was developed by ITK in partnership with the organizations that make up our board and was shared with the Minister of Canadian Heritage in November 2017. That document eventually evolved into a draft Inuktitut bill. We decided to draft a standalone Inuktitut bill because the co-development table was not getting to the point where we thought it should be at that point in time and actually starting to contemplate specific legislative content, including the structure of what a bill could eventually look like.

We shared that draft bill with the Government of Canada in August 2018. After that draft, legislative content was shared with the department. It became clear shortly thereafter, as the department sought to develop a technical discussion paper, which would loosely reflect what the bill would look like, that we were in different places.

At that point it was also articulated that, contrary to discussions we had throughout the past 14 months with the previous minister, there was not an interest in including sections that would create any new legal obligations for the Government of Canada. That was quite alarming. It was at that point that we decided it would be a more efficient and impactful use of our time to meet bilaterally with the Government of Canada and with Department of Canadian Heritage senior officials.

M. Obed : L'ambition manifestée par le gouvernement de créer une loi sur les langues autochtones a été bien accueillie. Le premier ministre en avait fait l'annonce à l'occasion d'un événement organisé par l'Assemblée des Premières Nations et nous avons salué cette annonce. Nous n'en avons pas pris connaissance en tant qu'Inuits et la notion d'élaboration concertée nous plaisait beaucoup. Nous pensions avoir un plan d'action central ou une entente entre les parties sur les activités qui allaient être menées et les Inuits avaient dès le départ une vision très précise de l'ambition qui était la leur et qui est décrite dans l'annexe. Dès le début, nous ne nous sommes jamais écartés de cette ambition.

À mon avis, on aurait gagné du temps si le gouvernement nous avait dit d'emblée qu'il n'allait pas tenir compte d'un certain nombre de thèmes qui étaient décrits dans l'annexe et n'avait pas dialogué pendant des mois sur les façons d'intégrer ces thèmes dans la loi.

Je vais demander à Tim de vous donner plus de détails sur les processus que nous avons entrepris et sur les éléments avec lesquels les Inuits n'étaient pas totalement à l'aise. Nous aurions pu régler ces désaccords avant que la loi ne soit présentée.

M. Argetsinger : Bref, un exposé de principe a été élaboré par l'Inuit Tapiriit Kanatami en partenariat avec les organismes qui composent notre conseil d'administration et a été remis à la ministre du Patrimoine canadien en novembre 2017. Ce document a finalement abouti à un projet de loi sur l'inuktitut. Nous avons décidé de rédiger un projet de loi séparé sur l'inuktitut parce que les négociations de l'élaboration concertée n'en étaient pas encore au stade souhaité à l'époque. Cela nous avait amenés à envisager un contenu législatif particulier, y compris la structure qu'aurait finalement le projet de loi.

Nous avons communiqué ce projet de loi au gouvernement du Canada en août 2018. Après cela, le contenu législatif a été communiqué au ministère. Alors que le ministère cherchait à élaborer un document de travail d'ordre technique, il est très vite devenu évident qu'il n'avait plus grand-chose à voir avec le projet de loi et que nous en étions arrivés à des positions divergentes.

On a également constaté que, contrairement aux discussions que nous avons eues au cours des 14 derniers mois avec l'ancienne ministre, on ne voulait pas des dispositions susceptibles de créer de nouvelles obligations juridiques pour le gouvernement du Canada. C'était très inquiétant. C'est alors que nous avons décidé qu'il serait plus judicieux d'organiser des rencontres bilatérales avec des hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada et du ministère du Patrimoine canadien.

We never actually left the co-development process. It just became clear at that point it wasn't going to be helpful to have those discussions at a table with other partners who didn't necessarily have the same goals as us.

I hope that answers your question.

Senator Patterson: I would like to follow up on what Senator Coyle was asking. As you said, Mr. Obed, you've run out of time. I'm a critic for this bill. I got a briefing from the minister's staff involved with this legislation. They told me that a ministerial special representative had been appointed to deal with the Inuit. They told me they were hopeful or felt it would be possible to have an agreement pursuant to sections 9 and 10. They also, as you've said in your submission, suggested a parallel legislative process alongside the standing committee's review of the bill.

I want to ask you, again: How is that going? Do you have any hope that there will be something to show for these efforts before we finalize this bill? My feeling is that once the bill is passed — and we know that the AFN and the Metis support the bill and, of course, it will be important for us as a committee to respect that — it is going to be very challenging for the Inuit and the unique needs of the most vibrant Aboriginal language in the country to be addressed.

Federal government services are an issue and there is the urgent need for certification and training of teachers. Will there be results in the near future? How is that going?

Mr. Obed: Tim has been involved in the work with the special representative. I will ask him to start and then I will follow up.

Mr. Argetsinger: To add to what I said earlier, after those bilateral discussions with the department began, there were a series of meetings with the minister's staff. Those didn't conclude in any commitment by the department to support any of the positions that we had put forward to date. That moves us into the time that we are in right now. We are still in a place where we have no idea what the Department of Canadian Heritage is actually willing to commit to. We have heard, not necessarily from this individual, but from the department, what isn't possible. We have never received a formal counterproposal on the way of a commitment to support any aspect of the positions we've shared to date, which you could characterize as a compromise.

To answer your question, I do not know. There is still the absence of clarity about what it is within the proposed amendments that the department or the minister is willing to support.

Nous n'avons jamais vraiment renoncé au processus d'élaboration concertée. On s'est simplement rendu compte qu'il n'était désormais plus utile de négocier avec des partenaires qui n'avaient pas nécessairement les mêmes objectifs que nous.

J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Patterson : J'aimerais revenir sur la question posée par la sénatrice Coyle. Comme vous l'avez dit, monsieur Obed, le temps presse. Je suis un critique de ce projet de loi. J'ai reçu un document d'information des collaborateurs du ministre qui ont pris part au projet de loi. Ils m'ont dit qu'un représentant spécial ministériel avait été nommé pour traiter avec les Inuits. Ils m'ont dit qu'ils espéraient — ou avaient le sentiment que c'était possible — avoir un accord conformément aux articles 9 et 10. Ils ont en outre proposé, comme vous en faites mention dans votre mémoire, un processus législatif parallèle à l'examen du projet de loi par le comité permanent.

Je vous pose donc à nouveau la question. Où en est la situation? Espérez-vous arriver à quelque chose de concret avant que nous mettions la dernière main au projet de loi? J'ai l'impression qu'une fois le projet de loi adopté — et nous savons que l'Assemblée des Premières Nations et les Métis appuient le projet de loi, et il sera manifestement important pour nous en tant que comité de respecter leur position —, il sera très difficile de traiter les besoins des Inuits et de la langue autochtone la plus dynamique du pays.

Les services du gouvernement fédéral sont un problème et il est impératif de certifier et de former sans tarder les enseignants. Peut-on s'attendre à des résultats prochainement? Où en est la situation?

M. Obed : Comme Tim a pris part aux travaux menés en collaboration avec le représentant spécial, je lui demanderai de commencer et je prendrai ensuite le relais.

M. Argetsinger : Pour faire suite à ce que j'ai dit, après l'amorce des entretiens bilatéraux avec le ministère, il y a eu une série de rencontres avec les collaborateurs du ministre. Ces démarches n'ont donné lieu à aucun engagement, de la part du ministère, d'appuyer une quelconque des positions que nous avions proposées. C'est là où nous en sommes aujourd'hui. Nous n'avons aucune idée de ce à quoi le ministère du Patrimoine canadien est prêt à s'engager. Nous avons appris, pas nécessairement de cette personne, mais du ministère, ce qui n'est pas possible. Nous n'avons jamais reçu de contre-proposition officielle qui appuierait un quelconque aspect des positions que nous avons communiquées à ce jour et que l'on pourrait considérer comme un compromis.

Pour répondre à votre question, je ne sais pas. On ne sait toujours pas précisément ce que le ministère ou le ministre est prêt à appuyer dans les amendements proposés.

Mr. Obed: We are still in a state of ambiguity about whether anything is possible. We have not been told there have been any changes or expected changes to the legislation based on the submissions that we've made, both to the House of Commons standing committee and to this committee.

I would also like to speak to the term co-development and the way it has been used. If you look back at the Supreme Court ruling in relation to Clyde River and the legal definition in this country for consultation and deep consultation, there are precedents and ways in which you can define it. Co-development now seems as though it is a "he said, she said," where if the minister says co-development happened, then it is his reputation versus the reputation of Inuit who are saying that we don't feel that it happened.

The test in my mind is how this legislation is any different than if it would have been if we didn't spend a moment's worth of time on the creation of Bill C-91.

There probably would be an Indigenous language commissioner because that was an idea from 2004 in the document *Towards a New Beginning*. That's been on the books for a long time. It also is part of the TRC calls to action. The government has pledged to implement those calls to action in relation to language.

Regarding the other provisions around agreements that a minister may make with Indigenous peoples and governments, you don't need a piece of legislation to do that. The Government of Canada makes many different arrangements with Inuit land claim organizations for funding, for programs and services. It doesn't need a piece of legislation as a vehicle to make that change.

There isn't anything in this piece of legislation that Inuit expressly wished to co-develop with the Government of Canada other than the idea of implementing our rights in relation to Inuktitut, our language. Even with something as simple as the name of the bill, we had requested it be the First Nations Inuit Metis language legislation just because of the distinct section 35 constitutional realities that invokes. Even that was too much for the government.

I'm not sure how we would even show co-development. I'm not sure there is a word in this Bill C-91 that exhibits a point that we talk through with the Government of Canada that we then explicitly created a solution for and see it as a provision in the legislation.

M. Obed : Nous nous trouvons encore dans une situation ambiguë. Nous ne savons pas à quoi nous attendre. On ne nous a pas dit qu'il y avait eu des changements au projet de loi ni qu'on s'attendait à ce qu'il y en ait, en fonction des mémoires que nous avons présentés au comité permanent de la Chambre des communes et à votre comité.

J'aimerais également parler du terme « processus d'élaboration concertée » et de la façon dont il a été utilisé. Prenons par exemple la décision de la Cour suprême dans l'affaire Clyde River et la définition juridique ici au pays de ce qui constitue des consultations et des consultations approfondies. Sachez qu'il existe des précédents et des façons de le définir. L'élaboration concertée semble maintenant être un processus où « quelqu'un a dit ceci, une autre personne a dit cela », et que si le ministre dit qu'il s'agissait d'une initiative d'élaboration concertée, alors c'est sa réputation contre celle des Inuits qui sont d'avis que ce n'était pas le cas.

À mon avis, la question qu'il faut se poser est en quoi le projet de loi C-91 serait différent si nous n'avions aucunement participé à sa création.

Il y aurait probablement un commissaire aux langues autochtones, parce que c'était une recommandation du document intitulé *Le début d'un temps nouveau*, qui date de 2004. On en parle depuis longtemps. Cette recommandation fait également partie des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Le gouvernement s'est engagé à donner suite aux appels à l'action concernant les langues autochtones.

En ce qui concerne les autres dispositions relatives aux accords qu'un ministre peut conclure avec les peuples et les gouvernements autochtones, on n'a pas besoin d'un projet de loi à cet effet. Le gouvernement du Canada conclut de nombreuses ententes avec des organisations inuites de revendication territoriale pour le financement, les programmes et les services. Il n'a pas besoin d'une mesure législative pour apporter ce changement.

Il n'y a rien dans ce projet de loi que les Inuits souhaitaient expressément élaborer de concert avec le gouvernement du Canada, si ce n'est que l'idée de faire respecter nos droits relativement à notre langue, l'inuktitut. Même pour quelque chose d'aussi simple que le titre du projet de loi, nous avons demandé que ce soit une loi concernant les langues des Premières Nations, des Inuits et des Métis tout simplement en raison des réalités constitutionnelles distinctes qu'invoque l'article 35. Là encore, c'était trop pour le gouvernement.

Je ne sais pas comment on pourrait démontrer cette élaboration concertée. Je ne vois pas de mot dans le projet de loi C-91 qui pourrait vouloir dire qu'on a exprimé une préoccupation au gouvernement du Canada et qu'on y a ensuite remédié expressément au moyen d'une disposition.

Senator Tannas: We've had a couple of times — I'll be a tiny bit partisan with this government — where they have trumpeted their success on something, for example, with Bill S-3, where they were going to solve all gender-based issues. We're still waiting to see if they're going to follow through on that. But we took them through a bit of a process and we took them to task about these grand statements. It sounds to me like saying that something was co-developed and that you were a co-developer is Bologna. If there's not a word in it that you can say, "We got that in, and we wouldn't have if we had never shown up," which is what I just heard you say, is almost as outrageous as the very first time we met these guys talking Bill S-3 and how they solved all the problems of the world.

I wonder if we, as a committee, can be helpful in making the lever a little bit longer for you in the time that we have left. We're all conscious of the fact that there's time issues here. With Bill S-3 and the cannabis bill, we hauled the minister back at the end of the process and said, "How did you make out?" In one case, I think we got satisfaction in cannabis. In the other case, we're waiting for satisfaction but we're not finished yet.

Would that be helpful to you, do you think, if we, perhaps, put a stake in the ground and said, "We are going to haul people back on behalf of the co-developers and find out if they finished the job with you?"

Mr. Obed: I think that any levers that the Senate of Canada can exercise to allow us to get closer to the amendments that we have put forward to you would be welcome.

In relation to co-development, we have also gone through a co-development process on Bill C-92. As you can see, it's a very different name of the act, First Nations Inuit and Metis child Welfare Act. There are provisions in that particular piece of legislation that Inuit drafted and proposed that were adopted in their entirety within the act.

It hasn't been that all exercises in the legislative process have led us to the same issues that we have with Bill C-91. It also makes me realize that it's possible. I'm just not sure why it's not possible here. Any levers that the Senate can extend on understanding why would be excellent.

Senator Tannas: Thanks for your indulgence.

It may be that all we do, like we did with Bill S-3, is get an admission that the negotiation and co-development with you is not possible in the time frame, that there needs to be a separate road, and that we would have them come back and report to us on a regular basis with a firm timeline and bake it into the bill,

Le sénateur Tannas : À quelques reprises — et je serai un peu partisan ici —, nous avons vu le gouvernement vanter les mérites de plusieurs initiatives, par exemple, le projet de loi S-3, qui allait régler toutes les questions liées à l'égalité des sexes. Nous attendons toujours de voir s'il va respecter son engagement. Toutefois, nous l'avons en quelque sorte soumis à un processus et nous avons exigé des comptes relativement à ses beaux discours. Selon moi, lorsqu'on nous dit qu'on a mené une initiative d'élaboration concertée, ce n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux. S'il n'y a pas un seul mot dans ce projet de loi où vous pouvez dire : « C'est grâce à nous s'il en est ainsi, et cela ne serait pas le cas si nous n'avions pas participé » — ce que vous venez de dire —, c'est presque aussi choquant que la toute première fois où nous avons rencontré ces gens au sujet du projet de loi S-3 qui allait régler tous les problèmes du monde.

Je me demande si notre comité pourrait vous aider en exerçant des pressions dans le peu de temps qu'il nous reste. Nous sommes tous conscients qu'il y a des contraintes de temps. En ce qui concerne le projet de loi S-3 et le projet de loi sur le cannabis, nous avons convoqué le ministre à la fin du processus et lui avons demandé ce qu'il en était exactement. Dans le cas du cannabis, je pense que nous avons été satisfaits. Dans l'autre cas, nous attendons toujours, mais nous n'avons pas encore terminé.

Est-ce que vous jugeriez utile que nous convoquions les gens au nom des personnes qui ont participé à l'élaboration concertée du projet de loi pour savoir s'ils se sont bien acquittés de leur travail avec vous?

M. Obed : Je pense que toutes les pressions que le Sénat du Canada peut exercer pour nous permettre d'en arriver à quelque chose qui correspond davantage aux amendements que nous avons proposés pourraient être utiles.

En ce qui concerne l'élaboration concertée, nous avons également participé à un processus semblable pour le projet de loi sur l'aide aux enfants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, soit le C-92, dont le titre est très différent, comme vous pouvez le constater. Il y a dans cette mesure législative des dispositions que les Inuits ont rédigées et proposées et qui se retrouvent intégralement dans la loi.

Je ne dis pas que tous les exercices du processus législatif nous ont amenés aux mêmes problèmes que ceux que nous avons avec le projet de loi C-91. Je me rends aussi compte que c'est possible. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas possible ici. Par conséquent, si vous pouvez nous aider à comprendre pourquoi, ce serait excellent.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie de votre indulgence.

Il se peut que nos pressions, comme nous l'avons fait avec le projet de loi S-3, se résument à les faire admettre qu'un processus de négociation et d'élaboration concertée avec vous n'est pas possible dans les délais impartis, qu'il faut qu'il y ait une autre option; à exiger des comptes régulièrement, avec un

and so on, if we needed to, which we did with Bill S-3. That keeps the pressure up past the deadline.

Would that be an outcome that you could see would make sense?

Mr. Obed: Yes.

Senator Tannas: Thank you.

The Chair: Before we move on to Senator McPhedran, Senator Tannas, I don't think you were being partisan. I think you were being factual and realistic by citing what the committee had heard before.

Senator McPhedran: Maybe just a teensy bit partisan.

Welcome. It's good to see you again, President Obed and Mr. Argetsinger, your colleague with you.

I've done a bit of legislative drafting in my time. I'm interested by the way in which you've presented the annex, beginning with why you've chosen to position it as an annex. What is your thinking on that? I see there's an optional quality in the wording you've used. I presume, but I'd love to have it clarified, that this evolved around the time when you reached a state of considerable disappointment about what was happening in the co-development process.

As I read the proposed annex, it is free-standing in a way. It's designed to not touch what we see before us as the act. It's designed to be placed in. It actually doesn't dictate an outcome. It requires "must pursue" and then it also uses language like "may" and lays out very important principles for you.

Can you help us understand, from your point of view, how the annex delivers? What's the best-case scenario that the annex would deliver for you?

Mr. Obed: I'll start and then I'll let Tim finish.

Based on our shared ambition and expectations in July 2017, we understood there would be, again, a communal Indigenous section of the act that would then also have First Nations, Inuit and Metis sections that would be separate from one another, based on the different core needs, considerations, hopes and ambitions within each of Canada's three Indigenous peoples.

échancier strict; et à intégrer ces mesures au projet de loi et ainsi de suite, au besoin, comme nous l'avons fait dans le cadre du projet de loi S-3. Il faut maintenir la pression au-delà de la date limite.

Est-ce un résultat qui serait raisonnable, à vos yeux?

M. Obed : Oui.

Le sénateur Tannas : Merci.

La présidente : Avant de céder la parole à la sénatrice McPhedran, sénateur Tannas, je ne crois pas que vous ayez été partisan. Je pense que vous avez été réaliste et que vous vous en êtes tenu aux faits en affirmant ce que le comité avait déjà entendu auparavant.

La sénatrice McPhedran : Il a peut-être été un tout petit peu partisan.

Je vous souhaite la bienvenue. Je suis ravie de vous revoir, monsieur Obed, tout comme vous, monsieur Argetsinger.

J'ai fait un peu de rédaction législative au cours de ma carrière. Je m'intéresse à la façon dont vous avez présenté cette annexe. Premièrement, je me demande pourquoi vous avez choisi de joindre ce texte en annexe. J'aimerais connaître votre raisonnement. Je constate aussi un caractère facultatif, de par les termes que vous avez utilisés. Je présume, mais j'aimerais que ce soit plus clair, que les choses ont évolué à peu près au moment où vous vous êtes dits très déçus quant au processus d'élaboration concertée.

D'après ce que j'ai lu, il s'agit en quelque sorte d'une annexe distincte. Le texte proposé ne change pas ce qui est déjà prévu dans le projet de loi dont nous sommes saisis, mais s'insère à l'intérieur de la mesure législative. En fait, l'annexe ne dicte pas un résultat. Elle exige des mesures précises, mais elle contient aussi des termes comme « peut », et elle énonce des principes très importants.

Pouvez-vous nous aider à comprendre ce que l'annexe peut apporter? Quel est le meilleur scénario, selon vous?

M. Obed : Je vais commencer, puis je vais laisser mon collègue Tim terminer.

Étant donné les objectifs et les attentes que nous avons en commun en juillet 2017, nous avons cru comprendre qu'il y aurait, encore une fois, une section de la loi sur les Autochtones qui serait divisée en trois sections distinctes pour tenir compte des besoins, des considérations, des espoirs et des ambitions propres aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis.

We also, as Tim had mentioned, drafted a separate act, a stand-alone piece of legislation that we presented to Heritage Canada.

I can't recall the exact date, but it was then told to us that there would not be separate sections for Inuit, First Nations and Metis. That it would just be a bill with no special considerations for any one of the Indigenous peoples.

That's when we started trying to reorganize the existing content and also the relative content to what we knew might be in the legislation that could stand as an Inuit section.

Ultimately, it became an annex because that is the terminology that the department had been suggesting was the only thing that was possible.

All the way through we've tried to be as flexible as possible to meet the legislative timetables, the co-drafting process, the drafting instructions, the considerations for federal legislation. It has taken a few steps and iterations along the way.

I'll let Tim, as one of the leads, describe in more detail.

Mr. Argetsinger: The rationale for the proposal to include an annex is really a time consideration. We are being told by the minister's staff that there simply wasn't time to negotiate legislative content for inclusion within the bill itself. This was in mid-November. The legislative text you see in the annex was shared with the minister's office on November 15. It was an effort to compromise and ensure that we would have the opportunity to actually ensure that our positions were reflected in the actual bill, recognizing, as articulated, the urgent timelines that the department was up against.

Senator McPhedran: I have a couple of drafting questions.

As part of your discussion, was there any discussion about the merits of this becoming a part 2 of the act as opposed to an annex?

There is another aspect of this that confuses me. Let's say a deal gets made and the annex gets annexed. The rest of the bill is still, if I understand correctly, quite unsatisfactory for you even with the annex. If I understand correctly, it's largely because of the way the commissioner position is described and resourced in the act itself.

The other thing I would say is to my eyes the commissioner position is actually the core of the bill. It looks like the rest of the bill is a vehicle for the commissioner position. When one looks at the actual authority of the commissioner, many of the points you've made about it on one hand, it says very explicitly that the commissioner is not part of the service but, on the other

Comme Tim l'a mentionné, nous avons également rédigé un autre projet de loi, une mesure législative distincte que nous avons présentée à Patrimoine canadien.

Je ne me souviens pas de la date exacte, mais on nous avait dit qu'il n'y aurait pas de sections distinctes pour les Inuits, les Premières Nations et les Métis, et que le projet de loi ne ferait pas de distinction entre les peuples autochtones.

C'est à ce moment-là que nous avons essayé de réorganiser le contenu existant et aussi le contenu relatif à ce qui pourrait figurer dans une section inuite du projet de loi.

Ultimement, c'est devenu une annexe parce que selon ce que le ministère avait laissé entendre, c'était la seule chose qui était possible.

Tout au long du processus, nous avons essayé d'être le plus flexibles possible pour respecter les échéanciers législatifs, le processus d'élaboration concertée, les instructions de rédaction et les considérations relatives aux lois fédérales. Il a fallu quelques étapes et moutures pour y parvenir.

Je vais laisser Tim, l'un des responsables, vous en parler plus en détail.

M. Argetsinger : Pour ce qui est de la raison pour laquelle a proposé d'inclure une annexe, c'était vraiment une question de temps. Le personnel du ministre nous a dit qu'on n'avait tout simplement pas assez de temps pour négocier le contenu législatif à inclure dans le projet de loi lui-même. Cela remonte à la mi-novembre. Le texte législatif que vous voyez en annexe a été soumis au cabinet du ministre le 15 novembre. C'était en quelque sorte un compromis et une façon de nous assurer que nos positions se reflètent dans le projet de loi, tout en reconnaissant, comme nous l'avons dit, les délais urgents que le ministère devait respecter.

La sénatrice McPhedran : J'ai quelques questions concernant la rédaction.

Dans le cadre de vos discussions, a-t-il été question que cela devienne une partie 2 de la loi plutôt qu'une annexe?

Il y a un autre aspect qui me laisse perplexe. Supposons qu'on parvienne à une entente et qu'on inclut l'annexe, le reste du projet de loi, si je comprends bien, demeure insatisfaisant pour vous, même en joignant l'annexe. Je crois comprendre que c'est en grande partie à cause de la description du poste de commissaire et des ressources nécessaires dans le projet de loi lui-même.

Personnellement, je considère que le poste de commissaire est au cœur de ce projet de loi. J'ai l'impression que tout le reste du projet de loi est lié à ce poste. Lorsqu'on examine les pouvoirs du commissaire, à propos desquels vous avez fait valoir plusieurs points, d'un côté, on dit de façon très explicite que le commissaire ne fait pas partie de l'administration publique

hand, all control of the office is still in the hands of the government.

If we think of the hypothetical of you get the annex, which has wording that is really optional anyway, where the minister must pursue, in close consultation with relevant Indigenous governing bodies, the development of a separate annex to this act in relation to, and then you lay out in the next part that it may address the following. You give a comprehensive list.

Even if you got this, what have you got?

Mr. Obed: I'll start with the other provisions in the bill. The Indigenous languages commissioner as a concept: Inuit still are concerned that the existing process for commissioners and the appointment of commissioners still is unilaterally through a Government of Canada process. It does not implement self-determination in the way that we had hoped this act might. The concept isn't something that we completely reject nor are there provisions in the act. It is just that the core content, the reason why we agreed to co-develop legislation was separate from these communal parts of the legislation that had been in consideration throughout the entire process.

As far as any changes to the act, we are working on behalf of our Inuit regions. We have a working group and a committee. Any Inuit positions go through that process of our board and working group. For those who might not know, it is a closed loop in many ways in regard to Inuit representation. The Inuit collective, the Inuit land claim regions, are part of our process and work with us on this.

As far as the efficacy of the proposed annex in solving the challenges that we've talked about, perhaps Tim can describe some of the key hopes for this particular annex in implementing our language rights in a way that the specific bill at this moment does not.

Mr. Argetsinger: Again, part of the basic rationale for the amendments we are proposing is to ensure that legislation would be utilized as a tool to ensure that existing rights and in some cases human rights are actually being implemented.

Without any obligations within the bill itself, you can see throughout that it really just leaves it open to the minister to decide. For example, if the minister wishes to enter into a bilateral agreement with a representative of Indigenous people, it is just an option. At its most basic level, the rationale for the amendments we've proposed is to ensure there is some degree of certainty that any legislation will actually be additive and that it will actually build on, at least in two of our jurisdictions, existing rights for Inuktitut speakers.

fédérale, mais, d'un autre côté, tout le contrôle du Bureau relève encore du gouvernement.

Supposons qu'on ajoute l'annexe, dont le libellé est plutôt facultatif, puisqu'on dit que le ministre élabore, en étroite collaboration avec les corps dirigeants autochtones concernés, une annexe distincte à la présente loi qui peut traiter de divers éléments que vous avez énumérés.

Même si on inclut cette annexe, qu'est-ce que cela donnera?

M. Obed : Je vais commencer avec les autres dispositions du projet de loi. En ce qui a trait au poste de commissaire aux langues autochtones, les Inuits sont toujours préoccupés par le fait que le processus de nomination des commissaires actuels est encore unilatéralement un processus du gouvernement du Canada. Cela ne met pas en application l'autodétermination de la manière dont nous l'aurions espéré dans ce projet de loi. Nous ne rejetons pas complètement le concept ni les dispositions du projet de loi. C'est seulement que le contenu de base, qui est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à participer à l'élaboration concertée, était distinct de ces parties communes du projet de loi qui ont été examinées durant tout le processus.

Quant aux changements à apporter à la loi, nous travaillons au nom de nos régions inuites. Nous avons un groupe de travail et un comité. Les positions prises par les Inuits sont examinées par ces deux entités. Pour ceux qui ne le savent peut-être pas, c'est une boucle fermée à bien des égards, en ce qui a trait à la représentation inuite. Les collectivités inuites, les régions de revendications territoriales inuites font partie du processus et travaillent avec nous.

Quant à l'efficacité de l'annexe proposée pour résoudre les problèmes dont nous avons parlé, Tim pourrait peut-être vous parler de nos principaux espoirs à cet égard pour la mise en œuvre de nos droits linguistiques d'une manière précise que le projet de loi n'explique pas en ce moment.

M. Argetsinger : Encore une fois, le raisonnement de base des amendements que nous proposons est de garantir que la loi sera un outil qui permettra d'appliquer les droits existants et dans certains cas les droits de la personne.

Si le projet de loi lui-même ne comporte pas d'obligations, on peut voir qu'il laisse dans tous les cas la décision au ministre. Par exemple, si le ministre veut conclure une entente bilatérale avec un représentant des peuples autochtones, c'est seulement une option. En fin de compte, la raison des amendements que nous proposons est de garantir un certain degré de certitude que toutes les mesures qui s'ajouteront se fonderont sur les droits linguistiques des locuteurs inuktitut qui existent dans nos deux territoires.

Senator McCallum: Thank you for your presentation. I'm really sorry you've been put in this drastic position.

Do you have a land claims or self-government agreement?

Mr. Obed: There are four land claim agreements: the James Bay and Northern Quebec Agreement for Nunavik; the Nunavut Agreement for Nunavut; and the Labrador Inuit Land Claim Agreement in Labrador. There was a creation of the Nunatsiavut government, which is a self-government at this time and the only self-governing Inuit region. Then there is the Inuvialuit Final Agreement in the Northwest Territories. We have the combined weight of those four agreements.

Senator McCallum: When I look at clause 4, about inconsistency or conflict, it says that in the event of a conflict, including a land claim agreement, "the treaty or self-government prevails to the extent of the inconsistency or conflict." It almost seems like you could have a way in through there.

The other one that speaks to land claims is in subclause 10(a), that they're not preventing land claims agreements. It would almost supersede the language.

Do you know what I'm getting at? Did you discuss this with them?

Mr. Obed: The reality is the land claim agreements don't spend much time talking about Inuktitut in any of the agreements. There are certain provisions and certain land claim agreements that, in their interpretative and regulatory processes, touch on language such as some of the Nunavut agreement sections in relation to training and business development.

However, this legislation is not something that is in conflict because our land claim agreements didn't create any new implementation of our existing language rights.

Senator McCallum: Yes, under UNDRIP. It seems like they are already violating this fact by violating your United Nations declaration towards language rights. UNDRIP is in the beginning.

La sénatrice McCallum : Merci de votre exposé. Je suis vraiment désolée que vous vous trouviez dans cette situation draconienne.

Avez-vous des accords sur les revendications territoriales ou d'autonomie gouvernementale?

M. Obed : Nous avons quatre accords sur des revendications territoriales : la Convention de la Baie-James et du Nord québécois pour Nunavik; l'Accord du Nunavut pour le Nunavut; et, enfin, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, au Labrador, où il y a eu la création du gouvernement de Nunatsiavut, qui est actuellement la seule région inuite ayant l'autonomie gouvernementale. Ensuite, il y a la Convention définitive des Inuvialuit, dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous avons ces quatre accords qui sont appliqués de manière conjuguée.

La sénatrice McCallum : Si je regarde l'article 4, sur la primauté des traités ou accords, on dit que « les dispositions des traités, y compris les accords sur les revendications territoriales, et des accords sur l'autonomie gouvernementale l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi », il semble que vous puissiez exercer une influence.

On parle aussi des revendications territoriales dans l'alinéa 10a), où l'on dit que la loi n'aura « pas pour effet d'empêcher [...] le renforcement des langues autochtones contenues dans un traité, y compris un accord sur des revendications territoriales ». Cela donne pratiquement préséance à la langue.

Comprenez-vous là où je veux en venir? En avez-vous discuté avec le gouvernement?

M. Obed : Dans les faits, aucune des ententes sur les revendications territoriales ne parle de l'inuktitut. Certaines dispositions et certaines ententes sur les revendications territoriales parlent brièvement de la langue dans le cadre des processus d'interprétation et réglementaires, comme certaines parties de l'Entente sur les revendications territoriales du Nunavut qui traitent de la formation et du développement des entreprises.

Cependant, ce projet de loi ne crée pas de conflit, car nos ententes sur les revendications territoriales ne prévoient pas de nouvelles mises en œuvre de nos droits actuels en matière de langue.

La sénatrice McCallum : Oui, il y a un conflit avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. En vertu de celle-ci, il semblerait que les ententes violent déjà les droits linguistiques qu'elle vous confère. La déclaration est mentionnée au début.

Mr. Argetsinger: You mentioned UNDRIP. One curious aspect of the existing bill is that you see those references in the preamble or text, but they're not mirrored by specific obligations in the sections of the actual bill.

Mr. Obed: An ongoing challenge in relation to the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is in relation to redress. What can an Indigenous person in Canada do if the Government of Canada does not fulfill the rights set out within the United Nations declaration?

The common conversation is around the full box of rights, now that Canada has pledged support for UNDRIP. The practical mechanism to exercise those rights and also then have redress if those rights are violated does not exist.

This legislation is a perfect example of the opportunity this government had to create that national level legislative foundation to ensure that our linguistic rights, as put out in the United Nations declaration, are upheld and implemented in this country.

Senator McCallum: It seems like your language is an official language, which puts you in a unique spot. A lot of your people retain the language right now. You're in a perfect spot to move ahead. It's not like we're trying to catch up now and get our language back. You have both. We talked about us getting official status, but we can't because the languages are really dying off. You're in such a different spot. I guess I don't understand what's happening.

Mr. Obed: A good example of this is the federal government provides services in Nunavut. They have offices in Nunavut, different departments. They're excluded from the territorial Official Languages Act and Inuit Language Protection Act. Of any government services that are provided in Nunavut, the federal government is the only level of government that does not have an obligation to provide services in Inuktitut.

These are the types of loopholes we are hoping to close. That's why we focused especially on Inuit Nunangat, a geopolitical space, our homeland. We are hoping that, over time, our homeland will be recognized in a public policy, legislative and fiscal policy context.

Senator McCallum: Thank you.

The Chair: We're getting close to the end of our time. We have one more questioner from round one. Then we'll go to round two with maybe two or three short questions.

M. Argetsinger : Vous avez parlé de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je trouve curieux que le projet de loi actuel en fasse mention dans le préambule, mais que rien ne soit reflété dans des obligations précises dans les différentes parties du projet de loi en tant que tel.

M. Obed : Un défi continu de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones concerne les mesures de redressement. Que peut faire un Autochtone au Canada si le gouvernement du Canada ne respecte par les droits prévus par la déclaration des Nations Unies?

Maintenant que le Canada s'est engagé à appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les discussions tournent surtout autour de l'ensemble complet des droits. Il n'existe pas de mécanisme pratique qui permettra d'exercer ces droits et d'avoir recours dans le cas où ils seraient violés.

Le projet de loi est un exemple parfait d'une occasion qu'a le gouvernement de créer une base législative fédérale pour assurer le respect et la mise en œuvre de nos droits linguistiques conformément à ce qui est établi par la déclaration des Nations Unies.

La sénatrice McCallum : Il me semble que votre langue est une langue officielle, ce qui vous place dans une position unique. Une grande partie de votre population parle la langue actuellement. Vous êtes très bien placés pour aller de l'avant, alors que nous essayons de rattraper un retard et de retrouver notre langue. Nous avons parlé de l'obtention du statut officiel, qui n'est pas possible parce que les langues se meurent. Votre cas est différent. Je ne pense pas que je comprends le problème.

M. Obed : Un bon exemple est que le gouvernement fédéral fournit des services au Nunavut. Plusieurs ministères ont des bureaux dans le territoire. Ceux-ci sont exclus de la Loi sur les langues officielles du territoire et de la Loi sur la protection de la langue inuite. De tous les fournisseurs de services gouvernementaux offerts au Nunavut, seul le gouvernement fédéral échappe à l'obligation d'offrir des services en inuktitut.

C'est ce genre d'échappatoires que nous cherchons à éliminer. C'est pourquoi nous nous concentrons surtout sur Inuit Nunangat, l'espace géopolitique qui est notre patrie. Nous espérons que, avec le temps, notre patrie sera reconnue dans la politique publique, législative et fiscale.

La sénatrice McCallum : Merci.

La présidente : Notre temps est presque écoulé. Il reste une personne pour le premier tour de table. Ensuite, nous passerons au deuxième tour, avec deux ou trois questions courtes.

Senator Christmas: Thank you, Mr. Obed, for joining us today.

I'd like to ask you a hypothetical question. Under Bill C-91, as you know, Canada recognizes Indigenous languages as Aboriginal treaty rights recognized and affirmed by section 35 of the Constitution Act. Given your testimony this evening, it's clear that Canada is not protecting Inuktitut the way the Inuit see it.

Do you think Canada will be incurring a legal liability for failing to protect Inuktitut?

Mr. Obed: That would be very situational. Just look at the lay of the land, especially in two of our jurisdictions. You have an ethnic majority, that is, Inuit with 85 per cent of the population in Nunavut. I'm not sure of the numbers in Nunavik, but it's the majority of the population. You have government services that are being delivered, and in many cases they are not being delivered in the language of the majority. Whether this is an Indigenous language or not, there is a clear difference in Canadian citizens accessing services in the majority language of their political jurisdiction.

If you add on top of that the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and Canada's support for that very foundational piece, and then you add on top of that our human rights, I think that every year that passes with our language rights not being respected and implemented, there are ways in which we can see that our rights are not being upheld. Redress may be the only course of action that we can take through legal action.

Unfortunately, in many cases, legal action is the way forward for Indigenous peoples to have our existing rights implemented. I think this was meant to be a departure from that. It's interesting we're here talking about the concerns that we have, when I believe that Inuit have been supportive of this initiative and open and eager to meet the Government of Canada in a space — not in our space, but in a shared space that respects our rights. The fact we haven't been able to do that yet is disconcerting, for sure.

Senator Christmas: Thank you.

The Chair: We'll move to second round. We'll take another five minutes or so.

Senator LaBoucane-Benson: It's so disappointing to hear your story and to get the full breadth of what happened in your experience. A minister sat here two days ago and passionately said, "I'll do whatever it takes. I'm open." This is very disappointing. I have to admit I'm at a loss to understand, with the time frame that we have, with the influence that we have, what we can do.

Le sénateur Christmas : Monsieur Obed, merci d'être parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais poser une question hypothétique. Comme vous le savez, en vertu du projet de loi C-91, le Canada reconnaît les langues autochtones comme droits issus des traités, reconnus et confirmés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Selon votre témoignage aujourd'hui, il est clair que du point de vue des Inuits, le Canada ne protège pas l'inuktitut.

Selon vous, le Canada pourrait-il être justiciable pour ne pas avoir protégé l'inuktitut?

M. Obed : Ce serait vraiment en fonction de la situation précise. Songez aux réalités du terrain et surtout aux deux compétences. Il existe une majorité ethnique, c'est-à-dire que 85 p. 100 de la population du Nunavut sont inuits. Je ne connais pas les chiffres précis pour Nunavik, mais les Inuits représentent une majorité dans la population. Or, dans la plupart des cas, les services gouvernementaux ne sont pas offerts dans la langue de la majorité. Peu importe qu'il s'agisse d'une langue autochtone, il y a une différence évidente des autres citoyens canadiens, qui ont accès aux services dans la langue de la majorité de leur territoire politique.

Si vous y ajoutez le fait que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones appuie justement cet élément de base, en plus d'y ajouter nos droits de la personne, je pense que chaque année qui s'écoule sans que nos droits linguistiques soient respectés et mis en œuvre fait que le redressement en ayant recours aux tribunaux sera peut-être la seule issue possible.

Malheureusement, dans bien des cas, le recours est le seul moyen d'aller de l'avant pour les peuples autochtones qui veulent que leurs droits existants soient mis en œuvre. Je pense que le projet de loi actuel cherche à offrir une autre solution. Je trouve cela intéressant que nous discutons de nos préoccupations, alors que je crois que les Inuits appuient le projet de loi et qu'ils sont ouverts et désireux de rencontrer le gouvernement du Canada dans un espace qui n'est pas le nôtre, mais qui est partagé et qui respecte nos droits. Le fait que nous n'y sommes pas encore arrivés est certainement déconcertant.

Le sénateur Christmas : Merci.

La présidente : Nous passons au deuxième tour de table. Il nous reste environ cinq minutes.

La sénatrice LaBoucane-Benson : C'est très décevant d'entendre votre témoignage et tout ce qui vous est arrivé. Un ministre a comparu devant nous il y a deux jours et il a dit très passionnément qu'il était prêt à faire tout ce qui est nécessaire et qu'il était ouvert. C'est très décevant. Je dois l'avouer, je ne comprends pas ce que nous pourrions faire, vu le délai dont nous disposons et l'influence que nous avons.

I will commit to whatever leverage we have, and whatever tools we have, to try to create a space where some of this work can be done in this bill, acknowledging that this sounds like it's going to be in the next session as well. We're going to be revisiting this issue.

There are things the Senate can do, I'm learning, even after the election. There are things that we can do as a group. I thank you. I'm very disappointed and sorry that that has been your experience. That's all I want to say.

Senator Patterson: I'm pretty excited about the poor — I called it abysmal when the minister was at the committee — consult agents and co-development. I would like to ask you if you could give the committee a little information.

Through access to information that was provided to me, I discovered that in April 2018, a retired former employee of the Department of Justice, with extensive drafting and co-development experience with Indigenous language legislation, who was described by the department as being sought for his experience in co-developing legislation with Indigenous peoples, having a very specific and focused knowledge, and one of the services he was asked to provide was to develop and/or review proposed language to reflect agreed-upon approaches for review by all parties, and to review draft legislation produced by the Department of Justice to ensure it accurately reflects the approaches that have been agreed upon by all parties.

I'm quoting from the terms of the contract: It was a six-figure contract to Mr. J. Paul Salembier. I wonder if you could let the committee know what interface the Inuit had with this well-regarded specialist in legislation and co-development. Or maybe you can tell us now?

Mr. Argetsinger: Sure. That individual participated in a number of the co-development working group meetings, and that group consisted of ITK, AFN, MNC and the department. He was the individual who was responsible for drafting the technical discussion paper, which then became the scaffolding for Bill C-91.

Our interactions with him were limited. After the handful of meetings that we participated in where he was there, it became clear toward the end we weren't envisioning the same outcome. It was at that time that we began meeting bilaterally with staff from the minister's department, with the expectation that the legislative content we were developing and proposing to staff would then be communicated back to him.

Je m'engage à dire que nous ferons tout en notre pouvoir et que nous emploierons tous les outils à notre disposition pour essayer de créer pour ce projet de loi un espace où ce travail peut s'accomplir, en reconnaissant aussi que cela va vraisemblablement s'étendre dans la prochaine session parlementaire, mais nous allons revenir sur cette question.

Il y a des mesures que le Sénat peut prendre même après les élections, c'est ce que j'ai appris. Il y a des choses que nous pouvons faire comme un groupe. Je vous remercie. Je suis très déçue et très désolée que ce soit votre expérience. C'est tout ce que je voulais dire.

Le sénateur Patterson : Je suis assez surpris par le piètre travail — j'ai employé le mot « désastreux » quand le ministre était au comité — de consultation et d'élaboration concertée. J'aimerais vous demander si vous pourriez donner un peu d'information au comité.

Grâce à l'accès à l'information qui m'a été accordé, j'ai découvert que, en avril 2018, on a fait appel à un ancien employé retraité du ministère de la Justice possédant une vaste expérience en rédaction et en élaboration concertée de lois sur les langues autochtones, qui a été décrit par le ministère comme étant recherché pour son expérience de l'élaboration concertée de lois avec des peuples autochtones, possédant des connaissances très précises et ciblées, pour élaborer ou examiner le libellé proposé de manière à tenir compte des approches convenues aux fins d'examen par toutes les parties et à examiner l'avant-projet de loi produit par le ministère de la Justice pour s'assurer qu'il reflète exactement les approches qui ont été acceptées par toutes les parties.

Je mentionne que c'était un contrat de six chiffres pour M. J. Paul Salembier. Je me demande si vous pourriez faire savoir au comité quel contact les Inuits avaient avec ce spécialiste reconnu de la législation et de l'élaboration concertée. Ou peut-être pouvez-vous nous le dire maintenant?

M. Argetsinger : Certainement. Cette personne a participé à plusieurs réunions du groupe de travail sur l'élaboration conjointe et ce groupe comprenait l'ITK, l'APN, le RNM et le ministère. C'est lui qui était chargé de rédiger le document de travail technique, qui est ensuite devenu la structure du projet de loi C-91.

Nos interactions avec lui étaient limitées. Après les quelques réunions auxquelles nous avons participé en sa présence, il est devenu clair, vers la fin, que nous n'envisagions pas le même résultat. C'est à ce moment que nous avons commencé à rencontrer bilatéralement le personnel du ministère du ministre, en présumant que le contenu législatif que nous étions en train d'élaborer et de proposer au personnel lui soit ensuite communiqué.

I mentioned earlier that on November 15 we had shared draft legislative text for consideration by the minister's staff. That text is almost reflected verbatim in the annex of the proposed amendments that we've provided to the committee.

Senator Patterson: Thank you very much.

The Chair: We've reached the end of our time. I would like to thank our witnesses this evening — President Natan Obed and Mr. Tim Argetsinger. Thank you for appearing before the committee.

(The committee adjourned.)

J'ai mentionné plus tôt que, le 15 novembre, nous avons soumis un projet de texte législatif à l'examen du personnel du ministre. Ce texte figure presque mot pour mot dans l'annexe des amendements proposés que nous avons fournie au comité.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup.

La présidente : Le temps dont nous disposions est écoulé. J'aimerais remercier les témoins de ce soir — le président Natan Obed et M. Tim Argetsinger. Merci d'avoir comparu devant le comité.

(La séance est levée.)

APPEARING

Tuesday, March 19, 2019

The Honourable Pablo Rodriguez, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage and Multiculturalism.

WITNESSES

Tuesday, March 19, 2019

Canadian Heritage:

Hélène Laurendeau, Deputy Minister;

Stephen Gagnon, Federal Representative, Indigenous Languages Legislation, Citizenship, Heritage and Regions Sector.

Indigenous Services Canada:

Adrian Walraven, Acting Director General, Education, Education and Social Development Programs and Partnerships Sector.

Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada:

John Topping, Director, Strategic Policy Development Directorate, Treaties and Aboriginal Government Sector;

Allan MacDonald, Director General of Implementation, Implementation Sector.

Métis National Council:

Clément Chartier, President.

National Association of Friendship Centres:

Jocelyn Formsma, Executive Director.

Congress of Aboriginal Peoples:

Robert Bertrand, National Chief;

Melissa Cernigoy, Senior Policy Advisor.

Native Women's Association of Canada:

Francyne Joe, President;

Casey Hunley, Policy Advisor, Education.

Wednesday, March 20, 2019

Assembly of First Nations:

Perry Bellegarde, National Chief;

Roger Jones, Special Advisor to the National Chief.

Inuit Tapiriit Kanatami:

Natan Obed, President;

Tim Argetsinger, Political Advisor.

COMPARAÎT

Le mardi 19 mars 2019

L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme.

TÉMOINS

Le mardi 19 mars 2019

Patrimoine canadien :

Hélène Laurendeau, sous-ministre;

Stephen Gagnon, représentant fédéral, Législation sur les langues autochtones, Secteur de la citoyenneté, du patrimoine et des régions.

Services aux Autochtones Canada :

Adrian Walraven, directeur général par intérim, Éducation, Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada :

John Topping, directeur, Direction du développement des politiques stratégiques, Traités et gouvernement autochtone;

Allan MacDonald, directeur général de la mise en œuvre, Secteur de la mise en œuvre.

Ralliement national des Métis :

Clément Chartier, président.

Association nationale des centres d'amitié :

Jocelyn Formsma, directrice exécutive.

Congrès des peuples autochtones :

Robert Bertrand, chef national;

Melissa Cernigoy, conseillère principale en politique.

Association des femmes autochtones du Canada :

Francyne Joe, présidente;

Casey Hunley, conseillère politique, Éducation.

Le mercredi 20 mars 2019

Assemblée des Premières Nations :

Perry Bellegarde, chef national;

Roger Jones, conseiller spécial du chef national.

Inuit Tapiriit Kanatami :

Natan Obed, président;

Tim Argetsinger, conseiller politique.